

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 31 JANVIER 2013

VOLUME 55

NON-PUBLICATION

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me KEITH RITI,
Me SONIA LeBEL,
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections
Me ANNICK PAQUETTE pour l'Ordre des ingénieurs du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me SIMON BÉGIN pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me MARK BANTEY pour Gesca, Le Devoir, Média Transcontinental, The Gazette, Global Television, CTV et The Globe and Mail
Me ÉRIC MEUNIER Québecor Média, Groupe TVA, Corporation Sun Média
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE	
LISTE DES PIÈCES..	4	
PRÉLIMINAIRES.	6	
 MICHEL LALONDE		
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT..	9	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY.	78	
 REPRÉSENTATIONS PAR Me MARK BANTEY		91
REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON.	96	
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC MEUNIER	99	
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAUL CRÉPEAU	100	
DÉCISION..	102	
 JACQUES VICTOR		
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU.	104	

LISTE DES PIÈCES

34NP-397	: Curriculum Vitae de M. Jacques Victor.	106
34NP-398	: Rapport d'analyse dossier Faubourg Contrecoeur processus de qualification et de soumission daté du 18 avril 2011	107
34NP-399	: Appel de qualification QUA-01-2006	107
34NP-400	: Proposition F. Catania 2006-10-25	108
34NP-401	: Proposition Marton 2006-10-25	109
39NP-402	: Proposition Aecon 2006-10-25	109
34NP-403	: Proposition Socam 2006-10-23	109
34NP-404	: Grille de qualification des demandes de qualification numéro QUA-01-2006	110
34NP-405	: Appel d'offres no 01-2006 du 13 novembre 2006	110
34NP-406	: Soumission F. Catania 2006-11-28	111
34NP-407	: Soumission Marton 2006-12-06	

	111
34NP-408 : Les 25 questions de la SQ à Jacques Victor	112
34NP-409 : Télécopie à Paolo Catania datée du 5 juillet 2006	114
34NP-410 : Guide du Secrétaire de Comité de sélection sur le processus de sélection des fournisseurs pour les organismes municipaux	114

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trente et unième (31e)
2 jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Bonjour, Monsieur Lalonde.

8 M. MICHEL LALONDE :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que les parties... Non, non. Oui, est-ce que
12 les parties peuvent s'identifier, s'il vous plaît.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui. Denis Gallant pour la Commission. Je vais
15 accompagné de monsieur... de maître Keith Riti qui
16 s'en vient, il a une vérification à faire.

17 LA GREFFIÈRE :

18 C'est beau.

19 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

20 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
21 général du Québec.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de

1 Montréal.

2 Me JULIE ROBERGE :

3 Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général
4 des élections.

5 Me ANNICK PAQUETTE :

6 Bonjour. Annick Paquette pour l'Ordre des
7 ingénieurs du Québec.

8 Me DANIEL ROCHEFORT :

9 Bonjour, Madame la Présidente. Daniel Rochefort
10 pour l'Association de la construction du Québec.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Bonjour. Michel Dorval pour Union Montréal.

13 Me SIMON BÉGIN :

14 Bonjour. Simon Bégin et Simon Laplante pour
15 l'Association des constructeurs de routes et grands
16 travaux du Québec.

17 Me GASTON GAUTHIER :

18 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

19 Me VINCENT GRENIER-FONTAINE :

20 Bonjour. Vincent Grenier-Fontaine pour Ville de
21 Laval.

22 Me MARK BANTEY :

23 Bonjour. Mark Bantey pour Gesca, Le Devoir, Média
24 Transcontinental, The Gazette, Global Television,
25 CTV et The Globe and Mail.

1 Me ÉRIC MEUNIER :

2 Éric Meunier pour Groupe TVA, Corporation Sun Média
3 et Québecor Média. Bonjour.

4 Me GENEVIÈVE GAGNON :

5 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
6 Canada.

7 Me CATHERINE DUMAIS :

8 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des
9 poursuites criminelles et pénales.

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
12 Québec.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Mon témoin...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On peut reprendre?

17 Me DENIS GALLANT :

18 Oui, s'il vous plaît.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait.

21

22

23

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trente et unième (31e)
2 jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL LALONDE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Alors, bon matin, Monsieur Lalonde.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Monsieur Lalonde, je veux revenir sur une
14 réponse que vous avez donnée hier. C'est que, vous,
15 à partir de la mi-décembre, donc du quinze (15)
16 décembre deux mille six (2006), pour vous, Frank
17 Catania... Constructions F. Catania, je m'excuse, a
18 le contrat et vous commencez à travailler avec les
19 gens de F. Catania et la SHDM.

20 R. En fait, dès le début janvier parce qu'on était
21 presque rendu à Noël, dès le début janvier, on a
22 commencé à travailler sur le dossier.

23 Q. **[3]** O.K. Et juste pour revenir un peu en arrière,
24 vous, le fait que la SHDM n'avait pas encore... le
25 conseil d'administration de la SHDM n'avait pas

1 encore donné l'aval au début des travaux, ça, c'est
2 quelque chose que vous ignoriez.

3 R. Je n'étais pas au fait de ça. Ce que je savais,
4 c'est qu'il avait été choisi comme le promoteur
5 pour réaliser le projet puis que dès janvier, pour
6 respecter les échéanciers qui avaient été donnés,
7 on enclenchait le processus dès le début janvier.

8 Q. **[4]** Parfait. Vous, est-ce qu'on vous a... vous avez
9 été mis au fait que l'entreprise Marton également
10 avait soumissionné pour être le promoteur dans le
11 projet?

12 R. Je l'avais su par la suite qu'il y avait... bien,
13 les finalistes là, dans le fond, qu'ils étaient
14 deux et que finalement c'est F. Catania qui l'avait
15 emporté.

16 Q. **[5]** Avez-vous déjà pris connaissance des documents
17 au soutien de l'appel de qualification ou de
18 l'appel d'offres de Marton?

19 R. Non. Non. Je n'ai pas été impliqué dans ça.

20 Q. **[6]** Alors, est-ce qu'on peut comprendre que, pour
21 vous, c'était acquis dès le départ, avec
22 l'information que vous aviez que c'était F. Catania
23 qui était pressenti pour être le promoteur?

24 R. Comme je l'ai mentionné déjà dès le début de mon
25 témoignage dans le sujet, effectivement.

1 Q. **[7]** Parfait. Vous avez évoqué des rencontres
2 techniques. Moi, je vais y aller là par étape. Je
3 vous demanderais s'il y en a eu à l'automne deux
4 mille six (2006) et à quel endroit et, ensuite de
5 ça, bien, quand vous dites « au mois de janvier »,
6 vous, vous savez que c'est le promoteur et vous
7 partez et vous travaillez là.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[8]** Alors, je veux y aller vraiment à l'automne
10 deux mille six (2006), s'il y a eu des rencontres
11 techniques avec des intervenants de la SHDM et de
12 F. Catania et de vous-même et, si oui, à quel
13 endroit?

14 R. Bien, les rencontres techniques qui avaient lieu,
15 lorsque Jean-François Bertrand était présent,
16 avaient toujours lieu au bureau de la SHDM. Donc,
17 on a eu... la plupart des réunions techniques
18 étaient au bureau de la SHDM. Il y en a eu
19 effectivement à mon bureau, avec mes collègues là,
20 lorsqu'il y avait des échanges au niveau des
21 estimations là, notamment en deux mille six (2006).
22 Même s'il y a eu des échanges par courriel, il y a
23 eu également des rencontres de travail. C'est peut-
24 être arrivé une fois ou deux une rencontre au 357,
25 mais la plupart étaient soit au bureau de la SHDM

1 ou soit à nos bureaux.

2 Q. **[9]** Et ça là, on se situe toujours dans le temps, à
3 l'automne deux mille six (2006).

4 R. À l'été...

5 Q. **[10]** À l'été.

6 R. ... jusqu'à l'automne... jusqu'à temps qu'on livre
7 nos estimations là en septembre.

8 Q. **[11]** Parfait. Et généralement, pouvez-vous nous
9 dire qui participait à ces rencontres-là? Les
10 rencontres là? Les rencontres de l'été et de
11 l'automne deux mille six (2006)?

12 R. Quand c'était aux bureaux de SHDM ou chez nous,
13 mais il y avait, des fois, Martial Fillion, Daniel
14 Gauthier, il y avait des fois des représentants de
15 F. Catania, là, quand on échangeait sur les
16 estimations. Des fois je n'étais pas présent parce
17 que c'était dans la phase technique, c'était plus
18 mes collègues, là, comme j'avais expliqué, René
19 Séguin et Isabelle Thibault. Il y avait, à
20 l'occasion aussi, des représentants de Dessau pour
21 le volet contamination, décontamination, donc
22 Claude Marcotte.

23 Q. **[12]** O.K.

24 R. De façon générale.

25 Q. **[13]** Et est-ce qu'à l'automne, à l'été ou à

1 l'automne deux mille six (2006), des élus de la
2 Ville de Montréal ont déjà participé à ces
3 rencontres-là? À votre souvenir, là, en deux mille
4 six (2006)?

5 R. À mon souvenir, non. Les rencontres techniques...
6 Non. Pas à mon souvenir.

7 Q. **[14]** Pas en deux mille six (2006).

8 R. Pas en deux mille six (2006).

9 Q. **[15]** Parfait. Est-ce que... Vous avez évoqué qu'il
10 y a eu des réunions, soit au Groupe Séguin, soit à
11 la SHDM. Est-ce que vous avez déjà été au domicile
12 personnel d'un des intervenants pour discuter du
13 dossier?

14 R. Oui. Oui, c'est déjà arrivé qu'on est allé au
15 domicile de monsieur Fillion, mais c'est en deux
16 mille sept (2007).

17 Q. **[16]** C'est en deux mille sept (2007)?

18 R. Au moment où on était dans la phase des travaux,
19 là. On avait nos réunions techniques, puis à un
20 moment donné, je pense que monsieur Fillion était
21 coincé, là, chez lui, ça fait qu'on avait fait la
22 réunion chez lui.

23 Q. **[17]** Parfait.

24 R. Réunion technique. On était dans la phase de
25 l'exécution du projet, là, en deux mille sept

1 (2007).

2 Q. **[18]** Est-ce qu'il est à votre souvenir qu'un
3 événement a été organisé au restaurant Le Muscadin
4 pour fêter la victoire de F. Catania parce qu'ils
5 ont décroché le contrat?

6 R. À ma souvenance, oui. Malheureusement, ce n'est pas
7 moi qui ai pu y aller parce que c'était... Et là je
8 ne me souviens pas si c'était juste avant Noël ou
9 juste au début de l'année, mais il y avait eu
10 effectivement une rencontre, comme un lunch de
11 Noël, pour dire bon, by the way c'est Noël, mais en
12 même temps on a gagné le projet. Et moi, comme je
13 vous l'ai expliqué, du trois (3) décembre jusqu'au
14 neuf (9) ou dix (10), là, j'étais... J'étais,
15 disons, je ne dirai pas alité, là, mais je veux
16 dire, je ne pouvais pas me mobiliser, donc,
17 forcément, je n'ai pas pu y aller.

18 Q. **[19]** O.K. Monsieur Lalonde, avez-vous
19 personnellement chargé quelqu'un de votre
20 entreprise d'y aller?

21 R. Oui, effectivement. C'était mon associé, Gino
22 Lanni, qui est allé me représenter.

23 Q. **[20]** Il est allé vous représenter. Et est-ce que,
24 en plus d'assister à cet événement-là, vous lui
25 avez chargé de faire quelque chose en particulier?

1 R. Ce qui est arrivé, c'est que je m'étais entendu
2 avec monsieur Trépanier qu'au moment où je le
3 rencontrerais, j'avais une... une livraison à lui
4 faire, là, pour régler un volet financement. Et,
5 comme je lui avais dit que je l'amènerais puis que
6 je n'ai pas pu y aller moi-même, j'avais dit à
7 Gino, « Écoute, apporte l'enveloppe, puis tu la
8 donneras à monsieur Trépanier. » C'est ce qu'il a
9 fait. Ça fait que, c'était... C'est ce qui s'est
10 passé. Il a apporté l'enveloppe, il lui a remis
11 discrètement à monsieur Trépanier avant le souper,
12 là, évidemment.

13 Q. **[21]** Comme monsieur Lanni était envoyé par vous,
14 parce que monsieur Lanni n'a pas suivi ces
15 rencontres-là pour le Faubourg Contrecoeur, là,
16 c'était votre bébé à vous, là?

17 R. Les rencontres techniques, non. Il est intervenu
18 seulement lors de l'estimation pour la
19 problématique, comme j'ai expliqué, de précautions
20 au niveau des bâtiments, parce que, au niveau des
21 bâtiments c'est de la structure, puis lui, sa
22 spécialité est en structure. Et c'est les seules
23 interventions qu'il avait faites dans le dossier.
24 Comme tel, dès ce départ-là, c'était moi qui
25 m'occupais de...

1 Q. **[22]** Je ne me trompe pas quand je dis que
2 l'invitation au restaurant Le Muscadin, elle était
3 adressée à vous personnellement?

4 R. Oui oui, elle était adressée à moi personnellement.

5 Q. **[23]** Parfait. Est-ce que monsieur Lanni, comme il
6 était chargé de vous représenter, vous a fait
7 rapport de ce qui s'était passé au restaurant Le
8 Muscadin?

9 LA PRÉSIDENTE :
10 Avant de rentrer là...

11 Me DENIS GALLANT :
12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :
14 Q. **[24]** Est-ce que vous vous souvenez combien il y
15 avait dans l'enveloppe? Combien vous aviez donné?

16 R. Non.

17 Q. **[25]** Non?

18 R. Je ne me souviens pas. C'est dans le... Comme je
19 vous ai expliqué, c'est dans le cadre, des fois, de
20 montants que je donnais...

21 Q. **[26]** Du trois... Ça fait partie du trois pour cent
22 (3 %).

23 R. Du trois pour cent (3 %), là. Et là, je ne sais
24 pas, là, quel montant il y avait dans l'enveloppe.
25 Moi je l'avais déjà préparée, elle était toute

1 enveloppée, tout ça, ça fait que j'ai dit à Gino...
2 Je n'étais même pas au bureau, ça fait que j'ai dit
3 « Tu l'apporteras. »

4 Q. **[27]** O.K. Alors qu'est-ce que monsieur Lanni vous a
5 rapporté de la rencontre?

6 R. Bien, en fait, que c'était une rencontre très
7 conviviale. Quand on est près de Noël, c'est une
8 atmosphère différente, avant ou après Noël, là,
9 comme je vous dis, là, selon ma mémoire. Puis en
10 même temps, bien, ça a permis de parler du projet
11 Contrecoeur qui avait été gagné par F. Catania,
12 puis que le projet débutait. Que c'était comme
13 l'occasion de festoyer.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[28]** Est-ce qu'on vous a rapporté qui était
16 présent? Quelles étaient les personnes présentes?

17 R. Là je vous dis ça de mémoire, là, Gino m'avait dit,
18 « Écoute... » Évidemment, Martial Fillion, sa
19 conjointe, il m'avait parlé de monsieur Zampino
20 également, monsieur Trépanier, monsieur Cosmo
21 Maciocia. De mémoire, là, c'est des personnes qu'il
22 m'avait dit qui étaient présentes. Des gens qui
23 étaient reliés au projet, là. Il y avait d'autres
24 personnes, mais il ne se souvenait pas... Il ne se
25 souvenait pas des noms.

1 Q. **[29]** Vous savez c'est qui, la conjointe de monsieur
2 Martial Fillion?

3 R. Francine Sénécal.

4 Q. **[30]** O.K. Et pour vous, madame Francine Sénécal,
5 qu'est-ce qu'elle faisait? Est-ce qu'elle avait un
6 rôle particulier à la Ville de Montréal?

7 R. Elle était conseillère municipale, si je ne
8 m'abuse. Je ne sais pas, à ce moment-là, si elle
9 était au comité exécutif, mais elle était... Elle
10 était conseillère municipale.

11 Q. **[31]** Parfait. Est-ce que ça a été la seule fois,
12 par rapport à Faubourg Contrecoeur, que vous avez
13 envoyé Gino Lanni pour un événement?

14 R. Oui. Oui.

15 Q. **[32]** Ça c'est un... C'est quelque chose que vous
16 gardiez, là, c'était à votre niveau, ça.

17 R. Bien, c'est parce que la coordination du projet,
18 c'était moi qui m'en occupais, ça fait que, à ce
19 moment-là, si on veut assurer une certaine
20 continuité puis uniformité, c'est toujours la même
21 personne.

22 Q. **[33]** Est-ce que, à un moment donné... Vous avez
23 expliqué hier que dans un cocktail ou une activité
24 politique on vous avait avisé que F. Catania était
25 pressenti dès le début pour être le promoteur pour

1 développer le projet du site Contrecoeur. Est-ce
2 que monsieur Martial Fillion vous a demandé, vous a
3 demandé spécifiquement de vous arranger pour que
4 les termes de référence favorisent F. Catania?

5 R. C'est-à-dire que, au niveau des termes de
6 référence, moi ce n'est pas moi qui y participas
7 proprement dit, parce que moi, ma tâche c'était
8 vraiment les estimations, mais dans le cadre de nos
9 rencontres, là, à un moment donné, puis
10 probablement dès le début qu'on se parlait de ça.
11 Monsieur Fillion disait : « Bon, là on est en train
12 de préparer ça. Écoute, moi ce que j'ai comme
13 information ou comme commande, c'est que bon, on
14 travaille avec F. Catania. On se prépare, puis on
15 s'assure de préparer les documents en
16 conséquence. » Donc moi, ma partie c'était les
17 estimations, puis la partie de Daniel Gauthier
18 était plus le volet bâtiments, urbanisme, et le
19 volet préparation des termes de référence, rendu à
20 l'automne. Ça fait que c'était comme... c'est dans
21 ce sens-là qu'on s'organise pour faciliter la
22 préparation des documents pour les appels d'offres
23 à venir.

24 Q. **[34]** Est-ce que Martial Fillion vous a déjà
25 mentionné que la commande venait de plus haut que

1 lui?

2 R. Bien, en fait son contact était toujours avec
3 monsieur Zampino, à proprement dit. Ça fait que
4 c'est de là qu'il me disait que, « écoute, j'avais
5 parlé avec monsieur Zampino », puis c'était à la
6 suite de plusieurs rencontres qu'on se parlait de
7 ça, là.

8 Q. **[35]** Nous allons aller maintenant dans les
9 rencontres de deux mille sept (2007) au club privé
10 dont on a parlé. Je vais prendre mon document.
11 J'aimerais qu'on affiche à l'écran la pièce
12 29P-316. Vous allez vous rendre tout de suite à la
13 page 2, Madame Blanchette.

14 J'ai déjà évoqué hier la rencontre du
15 vingt-huit (28) janvier, là, avec des gens d'une
16 firme de communications et Bernard Trépanier,
17 Martial Fillion, André Fortin, Gauthier, vous-même.
18 Alors, cette rencontre-là, est-ce que c'est le
19 début, là, d'une suite de rencontres qui vont avoir
20 lieu au Club 357c?

21 R. Effectivement. Celle du vingt-neuf (29) janvier,
22 comme le projet avait été confirmé au promoteur,
23 dès le début janvier moi j'avais eu des rencontres
24 déjà avec monsieur Catania pour m'assurer qu'on
25 était pour y participer comme ingénieurs-conseils.

1 Ça c'était confirmé. Et dès ce moment-là, on a
2 établi tout de suite des rencontres de démarrage,
3 et c'était une des premières, celle du vingt-neuf
4 (29) janvier, où étaient présents effectivement les
5 gens en communications pour vraiment encadrer le
6 projet dès le départ. Parce que lorsqu'on démarre
7 un projet, il faut s'assurer d'avoir tous les
8 éléments en main dès le départ, pour être sûr de
9 placer nos paramètres durant la réalisation du
10 projet.

11 Ça fait que c'était une des premières
12 rencontres en janvier, puis il y a eu une série de
13 rencontres comme ça à toutes les deux semaines,
14 parce que dès le départ d'un projet, c'est là
15 qu'est le plus important, c'est de démarrer le
16 projet du bon pied, puis ça nécessitait des
17 rencontres fréquentes pour tous les volets que j'ai
18 expliqués, infrastructures, autant souterraines
19 qu'en surface, environnemental, géotechnique,
20 circulation, vibration. Ça fait que ça nécessitait
21 des rencontres pour assurer la préparation adéquate
22 de ces... du projet.

23 Q. [36] Je vais aller ensuite, parce que ça, cette
24 première rencontre-là va avoir lieu en après-midi,
25 puis après ça je vais arriver, là, à ce qu'on

1 appelle les petits déjeuners rencontres, c'est
2 exact, là, à ce que vous dites, aux deux
3 semaines...

4 R. Oui.

5 Q. [37] ... des petits déjeuners, là, techniques?

6 R. C'est ça.

7 Q. [38] Et on va aller maintenant au douze (12)
8 février deux mille sept (2007), dont huit personnes
9 sont présentes à l'invitation de Paolo Catania. Et
10 vous avez Martial Fillion, Daniel Gauthier, Michel
11 Lalonde, Rosaire Sauriol, Bernard Trépanier, et
12 nous ce qu'on a comme information, on a « autres
13 noms », là, on n'avait pas. Est-ce que vous vous
14 souvenez d'autres personnes qui étaient présentes
15 lors de ces rencontres-là?

16 R. C'est arrivé à l'occasion que... Parce que Rosaire
17 Sauriol, de mémoire, n'est pas toujours venu aux
18 rencontres. Je me souviens qu'il était là au
19 départ, mais par la suite c'était souvent son
20 représentant au niveau contamination, décontamina-
21 tion, Claude Marcotte, ou d'autres représentants,
22 mais c'était vraiment plus technique, ça fait
23 que... Non, je ne me souviens pas des autres noms.
24 Probablement des gens soit au niveau communications
25 ou au niveau environnement.

1 Q. **[39]** Parfait. On a vu hier le document dans
2 lequel... qui avait été préparé avec les montants,
3 les estimés de coûts, là. Et bon, on arrive à un
4 montant de quatorze mille sept cents (14 700 \$)
5 quelques dollars, et vous avez bien fait de le
6 spécifier, là, le quatorze mille sept cents
7 (14 700 \$) ce n'est pas uniquement pour la
8 décontamination des sols.

9 R. Quatorze millions sept cent mille (14,7 M\$).

10 Q. **[40]** Quatorze millions (14 M\$), je m'excuse. Oui,
11 on ne parle pas des mêmes chiffres. Quatorze
12 millions (14 M\$). Mais la décontamination des sols
13 à elle seule c'était à peu près dix millions
14 (10 M\$), de l'ordre de dix millions (10 M\$), puis
15 il y avait la construction d'un...

16 R. D'un écran acoustique.

17 Q. **[41]** D'un écran acoustique. Et il y avait d'autres
18 frais, également?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[42]** Parfait. Êtes-vous en mesure de dire si le
21 prix qui a été fixé pour la décontamination des
22 terrains c'est vraiment Dessau seulement qui s'en
23 était occupé, et que le Groupe Séguin n'avait pas
24 vraiment un mot à dire là-dedans?

25 R. C'était le spécialiste, il en avait la

1 responsabilité, et il en a fait l'estimation comme
2 professionnel. Donc, c'était les gens de Dessau,
3 notamment Claude Marcotte, qui se sont occupé de
4 ça, qui ont eu... qui étaient présents au moment où
5 on avait des discussions techniques et qui ont
6 continué à faire le travail par la suite pour le
7 suivi et les obtentions au ministère de
8 l'Environnement pour la décontamination, et tout le
9 reste.

10 Q. **[43]** O.K.

11 R C'est vraiment les gens de Dessau qui...

12 Q. **[44]** Donc c'était vraiment les gens de Dessau qui
13 s'en occupait. Vous, êtes-vous en mesure de dire si
14 ce prix-là était gonflé artificiellement, partait
15 sur des mauvaises bases? Êtes-vous en mesure, avez-
16 vous été mis au courant de ça?

17 R. Non. Claude Marcotte, lui, a fait son travail à
18 partir des évaluations qu'il avait, des sondages,
19 des études géotechniques et il a fait son travail
20 en conséquence. Comme on a fait, nous, le nôtre au
21 niveau des estimations. Donc toujours en
22 interaction avec F. Catania.

23 Q. **[45]** Mais vous êtes au courant qu'à un moment donné
24 on a demandé à SM également de faire le même
25 exercice pour voir si les chiffres de monsieur

1 Marcotte arrivaient?

2 R. Oui, exactement. Il y avait une validation qui
3 avait été faite.

4 Q. **[46]** O.K.

5 R. Par SM, effectivement.

6 Q. **[47]** Mais Groupe Séguin jamais ne s'est occupé
7 d'évaluer des coûts?

8 R. Non, parce qu'on n'a pas la compétence, on n'a pas
9 l'expertise et la compétence de le faire ça fait
10 que je n'ai jamais eu à faire ce travail-là. Au
11 tout début, je pense dans le premier estimé dès le
12 départ, on avait travaillé avec les gens de Dessau
13 encore une fois puis on avait lancé un premier
14 chiffre mais par la suite ça a toujours été les
15 gens de Dessau qui ont fait tout le travail au
16 complet pour en arriver aux estimations qui ont été
17 jointes aux documents d'appel d'offres.

18 Q. **[48]** Alors ce qui m'amène à la prochaine réunion
19 qui est en date du vingt (20) février deux mille
20 sept (2007) et vous avez les mêmes personnes qui
21 vont être présentes. Martial Fillion, Daniel
22 Gauthier, Michel Lalonde, Rosaire Sauriol, Bernard
23 Trépanier, autres noms. Toujours une réunion
24 technique?

25 R. C'est toujours la réunion technique qui s'est tenue

1 à toutes les deux semaines ou à toutes les semaines
2 avec à peu près les mêmes personnes, avec des
3 variantes comme je le disais communication,
4 environnement, géotechnique.

5 Q. **[49]** Sauf Bernard Trépanier?

6 R. Sauf Bernard Trépanier.

7 Q. **[50]** Vous êtes d'accord avec moi que dans le nombre
8 de professionnels qui sont là, Bernard Trépanier
9 jure dans le portrait? Il faisait quoi lors de ces
10 réunions-là Bernard Trépanier? Est-ce qu'il prenait
11 des notes, il prenait la parole?

12 R. Dans le fond, on pourrait dire qu'il était
13 observateur et son rôle c'était plutôt que si
14 jamais il y avait des interventions à faire bien il
15 était en mesure de pouvoir transmettre
16 l'information directement à monsieur Zampino puis,
17 s'il y avait lieu d'avoir des interventions pour
18 faire avancer le dossier plus rapidement, bien
19 l'information se rendait directement. C'était ça,
20 c'est un peu son rôle.

21 Q. **[51]** J'y reviendrai là-dessus, sur son rôle pour
22 peut-être faire débloquent certains dossiers. On va
23 aller à la prochaine réunion qui est en date du
24 vingt-six (26) février deux mille sept (2007) et là
25 on a, à part quelques personnes du Faubourg

1 Contrecoeur, ou impliquées dans le Faubourg
2 Contrecoeur, on a Line Beauchamp, Pierre Bibeau,
3 Paolo Catania, Michel Lalonde, Pierre Lavallée,
4 Frank Minicucci, Rosaire Sauriol, Yves Théberge,
5 Bernard Trépanier et Frank Zampino.

6 R. Excusez-moi, je ne le vois pas.

7 Q. **[52]** J'avais demandé qu'on aille à la page 3 s'il-
8 vous-plaît.

9 R. D'accord. Ça y est.

10 Q. **[53]** Oui. Alors, parfait. Alors est-ce que ça vous
11 dit quelque chose cette rencontre-là?

12 R. Oui, oui, absolument.

13 Q. **[54]** Est-ce que cette rencontre-là avait lieu dans
14 le cadre des réunions de Faubourg Contrecoeur?

15 R. Non.

16 Q. **[55]** Pas du tout?

17 R. Ça n'avait pas rapport au projet Faubourg
18 Contrecoeur.

19 Q. **[56]** Voulez-vous nous expliquer pourquoi on a tenu
20 une réunion avec ces personnes-là le vingt-six (26)
21 février deux mille sept (2007).

22 R. Bien en fait, j'avais eu un appel de Bernard
23 Trépanier qui me disait « Écoute, Michel, les
24 élections... » parce que là on est en deux mille
25 sept (2007), il y a eu des élections, « ... les

1 élections viennent d'être déclenchées puis là,
2 bien, il va y avoir probablement des...

3 Q. **[57]** Des élections provinciales?

4 R. ... des élections provinciales. ». Et à ce moment-
5 là il m'a dit « Écoute, on va avoir un petit
6 déjeuner avec madame Beauchamp, on va pouvoir jaser
7 avec elle de tout le volet économique dans son
8 rôle. » parce qu'elle était ministre de la
9 Métropole à ce moment-là « Mais en même temps, on
10 va faire un peu de financement. » ça fait qu'il dit
11 « Écoute, on fera le petit déjeuner puis si tu veux
12 être présent c'est deux mille dollars (2 000 \$). ».
13 Ça fait que j'ai dit « Écoute, oui, sauf que moi,
14 tu me prends à cours là. Je suis bien prêt à y
15 aller mais est-ce que ça te conviens si je
16 t'apporte de l'argent comptant? ». Ça fait que je
17 lui avais apporté le deux mille dollars (2 000 \$)
18 en argent comptant le matin-même, en arrivant à
19 l'événement. Événement qui a eu lieu effectivement
20 le vingt-six (26) février.

21 Q. **[58]** On va revenir, vous allez un peu vite là.

22 C'est-à-dire il y a un événement, Bernard Trépanier
23 vous dit qu'il va y avoir un événement dans lequel
24 madame Beauchamp va participer.

25 R. C'est ça.

1 Q. **[59]** Ça, il vous informe de ça, là on est le vingt-
2 sept (27) février. Il vous informe de ça quand
3 avant?

4 R. Quelques jours avant là, au milieu février ou
5 quelque chose comme.

6 Q. **[60]** O.K.

7 R. Pas deux mois avant. Quelques jours avant là.
8 C'est pour ça que je lui avais dit « Écoute, je
9 veux bien. » puis effectivement ça a un certain
10 sens, c'est les élections, tout ça. Donc, o.k., je
11 suis bien prêt à contribuer dans le contexte puis
12 j'avais consenti à participer à l'événement puis
13 lui donner le montant de deux mille dollars
14 (2 000 \$) sauf que j'ai dit « Regarde, tu me prends
15 à cours ça fait que je vais te l'apporter en argent
16 comptant. ». Il a dit « Il n'y a pas de
17 problème. ».

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[61]** Ça, je ne comprends pas comment vous pouvez,
20 la relation entre que vous soyez pris à cours et
21 celle que vous vouliez payer en argent comptant.

22 R. Non, c'est juste parce que quand je dis que je suis
23 à cours, c'est le temps de me revirer de bord, de
24 demander à quelqu'un de faire un chèque, tout ça,
25 des fois... Je me suis dit « Regarde, c'est-tu

1 correct si je te l'apporte en argent comptant? »,
2 il m'a dit « Oui, c'est correct. Pas de problème ».
3 Ça fait que j'avais apporté le deux mille dollars
4 (2 000 \$) en argent comptant.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[62]** Mais monsieur Trépanier, ce qu'on a compris,
7 c'est qu'il était responsable du financement pour
8 Union Montréal. Là, il vous demande spécifiquement
9 pour le Parti libéral du Québec?

10 R. Bien c'était ça son appel.

11 Q. **[63]** O.K. Et est-ce que ça vous a, est-ce que vous
12 saviez qu'il collectait également pour le Parti
13 libéral? Comment qu'il vous l'a présenté ça?

14 R. Bien monsieur Trépanier a toujours été quelqu'un
15 qui s'est occupé du financement politique à divers
16 égards, puis je sais que des fois il donnait des
17 coups de main à... même au niveau provincial. Ça
18 fait que moi, ça ne me surprenait pas, là.

19 Puis, dans le fond, on avait l'opportunité
20 de rencontrer madame Beauchamp puis de discuter,
21 dans un petit groupe, en même temps, le
22 développement économique, puis de l'avenir dans un
23 cadre électoral.

24 Q. **[64]** O.K. Prenez pour acquis que les élections ont
25 été déclenchées le vingt et un (21) février deux

1 mille...

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[65]** Juste pour être certain, donc, vraiment, vous
4 vous rappelez qu'il a dit deux mille dollars
5 (2 000 \$) pour le Parti libéral du Québec. Il n'a
6 pas...

7 R. Oui.

8 Q. **[66]** Il n'a pas...

9 R. Non, mais c'est un événement en rapport avec le
10 Parti libéral du Québec, là.

11 Q. **[67]** Oui. C'est un événement qui touchait le Parti
12 libéral du Québec, mais est-ce que vous vous
13 rappelez qu'il vous a dit, « Apporte deux mille
14 (2 000) pour le Parti libéral du Québec? »

15 R. Oui. C'est ça qu'il m'a dit.

16 Q. **[68]** Pas pour... Pas généralement, pour du
17 financement politique. Pour le Parti libéral...

18 R. Pour le Parti libéral du Québec. Pour Line
19 Beauchamp.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[69]** O.K. Et ce montant-là va être remis à quel
22 endroit au club privé?

23 R. Bien, disons que je l'ai... Je suis arrivé assez
24 tôt, je l'ai croisé discrètement et je lui ai remis
25 l'argent. Au Club 357, là. Bien, c'est parce que,

1 c'est-à-dire que de la façon que c'est arrivé, il y
2 a des salles, ça fait que, on descendait en bas à
3 la salle, puis après ça on est allé un petit peu en
4 retrait, puis je lui ai remis l'argent.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[70]** Est-ce que je comprends... Excusez-moi, Maître
7 Gallant.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Allez-y, Madame.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[71]** Est-ce que je comprends que la remise d'argent
12 à monsieur Trépanier se fait dans une salle
13 différente de où est madame Beauchamp?

14 R. Elle n'était pas arrivée.

15 Q. **[72]** Elle n'était pas encore arrivée?

16 R. Non, elle n'était pas arrivée. Et puis on est allé
17 un petit peu discrètement dans le... Parce que
18 c'est une grande salle, là. Bien, une grande
19 salle... Une salle de conférence, ça fait qu'on est
20 allé un peu en retrait, puis je lui ai remis
21 l'argent.

22 Q. **[73]** O.K. Tout s'est passé dans la même salle.

23 R. Oui. Sauf que c'est comme des salles attenantes, on
24 peut sortir, il y a une entrée, tu sais, c'est
25 comme... On pouvait le faire discrètement.

1 Q. [74] Vous me le dites.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. [75] Alors effectivement, vous rencontrez monsieur
4 Trépanier et vous lui remettez l'argent, puis après
5 ça, comment ça se passe, là, pendant la réunion?
6 Vous dites madame Beauchamp est arrivée plus tard,
7 j'imagine? Est-ce que c'est...

8 R. Oui. Oui oui. Elle est arrivée... Elle est
9 arrivée... Bien, comme, souvent on a des
10 événements, les ministres arrivent au moment où ils
11 sont disponibles, hein, ça fait qu'ils sont
12 arrivés, puis... Elle est arrivée, c'est-à-dire, et
13 puis les autres personnes aussi étaient arrivées en
14 cours de route, et chacun rencontrait monsieur
15 Trépanier, là. Moi je... Chacun fait ses affaires.
16 Et puis par la suite on a eu le déjeuner.

17 Et, effectivement, madame Beauchamp était
18 contente de nous voir, elle nous remerciait d'être
19 présents, la campagne électorale était lancée,
20 puis, dans le fond, c'était un moment important
21 pour le Québec, bon, la démocratie, tout ça, et
22 elle nous a parlé un peu de développement
23 économique, puis avoir un peu notre opinion.
24 Effectivement, on a jasé un peu de problématiques,
25 développement économique au Québec, de ce qui nous

1 interpellait aussi au niveau des partenariats
2 publics/privés. Tu sais, tout ce volet-là. Ça nous
3 a permis un peu d'échanger sur la question. Et puis
4 chacun a donné ses commentaires autour de la table,
5 et puis par la suite, bien, le déjeuner s'est
6 terminé puis on est parti.

7 Q. **[76]** Puis dans ce cadre de réunion-là, est-ce qu'on
8 évoque publiquement, est-ce qu'on en parle qu'on a
9 donné un certain montant d'argent? Comment ça
10 fonctionne pour les non initiés, là? Vous aviez
11 donné deux mille dollars (2 000 \$), là.

12 R. Oui.

13 Q. **[77]** À madame...

14 R. À monsieur Trépanier.

15 Q. **[78]** À monsieur Trépanier. Pas à madame...

16 R. C'est ça.

17 Q. **[79]** Pas à madame Beauchamp. Soyons clairs, là.

18 O.K.? Est-ce que, quand la réunion commence, on
19 parle de financement dans ce genre de réunion-là?

20 R. Règle générale, on le voit souvent dans toutes les
21 présentations, c'est assez rare que les ministres
22 disent « Merci beaucoup pour l'argent que vous nous
23 avez donné. » Tu sais, ou les chèques, ou, bon.
24 C'est plutôt dire, « Merci d'être présents, merci
25 d'être là pour appuyer la démocratie. » Ça se fait

1 plutôt de cette façon-là. Ça fait que c'est comme
2 ça que ça s'est passé. Notre présence était là,
3 c'est un petit groupe, puis « Merci aussi
4 d'échanger », parce que dans le fond, quand tu es
5 un petit groupe, c'est plus facile d'échanger sur
6 un sujet, puis de donner son opinion, puis de
7 partager de façon interactive avec, notamment la
8 ministre, à ce moment-là, qui était de la
9 métropole.

10 Q. **[80]** Est-ce qu'on peut faire un parallèle avec ce
11 genre de réunion-là, qu'on a un groupe restreint, à
12 peut-être l'événement du Club St-Denis et le maire
13 Gérald Tremblay? C'est-à-dire que c'est une
14 activité de financement, mais on parle des
15 problématiques avec les élus, là. Est-ce que c'est
16 à peu près le même... Parce que vous avez fait les
17 deux. Vous en avez fait plusieurs, là, parce
18 qu'effectivement, le Club St-Denis, je vous ai posé
19 la question...

20 R. Oui.

21 Q. **[81]** ... en deux mille quatre (2004), dire, il y a
22 un certain groupe, ce sont des entrepreneurs, puis
23 dans ce cas-là ça allait très bien, là, parce que
24 là les entrepreneurs pouvaient contribuer, là.
25 Spécialement pour ça. Est-ce que c'est le même type

1 de... Vous dites en cercle plus restreint, là, pour
2 discuter, pour échanger sur des problématiques.

3 R. C'est le même type dans le sens qu'à partir du
4 moment où tu es assis puis que tu jases du projet,
5 ou des projets, ou de l'avenir, ça devient
6 interactif, et c'est ça qui est intéressant pour
7 nous, là, l'opportunité de jaser puis donner notre
8 opinion à un ou à une ministre, là, dans ce cas-ci.
9 Et c'était la même chose lorsqu'on avait eu l'autre
10 rencontre, là.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[82]** Est-ce que vous vous rappelez si vous avez
13 discuté d'un projet précis? Par exemple, peut-être
14 même du projet de Faubourg Contrecoeur, de...

15 R. Non.

16 Q. **[83]** C'était vraiment uniquement qu'en termes...

17 R. Développement économique.

18 Q. **[84]** ... généraux, là.

19 R. Oui.

20 Q. **[85]** Pas de projets qui...

21 R. Non.

22 Q. **[86]** ... que vous concernaient précisément...

23 R. Non.

24 Q. **[87]** ... ou monsieur Catania qui était dans la
25 réunion non plus.

1 R. Non. C'était vraiment général. Vraiment...

2 Q. **[88]** Donc, c'était vraiment général pas sur des
3 projets précis.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[89]** Et est-ce que vous vous souvenez... Vous venez
6 de dire qu'il a été question des PPP.

7 R. Oui.

8 Q. **[90]** Est-ce que vous pourriez nous dire quelle
9 était l'opinion des entrepreneurs sur les PPP?

10 R. De mémoire, c'était plutôt de dire que les PPP,
11 c'était une solution intéressante, mais qui ne
12 s'adapte pas nécessairement à tous les projets.
13 C'est ça qu'on... le message, là, qui a été partagé
14 entre les gens, puis après ça on a parlé des autres
15 problématiques de développement à Montréal, à
16 travers le Québec, le développement économique des
17 petites... En tout cas, moi j'ai parlé des petites
18 firmes, toujours s'assurer qu'il y ait de la place
19 pour les plus petites firmes dans les différents
20 projets, ça fait que... Parce que là on parle
21 développement économique de la métropole. Dans mon
22 cas, plus petite firme, ce qui m'interpelle, c'est
23 de m'assurer de trouver ma place au travers de tout
24 ça. Pour les grandes firmes, bien évidemment, eux,
25 ce qui les interpelle aussi c'est les projets PPP,

1 parce qu'on comprend que PPP c'est privé. Si le
2 projet est trop gros, il faut comprendre qu'à ce
3 moment-là même les firmes du Québec ne pouvaient
4 pas y participer. Ça fait que c'est un peu une
5 préoccupation normale à ce moment-là, parce que ça
6 commençait à peine, cette approche-là.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[91]** Tout à l'heure vous avez dit, bon, que vous
9 avez rencontré monsieur Trépanier, vous êtes allés
10 un peu en retrait, vous lui avez donné l'argent,
11 puis après ça vous êtes retourné. Puis vous avez
12 ajoutez : « Écoutez, chacun rencontrait monsieur
13 Trépanier. Dans le fond, chacun faisait son
14 affaire. »

15 R. C'est ça.

16 Q. **[92]** Est-ce que vous voulez dire que vous avez vu
17 des gens aller rencontrer monsieur Trépanier un peu
18 en retrait aussi, puis peut-être donner de l'argent
19 comme vous avez fait?

20 R. Je ne sais pas. Non. Non.

21 Q. **[93]** Vous n'avez pas été témoin de ça?

22 R. Ce que je dis, c'est que chacun l'ont rencontré.
23 Moi je jaisais avec d'autres personnes jusqu'à tant
24 que la ministre arrive. Ça fait que chacun
25 s'accomplit, fait ce qu'il a à faire, là. Moi, à un

1 moment donné, j'ai fait ce que j'avais à faire,
2 puis chacun fait ses rencontres.

3 Q. [94] Mais vous ne présumez pas par là que c'était
4 des rencontres avec monsieur Trépanier pour donner
5 de l'argent, là? Vous n'avez rien vu de ça?

6 R. Aucune idée pour les autres.

7 Q. [95] O.K.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. [96] Je reviens à ce que je vous demandais comme
10 question. Ce genre d'activité restreinte-là, parce
11 que c'est restreint, là, c'est des gens qui sont
12 triés sur le volet, et dans ce cas-ci, je les
13 dénombre, là, c'est uniquement des entrepreneurs en
14 construction et des gens qui s'occupent du
15 développement des affaires dans une firme de génie-
16 conseil. Outre madame Beauchamp et monsieur Bibeau,
17 et madame Beauchamp étant une élue, Frank Zampino
18 étant un élu, monsieur Trépanier s'occupe de
19 financement, monsieur Bibeau on a l'information que
20 c'est un monsieur qui s'occupait également de
21 financement. Monsieur Catania c'est un entrepreneur
22 en construction. Michel Lalonde est un vice-
23 président ou... il s'occupe du développement des
24 affaires. Pierre Lavallée vient d'où, lui?

25 R. BPR.

1 Q. **[97]** BPR, donc à peu près le même rôle que vous?

2 R. Dans une plus grande firme.

3 Q. **[98]** Non, mais je veux dire, il s'occupe du
4 développement des affaires?

5 R. Oui.

6 Q. **[99]** Frank Minicucci travaille pour les entreprises
7 de monsieur Accurso?

8 R. Simard-Beaudry.

9 Q. **[100]** Simard-Beaudry. Rosaire Sauriol est votre
10 vis-à-vis chez Dessau?

11 R. Hum.

12 Q. **[101]** Yves Théberge?

13 R. Chez CIMA.

14 Q. **[102]** Parfait. Alors, ce qu'on comprend, c'est que
15 ces gens-là sont des entrepreneurs ou des gens qui
16 travaillent au sein de firmes de génie-conseil?

17 R. Des entreprises privées.

18 Q. **[103]** Et vous avez une élue provinciale et un élu
19 municipal à cette réunion-là. Parfait. Donc, on va
20 parler, on comprend, là, pour la métropole, et
21 caetera. Mais pour des gens d'affaires comme vous,
22 c'est une occasion en or, ça, d'avoir un ministre,
23 une ministre, là?

24 R. Absolument. Puis quand on avait l'opportunité de le
25 faire, on trouvait ça intéressant.

1 Q. **[104]** Est-ce que ça arrivait souvent, ce genre
2 de... moi j'en connais deux, là, le Club Saint-
3 Denis et ce que vous nous dites là. Est-ce que ça
4 arrivait souvent, ce genre de financement-là
5 restreint à certaines personnes?

6 R. Ça arrivait à l'occasion. Ça arrivait à l'occasion.
7 C'est déjà même aussi arrivé au Parti québécois. Ce
8 genre d'occasion-là en groupe un peu plus
9 restreint, c'est le genre de chose qui est
10 intéressante, parce que tu as des occasions
11 privilégiées de rencontrer les ministres, puis de
12 jaser peut-être un peu plus intimement. Un peu
13 comme l'événement qu'on avait eu, que monsieur
14 Zambito avait organisé en janvier deux mille huit
15 (2008). C'était la même chose, c'est quand même un
16 groupe restreint d'hommes d'affaires, des maires
17 étaient présents. Ça permettait de rencontrer la
18 ministre à ce moment-là, elle faisait le tour des
19 tables. Ça fait que c'est un moment privilégié de
20 partager directement avec un ministre ou une
21 ministre nos situations, les problèmes, tout ça.
22 Puis ça vient informer les gens et les sensibiliser
23 sur la vie des entreprises.

24 Q. **[105]** Mais quand vous dites, vous partagez, est-ce
25 que certains entrepreneurs ou vous-même faites des

1 demandes spécifiques quand vous avez un élu peut-
2 être de cette position-là devant vous?

3 R. Ce n'est pas des demandes spécifiques, c'est plutôt
4 de partager des... Tu sais, comme moi j'expliquais
5 tantôt, de dire, bon, les PPP c'est intéressant,
6 mais la place des petites firmes c'est peut-être
7 plus difficile, ça fait que peut-être y penser. Ça
8 fait que c'est plutôt de partager nos réserves ou
9 nos opinions pour s'assurer d'avoir notre place
10 dans les grands développements ou les grands
11 changements de façons de faire.

12 Q. **[106]** À votre connaissance, outre les élus et les
13 directeurs de financement, est-ce qu'il y a
14 quelqu'un d'entre vous qui était inscrit au
15 registre des lobbyistes?

16 R. Non.

17 Q. **[107]** Non?

18 R. Bien, en tout cas, je ne sais pas pour les autres,
19 là, mais moi je ne le suis pas.

20 Q. **[108]** Donc, c'est pour ça qu'il n'y a pas de
21 demande formelle?

22 R. Absolument pas.

23 Q. **[109]** Ce n'est pas une occasion pour pousser des
24 dossiers?

25 R. Non, non, non. C'est vraiment une occasion

1 d'échanger sur le développement économique. Dans ce
2 cas-là, c'était dans le cadre de son mandat de
3 ministre de la Métropole.

4 Q. **[110]** O.K. On a les heures de l'événement.

5 Évidemment, nous, nous n'y étions pas. On y va avec
6 de la documentation qu'on nous a remise. Est-ce que
7 huit heures (8 h) à neuf heures trente (9 h 30)
8 c'est à peu près le temps que ça a duré, peut-être
9 une heure, une heure et demie, cette rencontre-là?

10 R. Ah, une heure, parce que... Huit heures (8 h), mais
11 je pense qu'on a commencé un peu plus tard, le
12 temps que la personne la plus importante qui est la
13 ministre arrive, ça fait que neuf heures et demie
14 (9 h 30) c'était fini.

15 Q. **[111]** Parfait. Je vais retourner dans les
16 rencontres plus techniques. Dès le lendemain matin,
17 il y a une rencontre également, là, un petit
18 déjeuner pour le Faubourg Contrecoeur, c'est exact?

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[112]** Donc, Martial Fillion, Daniel Gauthier,
21 Michel Lalonde, Rosaire Sauriol, Bernard Trépanier,
22 autres noms. Ce n'est pas mon intention, là, de
23 m'attarder, mais peut-être juste un petit peu plus
24 loin, alors on va toutes les faire, là.

25 Treize (13) mars deux mille sept (2007),

1 toujours les mêmes personnes?

2 R. Oui, c'est ça.

3 Q. **[113]** Étiez-vous au courant que vous travailliez
4 sur un, vous aviez déjà commencé à travailler sur
5 un terrain mais que la vente du terrain n'a pas été
6 faite encore. La ville n'avait pas encore vendu le
7 terrain à la SHDM. La SHDM, puis dans les dates que
8 je vous donne là, puis la SHDM n'avait pas encore
9 vendu le terrain à Catania. Est-ce que c'était
10 quelque chose qui était à votre connaissance lors
11 des rencontres techniques?

12 R. Bien on savait que c'était en train de se
13 finaliser. C'était comme prévu dans le cadre des
14 termes de référence, qu'il y avait des éléments qui
15 restaient à finaliser ça fait que ça, c'était la
16 partie des gens concernés qui s'en occupaient.
17 Nous, notre partie, c'était vraiment la partie
18 ingénierie puis on avait un échéancier quand même
19 serré, si on voulait faire des travaux à l'automne
20 deux mille sept (2007).

21 Q. **[114]** Mais est-ce que monsieur Bernard Trépanier ou
22 monsieur Martial Fillion vous informent, parce que
23 c'est assez important là avant de mettre des
24 énergies, savoir est-ce que ça va aboutir ces
25 transactions de terrain-là. Si je vous dis moi que

1 le lendemain il va y avoir un Comité exécutif à la
2 Ville de Montréal pour la vente du terrain de la
3 Ville de Montréal à la SHDM, et ça, ça va avoir
4 lieu le lendemain en mars, treize (13) mars quand
5 vous avez une rencontre technique, est-ce qu'il y a
6 ou monsieur Fillion ou monsieur Trépanier qui va
7 dire « Bien regarde, ça s'en vient bien aussi la
8 vente-là. Le terrain est à la veille de nous
9 appartenir à la SHDM. ».

10 R. Pas particulièrement là. Pas particulièrement parce
11 que dans le fond les détails administratifs c'était
12 plus réglé à leur niveau, nous autres c'était
13 vraiment technique, c'était vraiment le projet dans
14 son ensemble. Ces éléments-là ressortaient, ils
15 étaient en train de régler certaines choses, mais
16 je ne savais même pas que c'était le lendemain que
17 ça c'était réglé là.

18 Q. **[115]** O.K. Vingt-deux (22) mars il va y en avoir
19 une autre avec les mêmes personnes. Je défile là,
20 je vais assez vite, on va aller à la page 4, en
21 haut de la page, on a toujours les mêmes personnes.
22 Rosaire Sauriol, il était quand même assez souvent
23 là également, et on va aller ensuite au treize (13)
24 avril deux mille sept (2007), toujours une
25 rencontre.

1 R. Oui, c'est ça.

2 Q. **[116]** Vingt-quatre (24) avril, les mêmes personnes.

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[117]** Quatre (4) mai deux mille sept (2007) les
5 mêmes personnes. Ce qui va nous amener au dix-huit
6 (18) mai et il va y avoir une rencontre, je suis en
7 haute de la page 5 pour nous placer, et les mêmes,
8 mêmes, personnes qui la réunion du vingt-sept (27)
9 février sont présentes au club privé, cette fois-ci
10 pour un petit déjeuner à l'invitation, le membre
11 étant Rosaire Sauriol. Pourquoi faire une deuxième
12 rencontre avec madame Beauchamp et Pierre Bibeau,
13 Bernard Trépanier, Frank Zampino, les entrepreneurs
14 et les gens qui s'occupent des développements des
15 affaires dans les principales firmes de génie-
16 conseil au Québec?

17 R. Écoutez, encore le même principe, c'est Bernard
18 Trépanier qui m'a appelé en disant, bien
19 premièrement le Parti libéral avait été élu, madame
20 Beauchamp était maintenant rendue ministre de
21 l'Environnement et il me dit « Écoute, il va y
22 avoir un autre petit déjeuner d'organisé mais cette
23 fois-ci c'est un déjeuner où on va partager avec
24 madame Beauchamp, elle veut savoir un peu votre
25 opinion sur l'environnement. Elle est nommée

1 ministre de l'Environnement puis elle veut avoir
2 votre opinion. ». J'ai dit « O.K. » mais il dit
3 « Ça va être une réunion technique, une réunion de
4 discussion. ». Parfait. Moi j'ai dit « Ça
5 m'intéresse de la revoir une autre fois, elle va
6 être ministre de l'Environnement. ». Ministre de
7 l'Environnement, on parle de d'autres éléments de
8 discussion intéressants et à ce moment-là
9 évidemment j'avais accepté d'aller au déjeuner puis
10 il m'avait dit « Ça va probablement être les mêmes
11 personnes parce qu'elle avait apprécié la
12 discussion qu'elle avait eue avec ces personnes-
13 là. » puis j'ai dit « O.K. Parfait. Pas de
14 problème. ». Ça fait qu'on s'est rendu au déjeuner.

15 Q. **[118]** Alors ce que vous nous dites c'est que ce
16 n'est pas une activité de financement.

17 R. Non. Non.

18 Q. **[119]** Bernard Trépanier ne vous demande absolument
19 rien là.

20 R. Non.

21 Q. **[120]** Puis la réunion va durer combien de temps
22 cette fois-ci?

23 R. La même chose, une heure, une heure et demie. On a
24 échangé sur le volet environnement parce qu'elle
25 était, comme elle était ministre de

1 l'Environnement, elle savait qu'il y avait des
2 choses qui pouvaient être améliorées dans son
3 nouveau ministère puis elle voulait avoir
4 l'opinion, elle nous a dit « Écoutez, bon
5 premièrement, merci, on a gagné les élections. Bon,
6 merci de votre participation dans la démocratie du
7 Québec et tout ça. ». Bon, bref, puis en même temps
8 elle voulait avoir notre opinion sur
9 l'environnement.

10 Moi je me souviens que j'avais partagé le
11 fait que souvent les délais d'approbation des
12 projets étaient longs dans certains cas, qu'il y
13 avait beaucoup d'intervenants puis pour nous,
14 lorsqu'on avait des projets à réaliser avec des
15 échéanciers, bien ça devenait souvent critique puis
16 on ne voulait pas toujours faire de la pression sur
17 les fonctionnaires pour s'assurer que les dossiers
18 avancent ça fait que je voulais un peu la
19 sensibiliser sur le fait que peut-être qu'à
20 l'interne il y aurait lieu de revoir les approches,
21 la façon de faire, pour avoir peut-être un lien un
22 peu plus étroit avec l'analyse des dossiers et les
23 échéanciers qui étaient souvent fixés pour la
24 réalisation des dossiers.

25 Puis il y en a d'autres autour de la table

1 qui ont parlé plus de problèmes environnementaux,
2 de développement durable, des choses où nous on est
3 moins impliqués, ça fait que ça a été vraiment une
4 discussion très conviviale mais sur l'environne-
5 ment. Puis elle voulait vraiment nous entendre pour
6 voir comment ça fonctionnait, quelles étaient nos
7 visions dans certains éléments parce que comme elle
8 prenait son nouveau rôle de ministre de
9 l'Environnement, elle voulait un peu avoir l'idée
10 des hommes d'affaires.

11 Q. **[121]** Est-ce qu'il est arrivé à un moment donné
12 dans le cadre du Faubourg Contrecoeur qu'il y avait
13 des problèmes avec les fonctionnaires justement
14 quant à des délais puis vous avez décidé de monter
15 un petit peu plus haut dans la sphère politique?

16 R. Oui, c'est effectivement arrivé.

17 Q. **[122]** C'est quand à peu près cet événement-là dont
18 vous vous apprêtez à parler.

19 R. C'était à peu près à l'automne deux mille sept
20 (2007) et puis, en fait, encore là lors de nos
21 réunions techniques, à un moment donné on faisait
22 part de l'avancement des différents dossiers, des
23 problématiques et tout ça, et puis dans le cas de
24 Faubourg Contrecoeur, on parle d'infrastructures
25 souterraines, on parle d'infrastructures de

1 surface, comme je vous l'ai expliqué.

2 Donc, les infrastructures souterrains, ça
3 prend une autorisation, un certificat d'autorisa-
4 tion du ministère de l'Environnement, mais en même
5 temps, ça prenait aussi un certificat d'autorisa-
6 tion pour le volet contamination-décontamination,
7 donc tout le tout réhabilitation du site, donc un
8 deuxième. Et un troisième qui était toute la
9 problématique reliée... ce qu'on appelle les
10 « zones humides ».

11 Et les zones humides, bien, comme vous le
12 savez, c'est un sujet... c'est un sujet particulier
13 parce que c'est toujours difficile d'établir une
14 zone humide parce qu'un terrain qui a été laissé
15 vacant durant quinze (15) ans ou dix (10) ans ou
16 cinq ans, puis à un moment donné, il y a un petit
17 amas d'eau qui se forme, des quenouilles puis un
18 potentiel de... d'espèces là quelconques, ça peut
19 devenir une zone humide. Bon. Ça fait que ça dépend
20 des cas, mais disons qu'on est confronté à ça.

21 Et ça, ça fait l'objet d'une autre
22 autorisation là au niveau du ministère de
23 l'Environnement. Ça fait que là vous comprenez que
24 ça fait trois autorisations, puis on a un
25 échéancier où on voudrait qu'à l'automne deux mille

1 sept (2007), le volet réhabilitation commence.

2 Et au moment où on a lancé le projet, on a
3 fait les plans et devis, nos rencontres techniques,
4 tout ça, on présente les projets au ministère de
5 l'Environnement pour le volet infrastructure, le
6 volet réhabilitation et le volet également des
7 zones humides. Et à ce moment-là, on attend
8 l'approbation, on discute, puis là on ne l'a pas,
9 il y a des problèmes, la zone humide, ainsi de
10 suite. Là le temps avance et on veut commencer la
11 décontamination à l'automne parce que, ça, ça peut
12 se faire. Les infrastructures, c'était plus après
13 là, deux mille sept (2007), deux mille huit (2008),
14 mais il fallait quand même commencer la
15 réhabilitation.

16 Et là est arrivé un moment où, au niveau
17 des zones humides, il a été identifié par les
18 représentants de l'Environnement qui ont été
19 soucieux d'une zone où il y avait un potentiel
20 d'espèces particulières de couleuvres brunes et là
21 ils ont dit : « Écoutez, on ne peut pas approuver
22 le projet. Vous ne pouvez pas commencer à
23 travailler ». Ça fait que là on a dit : « Comment
24 ça on ne peut pas commencer à travailler, si on est
25 dans une... mettons si on peut identifier la zone

1 où il y a les couleuvres brunes, on pourrait peut-
2 être cerner la zone puis travailler autour ». Bon.
3 Parce qu'il n'y avait pas des couleuvres sur
4 l'ensemble du site là, c'était une petite zone là,
5 tu sais.

6 Ça fait que disons que les discussions...
7 et je comprends aussi les fonctionnaires du
8 ministère, ils ont dit : « On va prendre le temps
9 de le regarder, on va s'assurer de cerner la
10 zone ». Comme on dit, la zone est cernée, on la
11 connaît, on peut la délimiter. Ça fait que là le
12 temps avançait, puis on ne sentait pas qu'on était
13 pour avoir l'autorisation pour l'automne.

14 Ça fait que, moi, j'en ai parlé parce que
15 c'était le volet infrastructure. J'en ai parlé lors
16 d'une réunion... d'une réunion technique où tous
17 les représentants étaient là. Et si je me souviens
18 bien, même c'était une des réunions où même
19 monsieur Frank Zampino était là parce qu'il est
20 venu à quelques occasions pour s'assurer que le
21 dossier avançait bien. Puis, si on avait des choses
22 à lui partager, il était en mesure de faire le
23 suivi auprès de ses différents fonctionnaires dans
24 l'organisation parce que le projet lui tenait à
25 coeur, puis il avait des échéanciers à rencontrer

1 et ainsi de suite.

2 Et à ce moment-là, moi, j'avais partagé ça,
3 j'ai dit : « Il y a-tu moyen que... ». Et à ce
4 moment-là, monsieur Trépanier enfin a dit : « Bien,
5 on va appeler au cabinet de la ministre de
6 l'Environnement, on va certainement pouvoir avoir
7 un coup de pouce à ce moment-là ».

8 Et effectivement, tout de suite après,
9 monsieur Trépanier a lâché un coup de fil au
10 cabinet du ministre... de la ministre de
11 l'Environnement. Il m'a appelé, il dit : « Écoute,
12 tu peux parler au directeur du cabinet puis lui
13 expliquer la situation » parce qu'évidemment
14 monsieur Trépanier n'était pas en mesure
15 d'expliquer la problématique reliée aux couleuvres
16 brunes.

17 Ça fait que j'ai parlé au directeur du
18 cabinet de la ministre de l'Environnement et je lui
19 ai expliqué la problématique, évidemment de façon
20 vulgarisée là parce que je voulais juste lui
21 dire...

22 Q. [123] À qui vous avez parlé?

23 R. Je pense que c'était François Crête et qui m'a
24 dit : « Bien, O.K., explique-moi ça. Je vais voir
25 avec les gens qui s'occupent de ça », juste au

1 moins qu'il y ait une écoute parce que, dans le
2 fond, ce n'est pas de forcer le monde, c'est juste
3 d'être à l'écoute, hein, des fois. Et donc je lui
4 ai expliqué la problématique. Que là le projet, où
5 on était rendu, et dans le fond, si on pouvait
6 cerner la zone et dans le respect de l'environne-
7 ment là, ce n'était pas dans le but de contourner.
8 Ça nous aurait permis de travailler autour puis de
9 faire des travaux.

10 Et évidemment ça n'a pas été long que j'ai
11 eu un appel du directeur de la région qui m'a un
12 petit peu... un petit peu sermonné en me disant que
13 j'aurais dû l'appeler directement. Parce que je
14 dis : « On est en contact avec les gens chez vous.
15 On sentait... puis moi, c'est parce que j'ai
16 rencontré des gens, puis ils m'ont dit : « Regarde,
17 on va juste lâcher un petit coup de fil », je n'ai
18 pas voulu faire ça de façon déplacée, moi, au
19 contraire ». Il a dit : « Bon. O.K. On est là, on
20 se parle ». Ça fait que ça a permis d'éclaircir la
21 situation. Il dit : « Écoute, je regarde avec mes
22 gens pour voir si effectivement on pouvait cerner
23 la zone et essayer de faire en sorte que... ».

24 Ça fait que tout le monde a fait son
25 travail, puis ça a peut-être pris quelques

1 semaines. Finalement, il y a eu des rencontres sur
2 le site, puis on a pu identifier, avec les
3 spécialistes, évidemment, même les spécialistes,
4 nous autres, c'était notre sous-traitant Dessau, un
5 spécialiste dans le domaine environnemental. Ça
6 fait qu'ils ont identifié la zone potentielle où il
7 y avait des couleuvres brunes.

8 Mais, comme on était rendu tard à
9 l'automne, il y avait des chances qu'elles étaient
10 en train d'hiberner, hiverner, hiberner. Ça fait
11 qu'il a dit : « On ne peut pas... on ne peut pas...
12 il va falloir laisser passer l'hiver et, au
13 printemps, au moment où elles vont sortir le nez de
14 leur petit trou, il dit, on pourra les dénombrer,
15 les déplacer, puis on pourra continuer ». Ça fait
16 que la zone a été identifiée, balisée avec...

17 Q. [124] C'est une zone de combien à peu près là qui
18 bloquait tous les travaux là?

19 R. Ah! Ce n'était pas très grand là, je ne me souviens
20 pas exactement les dimensions, mais c'était peut-
21 être cinq cents (500) pieds par cinq cents (500)
22 pieds là, quelque chose comme là. Ce n'était pas...
23 ce n'était pas très grand, mais c'était une zone
24 potentielle.

25 Ça fait qu'à ce moment-là on a... la zone a

1 été identifiée. On a pu obtenir notre certificat
2 d'autorisation pour la réhabilitation et les
3 travaux de réhabilitation ont commencé. Et plus
4 tard après ça, l'autorisation pour les travaux
5 d'infrastructure, les travaux ont suivi leur cours.
6 Ça fait que ça a permis de reprendre l'échéancier
7 qu'on s'était donné pour réaliser le projet.

8 Q. **[125]** Ce que vous nous dites, c'est que de passer
9 par le chef de cabinet, ça a accéléré le processus.

10 R. Ça a permis d'avoir une écoute plus attentive, et
11 permettre peut-être aux fonctionnaires de prioriser
12 ce dossier-là, peut-être, par rapport à d'autres
13 dans la liste qu'ils avaient.

14 Q. **[126]** Y a-t-il d'autres exemples, parce que, peut-
15 être juste, peut-être remettre en... Oui, allez-y,
16 allez-y.

17 R. Peut-être juste pour terminer...

18 Q. **[127]** Oui, terminez.

19 R. Pour la fin de l'histoire, parce que...

20 Q. **[128]** Oui. Allez-y.

21 R. Ça vaut la peine. Au printemps, effectivement...

22 Q. **[129]** Ah! O.K.

23 R. Non, c'est parce que...

24 Q. **[130]** La couleuvre s'est montré le bout du nez?

25 R. Elle s'est montré le bout du nez, effectivement. Je

1 pense qu'il y en a trois qui ont été dénombrées,
2 elles ont été relocalisées dans un autre site, puis
3 finalement on a pu travailler dans le site
4 approprié. Ça fait que ça s'est fait dans les
5 règles édictées par le ministère de l'Environnement
6 en bonne et due forme. Ça fait que tout s'est fait
7 correctement.

8 Q. **[131]** Tout le monde était heureux et les trois
9 couleuvres aussi. Le projet avance. Peut-être
10 juste... Peut-être juste pour nous dire, le projet
11 est toujours en cours, le projet du Faubourg
12 Contrecoeur?

13 R. Le projet est toujours en cours.

14 Q. **[132]** En réa... Je parle en phase de réalisation?

15 R. Oui. Puis il va très bien. Il achève. Au niveau des
16 infrastructures, les infrastructures sont presque
17 terminées de construire. Il va peut-être rester un
18 peu de... L'année prochaine, bien, c'est-à-dire cet
19 été, là, un peu de pavage à faire, d'éclairage,
20 mais il y a encore des constructions qu'il reste à
21 faire, mais ça se construit, ça suit l'échéancier
22 prévu. Et la livraison des différents types de
23 bâtiments, logements sociaux, et ainsi de suite,
24 là. Ça, ça suit son cours.

25 Q. **[133]** O.K.

1 R. Non, ça va... Le dossier, le projet va bien.

2 Q. **[134]** Est-ce qu'il y a eu, outre cet épisode-là des
3 coulevres, est-ce qu'il y a eu d'autres embûches
4 pour l'obtention de permis, au niveau des
5 arrondissements... de l'arrondissement, là, pas des
6 arrondissements, mais je parle de Mercier-
7 Hochelaga-Maisonneuve. Est-ce que vos contacts
8 politiques, en tant que tels, à savoir monsieur
9 Trépanier, monsieur Zampino, ont pu vous aider, a
10 pu aider le promoteur, monsieur Catania, puis
11 également les ingénieurs au dossier?

12 R. En fait, en... Ça c'était, mettons, deux mille sept
13 (2007), ce que je parlais, les infrastructures,
14 tout ça.

15 Q. **[135]** Oui.

16 R. Donc, la partie bâtiments a plus commencé en deux
17 mille huit (2008). Donc, évidemment, à ce moment-
18 là, là on tombe dans un autre type de plan, là on
19 tombe dans les plans de bâtiments, l'architecture,
20 le côté visuel, le côté... Le côté urbanisme. Et
21 tout ça, là, ça fait l'objet aussi d'une
22 approbation de l'arrondissement. Parce qu'ils
23 doivent émettre des permis. Et là aussi,
24 l'arrondissement, bien, ont des fonctionnaires, ont
25 des gens qui sont en place, et devaient regarder le

1 dossier, ça aussi c'était un peu... un peu...

2 C'était lourd, disons, comme analyse et tout ça.

3 Et puis il y a même eu des rencontres, à un
4 moment donné, parce qu'il y avait... Il y a eu
5 également le volet du parc, l'aménagement de parc.
6 Comme j'avais montré, ce n'était pas prévu dans les
7 coûts parce qu'il s'agissait de décider qui était
8 pour... qui était pour s'en occuper, là.

9 Mais à ce moment-là il y a eu
10 l'intervention de monsieur Zampino, pour s'assurer
11 de... On a eu une rencontre, qui a eu lieu à
12 l'hôtel de ville de Montréal, où les gens de
13 l'arrondissement, les politiciens, les
14 fonctionnaires, et la même chose, Montréal et SHDM
15 qui étaient présents, on était présent également
16 pour expliquer le projet puis s'assurer que les
17 gens s'entendent sur les modalités reliées à
18 l'aménagement du parc proprement dit, puis ils se
19 sont entendus sur un certain financement pour aider
20 l'arrondissement, parce qu'ils disaient, « Vous
21 nous amenez un projet dans notre arrondissement,
22 puis finalement vous voulez qu'on paie pour. » Ça
23 fait que... Mais ça c'est normal qu'il y ait des
24 ententes entre l'arrondissement et le central. Et
25 finalement, il y a eu une entente pour aider

1 l'arrondissement pour pouvoir réaliser le projet de
2 parc, là. Répondant aux besoins de l'arrondisse-
3 ment.

4 Mais au niveau des permis, au niveau des
5 permis, là aussi c'est l'arrondissement... Il y a
6 eu des interventions, dans le sens que, il y avait
7 monsieur Richer Dompierre, qui était conseiller
8 municipal, qui était responsable du volet permis
9 dans l'arrondissement, et qui a donné un certain
10 coup de main, s'assurer que ses fonctionnaires
11 contribuent bien, puis ainsi de suite.

12 Puis à un certain moment donné, monsieur
13 Trépanier m'a dit, « Écoute, il dit, je pense que
14 monsieur Dompierre fait un bon travail, tout ça, il
15 dit, monsieur Catania voudrait le récompenser,
16 là. Et, il dit, écoute, il va... Il s'est entendu
17 avec lui pour lui donner un montant de quinze mille
18 dollars (15 000 \$). Mais là, il dit, le problème
19 que j'ai, il dit, c'est qu'on voudrait régler ça
20 cette semaine, monsieur Catania est en vacances,
21 peux-tu avancer l'argent? » J'ai dit O.K... O.K. Ça
22 fait que j'ai... J'ai moi-même avancé le quinze
23 mille dollars (15 000 \$) à monsieur Dompierre,
24 parce que je le connaissais, et par la suite, une
25 semaine ou deux après, monsieur Catania m'a

1 remboursé le quinze mille dollars (15 000 \$) que
2 j'avais dans mes réserves, là, et ça a clos le
3 sujet. Mais c'était, l'intervention de monsieur
4 Dompierre était à l'effet de supporter ses
5 fonctionnaires, de les amener à analyser le dossier
6 plus rapidement et s'assurer que les permis
7 puissent être donnés dans des délais peut-être plus
8 raisonnables pour permettre au projet de se
9 réaliser dans les échéanciers prévus.

10 Q. **[136]** Donc, il y a un pot-de-vin qui va être donné?
11 C'est ce que vous nous dites?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[137]** Parfait. Est-ce que vous avez eu connaissance
14 qu'un autre pot-de-vin va être donné également à un
15 fonctionnaire municipal, à savoir le directeur
16 général de la SHDM, monsieur Fillion?

17 R. Monsieur Fillion, au même titre que nos autres
18 clients...

19 Q. **[138]** Je pense que mon... Je vais reprendre ma
20 question. Je pense que mon...

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 S'il vous plaît.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Alors, le directeur général de la paramunicipale,
25 monsieur Martial Fillion, est-ce que ça va, c'était

1 une paramunicipale?

2 Me MARTIN ST-JEAN :

3 Une OSBL.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Écoutez, on ne jouera pas avec les mots. Ça a été
6 une paramunicipale, ça a été une OSBL, c'est revenu
7 une paramunicipale.

8 Q. **[139]** Alors, est-ce qu'un pot-de-vin a été donné à
9 monsieur Fillion?

10 R. Écoutez, moi, pour la réalisation du projet qui se
11 déroulait, tout comme autre client, j'envoyais des
12 billets de hockey, des... à Noël, tous mes clients
13 avaient des bouteilles de vin...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[140]** Quand vous parlez de billets de hockey, là,
16 est-ce que ce sont des billets de saison?

17 R. Une paire.

18 Q. **[141]** Juste une paire?

19 R. Oui, oui, oui.

20 Q. **[142]** Pour un match?

21 R. C'est ça. Ce que j'ai déjà parlé c'était un cas
22 d'exception, là, mais c'était juste, non, un match,
23 peut-être deux fois par année que j'envoyais...
24 Parce que, évidemment, deux paires de billets de
25 hockey avec les clients qu'on a, il faut partager à

1 tout le monde si on veut que ça puisse rendre le
2 service auquel on s'attend. Donc, j'envoyais
3 toujours une paire ou deux par année à monsieur
4 Fillion. Le vin c'était courant, à chaque année,
5 quand on envoyait pour les cadeaux de Noël deux
6 bouteilles de vin, c'était bien correct, là. Et des
7 lunches, j'ai rencontré souvent monsieur Fillion.
8 Des fois, on se rencontrait pour parler
9 techniquement...

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[143]** Mais l'argent, là? L'argent, là?

12 R. Puis à un moment donné, monsieur Trépanier m'a
13 dit : « Écoute, Michel, il dit, on ne t'a pas trop,
14 trop sollicité dans le cadre du projet Contrecoeur.
15 Monsieur Fillion fait un bon travail, mais en même
16 temps, écoute, il fait des travaux chez lui, il a
17 des petits problèmes personnels. » Il dit : « Est-
18 ce que tu pourrais lui donner, mettons, un montant
19 de cinq mille dollars (5 000 \$)? » J'ai dit, bon,
20 j'ai dit : « Écoute, O.K., correct, si ça peut
21 rendre tout le monde heureux dans la réalisation du
22 projet. » Ça fait que j'ai dit : « O.K. Je vais le
23 faire. » Et je pense que c'est en deux mille huit
24 (2008), ça, finalement, j'avais remis le cinq mille
25 dollars (5 000 \$) directement à monsieur Trépanier.

1 Je n'ai jamais eu de... je n'ai jamais reparlé de
2 ça à monsieur Fillion. J'avais remis ça à monsieur
3 Trépanier qui devait s'occuper de lui remettre en
4 main propre. Il a dit : « Écoute, merci, je pense
5 que ça va être bien apprécié. » Ça fait que c'était
6 en deux mille huit (2008).

7 Q. **[144]** Est-ce que c'était lors d'un événement précis
8 que vous avez donné cet argent-là à monsieur
9 Trépanier pour monsieur Fillion?

10 R. C'est parce qu'on essaie toujours de trouver un
11 moment où on peut rencontrer la personne puis...
12 Puis au moment où on m'en avait parlé on avait un
13 tournoi de golf, puis on se croisait là-bas, ça
14 fait que j'ai dit : « Regarde, en même temps je te
15 rencontrerai puis je te remettrai le montant. » Ça
16 fait que je l'avais rencontré dans un tournoi de
17 golf, là, et puis je pense qu'on s'était croisé à
18 l'hôtel, puis je lui avais remis le cinq mille
19 dollars (5 000 \$), que lui devait s'occuper de
20 remettre à monsieur Fillion. Ça fait que je n'ai
21 jamais su s'il lui avait remis, là.

22 Q. **[145]** Dans le cadre de ce projet-là, bon, des
23 cadeaux à monsieur Fillion, un montant d'argent à
24 la demande de monsieur Trépanier. Là, vous, avez-
25 vous eu une confirmation de la part de monsieur

1 Fillion qu'il a bien reçu cet argent-là?

2 R. Non.

3 Q. **[146]** Un merci beaucoup?

4 R. Non.

5 Q. **[147]** Non?

6 R. Non. Et je ne lui en ai pas reparlé non plus. Moi
7 je m'étais dit, bon, monsieur Trépanier s'en
8 occupe, puis... Non, je n'ai pas eu de discussion
9 précise à ce sujet-là.

10 Q. **[148]** En ce qui concerne monsieur Zampino, qui est
11 président du comité exécutif jusqu'en juillet deux
12 mille huit (2008)?

13 R. Lui c'était des billets de hockey, je lui envoyais
14 du vin aussi à Noël. Les billets de hockey c'était
15 souvent Bernard Trépanier qui m'appelait
16 directement en disant : « Écoute, Michel... » Plus
17 souvent qu'autrement, c'était pour ses enfants. Tu
18 sais, il dit : « Écoute, si tu as une paire de
19 billets de hockey, il dit, monsieur Zampino les
20 prendrait, puis il y a un de ses garçons qui veut
21 aller au hockey. » Bien, pas de problème. Pour moi,
22 c'est le même client, là, lui ou ses enfants... Ça
23 fait que c'est arrivé à deux ou trois occasions par
24 année où j'envoyais une paire de billets de hockey
25 pour monsieur Zampino ou ses enfants.

1 Q. [149] Je reviens aux rencontres techniques, peut-
2 être juste y aller encore très rapidement. Je suis
3 à la page 5, pour situer tout le monde. Nous avons
4 fait le vingt-deux (22) mai. Nous allons maintenant
5 aller au... Non, nous n'avons pas fait le vingt-
6 deux (22) mai, nous allons faire le vingt-deux (22)
7 mai. Et cette fois-ci nous allons maintenant aller
8 au... non, nous n'avons pas fait le vingt-deux (22)
9 mai, nous allons faire le vingt-deux (22) mai et
10 cette fois-ci les personnes présentes vont être
11 Paolo Catania, Martial Fillion, Daniel Gauthier,
12 Michel Lalonde, Rosaire Sauriol n'est pas là,
13 Bernard Trépanier, Frank Zampino, là il commence à
14 apparaître monsieur Zampino. Il y a une raison
15 pourquoi il est présent dans ces rencontres-là
16 monsieur Zampino?

17 R. Il est arrivé, comme je le disais tantôt, qu'il est
18 venu à quelques occasions pour faire le suivi du
19 dossier et notamment lorsqu'on avait parlé du
20 problème de l'environnement, je pense qu'il était
21 là à cette rencontre-là, je ne me souviens pas
22 laquelle mais, bref, il est venu à quelques
23 occasions pour voir si le dossier avançait bien et
24 si on était pour atteindre l'échéancier parce que
25 dans sa ligne de mire, par rapport à l'engagement

1 qu'ils avaient eu lors de l'annonce avec monsieur
2 Tremblay, il voulait s'assurer qu'il n'y ait pas
3 d'embûches dans le projet puis que le projet se
4 réalise dans les échéanciers. Ça fait qu'il était
5 présent puis si jamais on lui partageait des
6 problèmes, bien, il essayait de voir ce qu'il en
7 était. Notamment au niveau de, là on est en deux
8 mille sept (2007) mais en deux mille huit (2008) on
9 avait parlé à un moment donné des problèmes avec
10 l'arrondissement, comme je disais, pour régler le
11 problème d'aménagement de parcs, ça fait que c'est
12 lui un peu qui avait organisé la rencontre pour la
13 suite. Ça fait que son rôle c'était un peu de suivi
14 puis à un moment donné il pouvait aussi aider en
15 fonction des différents départements à ce que ça
16 avance dans les délais.

17 Q. [150] Êtes-vous en mesure de, vous les avez côtoyés
18 beaucoup ces gens-là, de nous décrire la relation
19 entre Paolo Catania et monsieur Frank Zampino?

20 R. C'est des gens qui, premièrement, c'est des gens de
21 même nationalité, des gens qui s'accommodaient bien
22 ensemble puis lorsqu'on les voyait, je voyais bien
23 qu'ils se tutoyaient, donc une certaine proximité.
24 Ils avaient l'air des gens qui se connaissaient
25 bien.

1 Q. [151] O.K. Nous allons aller...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Si vous me permettez, Maître Gallant.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Oui, Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Vous dites que monsieur Zampino commence à
8 apparaître mais il avait déjà eu...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Non, je parle dans les réunions techniques, dans
11 les grandes réunions techniques.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ah! O.K.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Les petits déjeuners rencontres, que j'appelle,
16 moi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Parce qu'il y avait déjà eu six rencontres
19 auparavant.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Oui, oui, tout à fait. Oui, oui. Soit avec monsieur
22 Catania seul.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, oui.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Là, moi, je suis dans les petits déjeuners
3 rencontres.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Ça va?

8 Q. **[152]** Alors, autre petit déjeuner rencontre, douze
9 (12) juin deux mille sept (2007), et on a le même
10 monde. Monsieur Zampino est présent donc vous dites
11 qu'il commence à suivre le projet.

12 R. Oui, c'est ça. Bien, c'est parce que rendu à cette
13 période-là, on était rendu pas mal avec les
14 problèmes d'environnement puis le projet commençait
15 à mieux se définir, on avait déjà six mois, bien,
16 cinq, six mois du début de l'année et il est venu à
17 quelques rencontres pour s'assurer que tout ça
18 suive son cours.

19 Q. **[153]** Je vais aller à la page 6, à la prochaine
20 rencontre, c'est un dîner cette fois-ci, qui est en
21 date du vingt-neuf (29) août deux mille sept (2007)
22 et là, il va y avoir Paolo Catania, Martial
23 Fillion, Daniel Gauthier, Michel Lalonde, Bernard
24 Trépanier, Frank Zampino et là Cosmo Maciocia va
25 être présent. Donc, on est dans Hochelaga-

1 Maisonneuve, là, ce n'est pas le maire
2 d'arrondissement, là. Lui, il est le maire
3 d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux
4 Trembles. Pourquoi il était à votre rencontre
5 technique, monsieur Cosmo Maciocia? À votre
6 souvenir, là.

7 R. Oui. Là évidemment c'est un dîner, c'est comme un
8 souper dans le fond, donc il y avait un volet
9 technique mais moins prépondérant, si on veut. Mais
10 monsieur Maciocia était le maire de
11 l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-
12 Trembles mais il portait aussi le dossier au Comité
13 exécutif de l'habitation, ça fait que c'était aussi
14 son dossier, là. Ça fait qu'il est venu à quelques
15 occasions voir où le dossier était rendu puis
16 comment le dossier avançait.

17 Q. **[154]** Allons maintenant au vingt-cinq (25)
18 septembre deux mille sept (2007) et nous allons
19 avoir Martial Fillion... Paolo Catania, Martial
20 Fillion, Daniel Gauthier, Michel Lalonde, Cosmo
21 Maciocia et Bernard Trépanier...

22 R. C'est ça.

23 Q. **[155]** ... Frank Zampino. Donc, la même chose.

24 R. Petit déjeuner cette fois-ci. C'est ça.

25 Q. **[156]** Monsieur Maciocia va être également présent?

1 R. Exact.

2 Q. [157] Ensuite de ça, je n'ai presque plus de
3 rencontres systématiques avec le groupe des huit
4 que j'appelle, là, puis qu'il y a eu des ajouts,
5 Maciocia et monsieur Zampino. Il va y avoir des
6 rencontres individuelles. J'aimerais juste apporter
7 votre attention à la rencontre du vingt-deux (22)
8 octobre deux mille huit (2008). Et cette fois-ci
9 c'est Daniel Gauthier qui est le membre qui invite
10 et non plus Paolo Catania. Vous avez Martial
11 Fillion, Daniel Gauthier, Michel Lalonde, Bernard
12 Trépanier, et je vais - parce que maintenant je
13 vous l'ai fait identifier, je vous ai fait
14 également identifier madame Toupin - Gaétan
15 Biancamano. Le nom sera probablement décaviardé,
16 là, parce que là on le connaît, là. À l'époque,
17 nous, on n'était pas sûr c'était qui.

18 Pourquoi on a fait ce déjeuner-là, là, là
19 cette fois-ci à la demande de Daniel Gauthier? Pas
20 « à la demande », là, mais je veux dire, sous son
21 numéro de membre. Est-ce qu'on parle encore de...
22 Pourquoi monsieur Biancamano, qui n'est jamais là,
23 là, sauf depuis le début est là cette fois-là?

24 R. O.K. En fait, quand on a terminé les rencontres qui
25 étaient récurrentes, là le dossier était... le

1 projet était lancé, ça fait qu'on n'avait plus
2 besoin de faire de rencontre aussi étroite que ça.
3 C'étaient plus les gens qui avaient un travail à
4 faire sur le terrain. Ça fait que, ça, ça a
5 continué comme tel. Mais, par contre, on avait à se
6 parler et à faire le suivi de notre dossier.

7 En octobre deux mille huit (2008), bien,
8 Gaétan Biancamano avait, au tout début du projet, à
9 un moment donné, monsieur Gauthier avait été comme
10 ... n'était pas dès le départ impliqué dans le
11 dossier, c'est monsieur Gaétan Biancamano et c'est
12 Daniel Gauthier qui a repris le dossier. Ça fait
13 qu'il était un petit peu présent au départ. Et puis
14 quand Daniel Gauthier était en vacances, c'était
15 souvent monsieur Biancamano qui le remplaçait,
16 t'sais. Ça fait qu'il y avait au moins quelqu'un
17 pour supporter la suite du dossier.

18 Et, de mémoire, c'était tout simplement un
19 lunch, un peu pour faire le point sur le dossier
20 étant donné que monsieur Biancamano était là, là,
21 il n'y avait rien... la continuité du projet, on
22 était dans la construction déjà des infrastructures
23 et les différents bâtiments. Il n'y avait rien, à
24 ma connaissance, de particulier.

25 Q. [158] Vous, toute la question des subventions, des

1 prêts avec un taux d'intérêt moindre accordés par
2 Martial Fillion à monsieur Catania, est-ce que,
3 vous, on vous met au courant de tout ce volet-là?

4 R. Non. Ça, je n'étais pas au fait de ça.

5 Q. **[159]** Pas du tout.

6 R. Non.

7 Q. **[160]** Est-ce qu'on vous met au courant - je
8 reviens... je reviens à l'automne deux mille six
9 (2006) - est-ce qu'on vous met au courant du
10 processus de qualification, dans un premier temps,
11 et ensuite de ça, de l'appel d'offres qui va avoir
12 lieu, là, dans... on l'a évoqué hier, là, dans des
13 délais très, très serrés?

14 R. Pas dans les... pas dans les détails. Tout ce qu'on
15 me disait, c'est qu'on insérait mes estimés dans
16 les termes de référence que monsieur Gauthier
17 préparait, mais que, lui, c'était tout le volet
18 bâtiment, aménagement, porte et ainsi de suite.
19 Moi, je n'étais pas au fait de ça. Ça fait que
20 c'est eux qui préparaient ce dossier-là proprement
21 dit pour appel d'offres, là, et qualification.

22 Q. **[161]** Est-ce qu'on vous informe qui fera partie des
23 deux comités de sélection?

24 R. Non, non. Ce que je savais...

25 Q. **[162]** Pas du tout?

1 R. ... c'est que monsieur Gauthier était pour l'être
2 dessus, ça, je... mais les autres...

3 Q. **[163]** Jamais. Et si vous l'avez appris, vous l'avez
4 appris par après.

5 R. C'est ça. C'est ça.

6 Q. **[164]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions, moi, sur
7 le volet Faubourg Contrecoeur.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, bien.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[165]** Encore pour ma connaissance. Vous avez dit
12 que le projet Faubourg Contrecoeur se continue
13 présentement.

14 R. Oui, bien sûr.

15 Q. **[166]** Avec le même promoteur, c'est toujours avec
16 Catania qui...

17 R. Oui, oui, exactement.

18 Q. **[167]** Bon. Vous, vous êtes... votre firme est
19 utilisée présentement pour les travaux, donc...

20 R. Presque finie, notre partie à nous est presque
21 finie parce que les infrastructures, elles, sont
22 presque terminées. Il reste un peu de pavage à
23 faire, peut-être un peu d'éclairage, puis le reste,
24 c'est des bâtiments, puis on n'est pas impliqué
25 comme tel dans tous les bâtiments. On en a fait

1 quelques-uns, puis là, bien, c'est d'autres firmes
2 qui s'occupent des bâtiments.

3 Q. [168] O.K. Votre firme est en relation
4 contractuelle uniquement qu'avec F. Catania.

5 R. Uniquement. Depuis...

6 Q. [169] Elle n'a eu aucun contrat avec la Ville de
7 Montréal dans ce dossier-là.

8 R. Non. Depuis janvier deux mille sept (2007), notre
9 entente est avec F. Catania, directement.

10 Q. [170] Bien. Merci.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. [171] Juste une précision, je pense, vous ne l'avez
13 pas évoqué ou je ne vous ai pas posé la question.
14 La remise d'argent à monsieur Richer Dompierre, ça
15 s'est fait où, ça, à votre souvenir?

16 R. Dans un... on a déjeuné, je pense, là, à la Place
17 Versailles ou dans ce coin-là, là.

18 Q. [172] O.K. Ça ne s'est pas fait à vos bureaux...

19 R. Non, non, non, non, non. Non, non.

20 Q. [173] ... ni aux bureaux de l'arrondissement.

21 R. Non.

22 Q. [174] Parfait. Je n'ai pas d'autres questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que des parties veulent contre-interroger
25 monsieur Lalonde sur cette portion de son

1 témoignage? Oui, Maître Décary.

2 Me MICHEL DÉCARY :

3 Oui, Madame la Présidente, oui. À ce stade?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me MICHEL DÉCARY :

7 Oui. Très bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que d'autres personnes vont vouloir contre-
10 interroger?

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Est-il possible, Madame la Présidente, d'avoir la
13 pause pour que je puisse rejoindre mes clients et
14 vérifier un aspect?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ah! Certainement. Est-ce que vous voulez faire la
17 même chose, Maître Décary?

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Oui, je l'apprécierais.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bon. Parfait. Alors, nous allons prendre la pause
22 maintenant et nous allons revenir.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Tout à fait.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3

LA PRÉSIDENTE :

4

Alors, est-ce que... Ah! Je vois que maître Décary
n'est pas là.

5

6

Me MICHEL DÉCARY :

7

Oui, oui.

8

LA PRÉSIDENTE :

9

Ah! Excusez-moi.

10

Me MICHEL DÉCARY :

11

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur Lachance.

12

LA PRÉSIDENTE :

13

Je m'excuse. Toutes mes excuses, Maître Décary.

14

Me MICHEL DÉCARY :

15

Mais, c'est une façon de...

16

LA PRÉSIDENTE :

17

Alors, je comprends que vous êtes prêt.

18

Me MICHEL DÉCARY :

19

Et c'est une façon pour moi de me faire remarquer.

20

LA PRÉSIDENTE :

21

Allez-y.

22

LA GREFFIÈRE :

23

Monsieur Lalonde, vous êtes toujours sous le même
serment.

24

25

R. Merci.

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

2 Q. **[175]** Bonjour, Monsieur Lalonde.

3 R. Bonjour.

4 Q. **[176]** Mon nom est Michel Décary, je suis l'avocat
5 du Parti libéral du Québec et j'aurais quelques
6 questions seulement pour vous. Le premier bloc
7 concerne le développement des affaires. Vous avez
8 témoigné, en rapport avec le projet Faubourg
9 Contrecoeur, qu'en deux mille quatre (2004), vous
10 effectuiez des contributions à la caisse électorale
11 du parti Union Montréal, évidemment par l'entremise
12 de monsieur Trépanier.

13 R. Oui.

14 Q. **[177]** Et que suite à une conversation avec monsieur
15 Trépanier, vous avez fait des démarches - c'est le
16 terme que vous avez utilisé - auprès de monsieur
17 Martial Fillion pour obtenir un contrat, c'est
18 exact?

19 R. C'est exact.

20 Q. **[178]** Est-il exact que ces démarches auprès de
21 monsieur Fillion visaient à l'influencer pour
22 l'amener justement à considérer votre firme et à la
23 retenir dans le cadre du projet Faubourg
24 Contrecoeur?

25 R. Dans le cadre des démarches de développement, quand

1 j'avais parlé avec monsieur Trépanier, comme je
2 l'avais témoigné, monsieur Trépanier me disait que
3 ce projet-là... bon, moi, ça m'interpellait.
4 J'avais parlé avec monsieur Trépanier, il me dit :
5 « Écoute, il dit, il faut que tu rencontres
6 monsieur... monsieur Fillion et par la suite on
7 verra à parler à qui de droit pour pouvoir savoir
8 si ça peut fonctionner. »

9 Et j'avais rencontré monsieur Fillion pour
10 lui présenter notre firme, lui présenter
11 effectivement tout ce qu'on avait fait dans le
12 secteur depuis les années deux mille (2000), dans
13 le secteur de Contrecoeur et dans l'est de Montréal
14 notamment, comme je ne le connaissais pas beaucoup
15 monsieur Fillion. Et il m'avait dit : « Écoute, ça
16 a plein de sens, c'est dans le secteur, tout ça.
17 Mais, il dit, moi, je vais devoir vérifier si ça
18 fait du sens que tu puisses être... être là. » Et
19 monsieur... par la suite, monsieur Fillion m'avait
20 dit : « Écoute, c'est correct, là, tu vas pouvoir
21 faire ton travail en bonne et due forme. »

22 Q. [179] Et donc d'abord, c'était pour faire connaître
23 votre firme.

24 R. Absolument.

25 Q. [180] Pour la vendre, vendre son expertise.

1 R. Absolument.

2 Q. **[181]** Et, en somme, reconnaissez-vous que c'était
3 pour l'influencer, pour l'amener à considérer votre
4 firme justement et la retenir aux fins d'un
5 contrat?

6 R. Dans une démarche de développement des affaires,
7 Monsieur...

8 Q. **[182]** Décary.

9 R. ... Décary...

10 Q. **[183]** Oui, très bien.

11 R. Désolé, Maître Décary. Alors, dans une démarche de
12 développement des affaires, c'est tout à fait
13 normal d'aller rencontrer des gens pour leur
14 présenter notre firme. Et évidemment, lorsqu'on
15 leur présente notre firme, c'est dans le but de
16 pouvoir éventuellement travailler avec eux. Mais,
17 comme monsieur Trépanier m'avait dit : « Il faut
18 que tu rencontres monsieur Fillion et pour qu'il te
19 connaisse puis, il dit, par la suite on validera si
20 tout ça peut aller de l'avant. » Et j'ai fait la
21 rencontre avec monsieur Fillion et monsieur Fillion
22 m'a dit : « Ça a du bon sens, tu es dans le
23 secteur, tout ça. Je vois que tu as travaillé fort,
24 mais je vais devoir valider ça. » Et par la suite,
25 il m'a confirmé que je pouvais y trouver mon compte

1 dans ce projet-là.

2 Q. **[184]** Et vous saviez que si vous-même, ou votre
3 firme, tentait d'influencer un titulaire de charges
4 publiques qu'il vous revenait de vous enregistrer
5 au préalable au Registre des lobbyistes du Québec?

6 R. Maître Décary, dans mon approche, c'était du
7 développement de projet, développement d'affaires,
8 de me faire connaître et de m'assurer qu'ils
9 puissent retenir ma candidature, j'en conviens,
10 mais c'était dans le but de lui présenter la firme.
11 Et comme monsieur Trépanier me disait : « Il faut
12 que tu le rencontres, tu lui présentes et on va
13 regarder ça avec qui de droit pour ta
14 candidature. »

15 Q. **[185]** Monsieur Lalonde, est-il exact que vous-même
16 ou votre société d'ingénieurs-conseils ne vous êtes
17 jamais inscrits au Registre des lobbyistes du
18 Québec?

19 R. C'est un fait.

20 Q. **[186]** La rencontre du vingt-six (26) février deux
21 mille sept (2007), savez-vous si monsieur Trépanier
22 a remis cette somme de deux mille dollars (2 000 \$)
23 au Parti libéral du Québec ou à un solliciteur
24 inscrit, enregistré?

25 R. Je n'ai pas d'idée à cet effet.

1 Q. **[187]** Avez-vous connaissance de ce que monsieur
2 Trépanier a fait avec le deux mille dollars
3 (2 000 \$) que vous lui avez remis?

4 R. Pas du tout. Il m'avait dit que c'était dans le
5 cadre de l'organisation de cet événement pour le
6 Parti libéral, pour madame Beauchamp, mais par la
7 suite, c'est... je n'ai pas vu qu'est-ce qu'il a
8 fait avec ça.

9 Q. **[188]** Lors de ce déjeuner, vous avez fait état de
10 ce dont il a été question.

11 R. Oui.

12 Q. **[189]** Si j'ajoute, est-ce qu'il a aussi été
13 question des relations Canada-Chine, de la
14 politique du gouvernement fédéral et de son impact
15 sur les entreprises présentes à ce déjeuner?

16 R. Je ne peux pas me souvenir, mais il y a eu beaucoup
17 de discussions à tous égards de façon très large au
18 niveau développement économique, pas juste au
19 Québec, à travers d'autres éléments. Mais je n'ai
20 pas la souvenance de ces détails-là.

21 Q. **[190]** Et ce que je comprends, c'est que ces
22 discussions étaient larges, comme vous dites.

23 R. Oui.

24 Q. **[191]** Il n'y avait pas de discussions spécifiques.

25 R. Exact.

1 Q. **[192]** Et, en particulier, il est exact qu'il n'a
2 jamais été question du financement du Parti libéral
3 du Québec, n'est-ce pas?

4 R. Comme je l'ai dit, madame Beauchamp, et ça se fait
5 couramment, les gens nous disent, « Écoutez, merci
6 d'être là, merci d'encourager la démocratie, merci,
7 et on va discuter ensemble. » Effectivement, c'est
8 comme ça que ça s'est passé.

9 Q. **[193]** C'est ça, mais la question spécifique, c'est
10 est-ce qu'il a été question du financement du Parti
11 libéral?

12 R. Non. Non.

13 Q. **[194]** Et est-ce qu'il a été question de
14 l'attribution d'un contrat à qui que ce soit qui
15 était assis dans la salle ce matin-là?

16 R. Absolument pas.

17 Q. **[195]** Et puis est-ce qu'il a été question de la
18 gestion d'un contrat, de qui que ce soit qui était
19 assis dans la salle ce matin-là?

20 R. Absolument pas.

21 Q. **[196]** Maintenant j'arrive à cet incident des
22 coulevres. J'ai failli faire un jeu de mots,
23 mais... Disons que j'avais été un peu pris par
24 surprise, mais... C'est monsieur Trépanier, je
25 comprends de votre témoignage, qui est entré en

1 contact avec monsieur Crête du cabinet, le
2 directeur de cabinet de madame Beauchamp.

3 R. Absolument.

4 Q. **[197]** Et est-ce que je dois comprendre que c'est
5 monsieur Crête qui a mis le groupe, votre groupe
6 d'entrepreneurs ou vous en particulier, en contact
7 avec le responsable du ministère de l'Environnement
8 chargé de ce troisième volet, de ce troisième
9 certificat d'autorisation?

10 R. En fait, ce que j'ai mentionné, c'est qu'au moment
11 où monsieur Trépanier a appelé monsieur Crête, il
12 m'a appelé tout de suite après pour me dire
13 « Rappelle monsieur François Crête pour lui
14 expliquer et lui vulgariser le projet, pour qu'il
15 puisse au moins aller auprès de ses troupes valider
16 tout ça. » Donc, j'ai parlé à monsieur Crête, je
17 lui ai expliqué sommairement ce qu'il en était, et
18 peu de temps après j'ai reçu un appel d'un
19 représentant de monsieur, du service de
20 l'environnement, et on s'est parlé.

21 Q. **[198]** Et le reste des discussions ont eu lieu entre
22 le service de l'environnement et le responsable, ou
23 les responsables du groupe du projet?

24 R. Par la... Après cette intervention...

25 Q. **[199]** Oui.

1 R. ... et discussion avec monsieur Crête, tout de
2 suite après, ça a été... C'est-à-dire avec monsieur
3 Crête et monsieur Robert, le représentant du
4 ministère de l'Environnement, le directeur, Pierre
5 Robert, il m'a dit, « Regarde, on va regarder avec
6 nos troupes, puis les gens vont pouvoir se
7 parler. » Donc, par la suite, ça a été
8 effectivement des rencontres de travail entre les
9 gens du ministère de l'Environnement concernés par
10 le volet de l'article 22 et les gens concernés chez
11 nous, là, donc dans l'équipe, là, probablement les
12 gens de Dessau qui touchaient le secteur de
13 l'environnement, donc qui touchaient le secteur
14 des, notamment des espèces de couleuvres.

15 Q. **[200]** Et ces rencontres se sont échelonnées sur
16 quelle période? Quelques jours, quelques semaines?

17 R. Quelques jours. Ça n'a pas été très long, là. Je ne
18 peux pas me souvenir exactement, là, parce que ce
19 n'était pas moi, comme tel, qui intervenait dans
20 ces rencontres techniques là.

21 Q. **[201]** C'est ça. Mais...

22 R. Mais ça n'a pas été très long.

23 Q. **[202]** En fait, le résultat, c'est qu'on s'est
24 entendu sur un périmètre.

25 R. Exactement.

1 Q. **[203]** Et on a pu procéder aux travaux que l'on
2 voulait faire pendant la période hivernale, sans
3 par ailleurs compromettre la région identifiée.
4 C'est ça?

5 R. Exactement. Ça a permis de débloquer des
6 certificats d'autorisation conséquents à ça.

7 Q. **[204]** Et est-ce que vous êtes en mesure de
8 confirmer que ce certificat d'autorisation émane
9 des fonctionnaires et non de la ministre de
10 l'Environnement?

11 R. Ah, le certificat d'autorisation émane des
12 fonctionnaires, et je me demande même si ce n'était
13 pas monsieur Pierre Robert lui-même. C'est toujours
14 le directeur, en règle générale, donc ça venait des
15 fonctionnaires.

16 Q. **[205]** Avez-vous eu une autre conversation avec
17 monsieur Crête suite à la première, à laquelle vous
18 avez fait référence?

19 R. Je pense qu'on s'est reparlé par la suite pour
20 colliger que tout s'était bien passé, et que
21 j'avais eu la conversation avec monsieur Robert,
22 qui... Monsieur Robert, qui m'avait un petit peu
23 sermonné, comme je vous l'avais dit. Et ça a clos
24 nos discussions.

25 Q. **[206]** Je n'ai pas d'autres questions. Merci

1 Monsieur Lalonde.

2 R. Merci.

3 Q. [207] Madame la Présidente?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Décary. Maître Tremblay, est-ce que
6 vous désirez poser des questions?

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Non, Madame.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K. Est-ce que ça clôt le contre-interrogatoire et
11 le témoignage de monsieur Lalonde? Oui? Bon. Alors
12 ce que nous allons faire, c'est que nous allons
13 suspendre pour revenir en public.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE (11:15:47)

15

16 REPRISE EN MODE PUBLICATION (11:21:54)

17 - Voir autre volume -

18

19 REPRISE EN MODE NON-PUBLICATION (11:45:42)

20 REPRÉSENTATIONS PAR Me CATHERINE DUMAIS :

21 Bonjour. Donc, le Directeur des poursuites
22 criminelles et pénales requiert cette ordonnance
23 parce qu'elle est nécessaire en vue d'écartier un
24 risque sérieux pour l'administration de la justice,
25 et notamment, bien sûr, préserver le droit des

1 accusés à un procès juste et équitable, notamment
2 via la sélection d'un jury impartial. Le témoignage
3 de monsieur Victor est au coeur de la preuve que le
4 Ministère public entend faire sur les chefs 1 à 7
5 que vous retrouvez à l'acte d'accusation, qui est
6 la pièce R-3.

7 Donc, monsieur Victor, ce sera la demande
8 du Ministère public, qu'il soit déclaré expert au
9 niveau du procès criminel. Bien sûr, ici les règles
10 de preuve sont différentes, mais nous demanderons
11 une déclaration d'expert pour qu'il vienne établir
12 notamment les irrégularités dans le processus
13 d'appels d'offres, dans le fond, tous les éléments
14 qui sont reliés à l'actus reus.

15 Le témoignage de monsieur Victor, s'il
16 était rendu public en entier à ce stade-ci, bien
17 sûr je plaide pour une ordonnance temporaire, on
18 est d'accord pour faire l'exercice comme il a été
19 fait dans le cadre des autres témoins, pour
20 vérifier les éléments par exemple qui sont déjà du
21 domaine public, et qui ne porteraient pas préjudice
22 à ce qu'il soit libéré par la suite. Par contre, à
23 ce stade-ci, de façon temporaire, on demande qu'il
24 soit sous couvert d'une ordonnance de non-
25 publication, pour permettre à la Commission d'avoir

1 l'ensemble des faits tout en protégeant les droits
2 des accusés qui subiront leur procès dans le
3 dossier.

4 Comme je vous le mentionnais, on est au
5 coeur des accusations. Monsieur Victor, on peut
6 peut-être présumer à ce stade-ci qu'il sera déclaré
7 expert par la Cour. Bien sûr, l'opinion d'un expert
8 a toujours un impact important sur un jury, et
9 c'est ce risque de contamination d'un jury qu'on
10 cherche à préserver.

11 Vous avez un affidavit qui a été déposé,
12 qui a été signé plutôt par l'enquêteur au dossier,
13 qui est la pièce R-2, qui établit certains des
14 faits sur lesquels monsieur Victor sera appelé à
15 témoigner. C'est vraiment l'existence, on est au
16 coeur de l'actus reus, des infractions, des chefs 1
17 à 7.

18 Je vous sou mets par ailleurs que l'effet
19 préjudiciable ici, compte tenu qu'il s'agit d'une
20 ordonnance temporaire, est beaucoup moins grand que
21 les effets bénéfiques que cette ordonnance pourra
22 apporter pour l'administration de la justice. Selon
23 les informations qui m'ont été transmises, le
24 témoignage de monsieur Victor durera tout au plus
25 jusqu'à la fin de la journée. On parle donc d'une

1 ordonnance temporaire qui n'est pas d'une longue
2 durée, qui permettrait de préserver l'équité
3 procédurale des accusés, des procès des accusés à
4 venir, tout en permettant à ce qu'il y ait une
5 analyse faite par la suite et vérifier
6 l'information pour qu'elle soit rendue publique
7 rapidement.

8 De cette façon, nous croyons que c'est dans
9 le meilleur intérêt de la justice sans préjudicier
10 les droits. Je comprends que monsieur Victor n'est
11 pas accusé. Par contre, je crois que son statut
12 d'expert qualifié en la matière, qui est par
13 ailleurs, bien sûr, une personne indépendante, qui
14 est une personne neutre, il n'est pas... sa
15 crédibilité ne risque pas d'être entachée, à tout
16 le moins à notre point de vue, par son implication
17 dans le dossier.

18 Il ne faut pas non plus négliger le risque
19 que l'effet cumulatif de la preuve que vous avez
20 entendue peut porter à l'atteinte des droits des
21 accusés. Parce que, bien sûr, le rôle de cette
22 commission est d'analyser les schèmes, les
23 stratagèmes. Donc, depuis plusieurs jours nous
24 entendons le témoignage de monsieur Lalonde, qui
25 implique notamment les accusés. Donc, d'ajouter à

1 ce qui est déjà dans le domaine public au niveau
2 des stratagèmes, les éléments particularisants, le
3 cas de Faubourg Contrecoeur, ferait en sorte que le
4 jury, il y a un risque fort sérieux qu'il soit
5 contaminé.

6 Bien entendu, je ne plaiderai pas devant
7 vous que le procès est la semaine prochaine. Par
8 contre, en raison du caractère très préjudiciable
9 de l'information qui sera donnée, à ce moment-là
10 nous croyons qu'il est justifié, et plus que
11 justifié, qu'il est nécessaire qu'une ordonnance
12 temporaire soit rendue pour préserver l'équité
13 procédurale. Merci.

14 REPRÉSENTATIONS PAR Me MARK BANTEY :

15 On retrouve un résumé du témoignage de monsieur
16 Victor au paragraphe 9 de l'affidavit de madame
17 Toupin, qui est déposé au soutien de la requête, et
18 vous allez voir, là, que le témoignage de monsieur
19 Victor sera une analyse technique générale du
20 processus d'appel d'offres. Entre autres, monsieur
21 Victor va souligner le fait qu'il n'était pas
22 nécessaire de procéder en deux étapes, que les
23 soumissions n'ont pas été ouvertes publiquement,
24 que la vente du terrain n'était pas...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Bantey, est-ce que vous pourriez simplement
3 m'indiquer - parce que je m'étonne que vous ne
4 consentiez pas à la non-publication à une
5 ordonnance provisoire.

6 Me MARK BANTEY :

7 Parce que si je me fie au résumé de son témoignage,
8 je ne vois pas en quoi son témoignage pourrait
9 affecter le droit des accusés à un procès
10 équitable. Les accusés ne seront même pas
11 mentionnés ou les gestes précis posés par des
12 accusés ne seront même pas mentionnés. Et je vous
13 soumets que même une ordonnance temporaire doit
14 être justifiée et l'affidavit qui a été produit au
15 soutien de la requête ne justifie même pas une
16 ordonnance temporaire. Ça va être une analyse
17 technique et générale qui n'affectera aucunement le
18 droit des accusés à un procès équitable.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais, c'est parce qu'on parle... non, mais on parle
21 essentiellement du dossier Faubourg Contrecoeur.

22 Me MARK BANTEY :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais, c'est parce que le dossier...

1 Me MARK BANTEY :

2 Mais ça va être une analyse du processus d'appel
3 d'offres.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, mais c'est un... on parle essentiellement du
6 dossier qui concerne les accusés.

7 Me MARK BANTEY :

8 Oui. Ça concerne... oui, mais en quoi ce
9 témoignage-là, qui est résumé au paragraphe 9, va
10 affecter le droit des accusés à un procès
11 équitable?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Moi, je ne me prononce pas sur une requête
14 permanente, mais je suis au stade provisoire,
15 préventive au même titre que les autres. On a
16 entendu le témoignage de monsieur Lalonde et vous
17 ne vous êtes pas opposé pour la préventive. On a
18 fait la même chose avec le témoignage de madame
19 Isabelle Toupin, de madame Isabelle Toupin. La même
20 chose avec le témoignage de monsieur Zambito, et
21 par la suite, on est appelé à faire un exercice
22 plus rigoureux et à mieux motiver, mais au stade
23 provisoire, je ne... je comprends mal.

24 Me MARK BANTEY :

25 C'est parce qu'ici j'ai un résumé de son

1 témoignage.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, c'est justement, alors...

4 Me MARK BANTEY :

5 Et ce résumé, quant à moi...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me MARK BANTEY :

9 ... démontre que même une ordonnance temporaire
10 n'est pas justifiée dans les circonstances. Je
11 pense que ça va être une analyse générale du
12 processus d'appel d'offres.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, mais dans le cadre du Faubourg Contrecoeur...

15 Me MARK BANTEY :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... où on va nommer toutes les irrégularités
19 nommées. Alors, à ce stade-ci, il me semble que
20 c'est plus sage...

21 Me MARK BANTEY :

22 Mais on parle... on ne parlera pas des gestes posés
23 par les accusés, on va parler de façon générale du
24 processus d'appel d'offres, ce qui a été fait, ce
25 qui n'a pas été fait, mais on ne parlera pas des

1 gestes précis posés par les accusés.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Mais, peut-être aurez-vous de meilleurs arguments
4 au stade...

5 Me MARK BANTEY :

6 Très bien. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci.

9 Me MARK BANTEY :

10 Je ne sais pas si mes confrères...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vais leur demander.

13 Me GENEVIÈVE GAGNON :

14 J'aurais quelques représentations également.

15 Préférez-vous que je m'avance ou...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bien, oui...

18 Me GENEVIÈVE GAGNON :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... parce qu'on veut vous voir.

22 Me GENEVIÈVE GAGNON :

23 Parfait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui. Même si on est en non-publication, un jour ça

1 va être libéré.

2 REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON :

3 Alors, bonjour. Effectivement, dans ce contexte-ci,
4 on a analysé la demande du Directeur des poursuites
5 criminelles et pénales et malheureusement on se
6 doit, à notre avis, de contester cette demande,
7 même pour une ordonnance temporaire. Pourquoi?
8 Parce que l'analyse qu'on en a fait de notre côté,
9 pour ma cliente, je pense c'est la même chose pour
10 mes collègues, nous amène à penser qu'il n'y a pas
11 de raison ici d'émettre même une ordonnance
12 temporaire. Et ce qu'on essaie de... on essaie de
13 se prémunir, si vous me le permettez... En fait, on
14 ne voudrait pas qu'un processus s'établisse dans un
15 contexte où, lorsqu'on ne voit pas de raison pour
16 qu'une temporaire soit émise, elle le soit de
17 manière automatique si on pense que le témoignage
18 peut être rendu de manière publique.

19 Je comprends que c'est une question de
20 prévention, et ça, je le comprends. Par contre, en
21 analysant la requête, ce qui nous a sauté aux yeux,
22 ce qui m'a sauté aux yeux, c'est que le témoignage
23 qu'on annonce de monsieur Jacques Victor est assez
24 similaire, en tout cas dans la preuve qui est
25 déposée ici, au témoignage d'Isabelle Toupin. Et je

1 comprends que le témoignage d'Isabelle Toupin a
2 fait l'objet d'une ordonnance préventive de non-
3 publication, vous en aviez décidé ainsi. Mais,
4 maintenant, le témoignage d'Isabelle Toupin, il est
5 public. Après analyse, le témoignage a été...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Vous ne vous plaignez pas de ça.

8 Me GENEVIÈVE GAGNON :

9 Non, non, non, non. Pas du tout, ce n'est pas...
10 Pas du tout, mais ce que je dis, c'est qu'à partir
11 du moment où il y a une analyse qui a été faite, il
12 y a une analyse qui a démontré que ce témoignage-là
13 pouvait être rendu public, si le témoignage de
14 Jacques Victor, qu'on nous annonce, et que la
15 preuve qu'on vous fait dans l'affidavit est au même
16 effet que le témoignage qui a été rendu par madame
17 Toupin, bien, je comprends mal pourquoi est-ce que
18 celui-là devrait être, au stade où on en est
19 maintenant, couvert par une ordonnance de non-
20 publication temporaire. Puisque le reste est rendu
21 public maintenant, et qu'on a déjà fait l'analyse,
22 et qu'on a déjà déterminé que cette nature de
23 témoignage-là n'était pas susceptible d'influencer
24 un jury.

25 Alors, c'est dans ce contexte-là où je vous

1 soumets qu'il ne devrait pas y avoir d'ordonnance
2 de non-publication temporaire de rendue pour
3 monsieur Jacques Victor.

4 Au niveau des arguments, même au niveau de
5 la temporaire, pour voir est-ce que ce risque-là
6 est réel, de contamination du jury, je comprends
7 que maître Dumais nous dit c'est au coeur même de
8 la preuve de la poursuite, et ça constitue la
9 détermination de l'actus reus. Ça je le comprends.
10 Mais ce qu'on nous annonce, c'est quand même un
11 témoignage qui est très technique sur l'analyse
12 d'un appel d'offres.

13 Et mon collègue attirait tout à l'heure
14 votre attention sur le paragraphe 9 de l'affidavit
15 de madame Toupin, où on annonce, effectivement, le
16 témoignage de monsieur Victor. Et je le lisais, et
17 je ne vois pas en quoi, personnellement, est-ce que
18 c'est tellement différent du témoignage de madame
19 Toupin. Il y en a probablement, des distinctions.
20 Mais en termes de qualification de ce témoignage-
21 là, en quoi est-ce que ce témoignage-là pourrait
22 influencer plus un jury que le témoignage de madame
23 Toupin? C'est la nature de mon raisonnement, et je
24 vous le soumets.

25 D'autre part, si vous me permettez de faire

1 la distinction également avec le témoignage de
2 madame Toupin, quand on vous a soumis, quand maître
3 Sheppard vous a soumis sa requête, il y avait une
4 circonstance particulière qui faisait que maître
5 Sheppard, lui, puisque son client n'était pas
6 participant, n'avait pas eu accès aux éléments de
7 preuve pour pouvoir vous faire une démonstration de
8 quoi est-ce qu'on allait parler dans le témoignage
9 de madame Toupin. C'était une des particularités,
10 puisqu'il n'était pas partie... monsieur Zampino
11 n'était pas partie.

12 On n'a pas cette particularité dans ce
13 dossier-ci, puisque le Directeur des poursuites
14 criminelles et pénales est en mesure de savoir quel
15 va être le témoignage de monsieur Victor, et
16 d'ailleurs c'est ce qui est en preuve dans
17 l'affidavit.

18 Alors, pour toutes ces raisons-là, je vous
19 soumets qu'à ce stade-ci les critères, même pour
20 rendre une ordonnance temporaire, ne sont pas
21 rencontrés. En tout respect. Merci.

22 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC MEUNIER :

23 Madame la Commissaire, tout a été dit. Mes clientes
24 joignent leur voix à celle de mes confrères pour
25 vous demander, de la même façon, le fardeau de la

1 preuve, qui était celui du DPCP, et qui avait les
2 moyens de le faire en démontrant qu'il y avait
3 réellement un risque pour l'équité du procès des
4 accusés, n'a pas été rencontré par l'affidavit qui
5 vous est soumis. Alors, on vous demanderait de
6 rejeter même la temporaire. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Crépeau.

9 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAUL CRÉPEAU :

10 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, afin
11 de vous aider à prendre la décision la plus
12 éclairée possible, j'ai évidemment rencontré
13 monsieur Victor pendant de longs moments pour
14 préparer son témoignage, j'ai lu l'affidavit
15 préparé par madame Toupin, et je dois, à ce moment-
16 ci, être d'accord avec la position qui vous est
17 proposée par le DPCP, pour les raisons suivantes.

18 Le témoignage de monsieur Victor n'est pas
19 du même ordre, évidemment, que celui de madame
20 Toupin, qui était beaucoup plus général. Monsieur
21 Victor va, quant à lui, utiliser des pièces qui, je
22 dois le préciser, plusieurs d'entre elles
23 proviennent des saisies faites par la Sûreté du
24 Québec dans le cadre de l'enquête Faufil. Alors il
25 y a des pièces, là-dedans, qui seront utilisées

1 dans le cadre du procès. Monsieur Victor y a eu
2 accès pour préparer son expertise. Alors ce sont
3 des pièces qui ne sont pas connues.

4 Je dois vous dire, entre autres, qu'une des
5 pièces qu'il doit déposer dans son témoignage est
6 un courriel de la même nature que ceux qui ont été
7 déposés dans le témoignage de monsieur Lalonde
8 hier, qui sont tous sous une cote de non-
9 publication, et qui font référence à des
10 informations privilégiées qu'un des
11 soumissionnaires a obtenues avant le processus
12 d'appel d'offres.

13 Alors certaines de ces pièces-là, quant au
14 reste ce sont évidemment les appels d'offres, mais
15 préparés par les parties, qui ont été saisis et qui
16 ne sont pas encore du domaine public.

17 Dans ce sens-ci, monsieur Victor doit
18 utiliser ces pièces-là pour rendre son témoignage,
19 sinon il aura un problème sérieux à rendre son
20 témoignage sans utiliser ces pièces-là et rendre
21 les conclusions qu'il a préparées.

22 Quant au reste, je sou mets le tout à votre
23 bonne décision, dans ce cas-ci, pour décider ce
24 qu'il en est, mais comme je vous dis, il y a lieu
25 de faire des distinctions importantes. Monsieur

1 Victor va dans le fond des choses en utilisant les
2 pièces qui lui ont été fournies.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Nous allons nous retirer quelques minutes et
5 revenir sous peu.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE (12:17:26)

9 DÉCISION

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, voici.

12 Considérant les représentations du DPCP et
13 celles du procureur de la Commission, notamment en
14 ce qui concerne l'utilisation par le témoin de
15 certains éléments de preuve non encore rendus
16 publics;

17 Considérant la balance des préjudices à
18 cette étape de la requête;

19 Considérant qu'au moins deux des accusés
20 sont nommés au rapport de monsieur Victor selon
21 l'affidavit déposé au soutien de la requête;

22 La Commission considère qu'il est plus
23 prudent à ce stade-ci d'accorder la requête en non-
24 publication préventive. Alors, pour tous ces
25 motifs, la Commission accueille la requête en non-

1 publication préventive.

2 Alors, compte tenu de l'heure et du délai
3 qu'il faut toujours pour mettre en publication,
4 nous allons suspendre maintenant et nous allons
5 reprendre à deux heures (14 h 00) cet après-midi.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE (12:18:41)

7 _____

8 REPRISE DE L'AUDIENCE (14:04:48)

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 On peut appeler le témoin?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Merci. Monsieur Victor, s'il vous plaît.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonjour, Monsieur Victor.

17 M. JACQUES VICTOR :

18 Bonjour.

19

20 _____

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trente et unième (31e)
2 jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 JACQUES VICTOR,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[208]** Vous pouvez vous asseoir, Monsieur Victor.

12 Alors, Monsieur Victor, on va juste établir au
13 départ votre... vos talents ou ce que vous avez
14 fait dans les dix (10) dernières années de votre
15 carrière. Vous dites aujourd'hui que vous êtes
16 retraité. Où avez-vous exercé votre profession dans
17 les dix (10) dernières années?

18 R. Les dix (10) dernières... Excusez-moi. Les dix (10)
19 dernières années de mon travail professionnel
20 étaient au gouvernement du Québec, au secrétariat
21 du Conseil du Trésor, à la direction de la
22 formation des marchés publics.

23 Q. **[209]** O.K. Et qu'est-ce que vous y faisiez?

24 R. J'étais classé conseiller expert dans le domaine de
25 la formation pour former les gens qui oeuvrent en

1 marché public, donc les secrétaires de comités de
2 sélection surtout, des acheteurs publics des
3 ministères et des organismes publics.

4 Q. **[210]** Je comprends qu'avant l'année deux mille
5 (2000), est-ce que je peux résumer en disant que
6 vous avez fait toute votre carrière dans le domaine
7 des achats, des acquisitions et plus spécialement
8 dans le domaine de la préparation des comités de
9 sélection des appels d'offres?

10 R. En fait, oui. Je suis entré au gouvernement en
11 soixante-dix-neuf (79) comme agent
12 d'approvisionnements et, pendant toute cette
13 période-là, on a élaboré les méthodes et les
14 systèmes d'élaboration de comités de sélection,
15 comment structurer des critères et comment tenir
16 compte de la qualité, à part les...

17 Q. **[211]** Madame la Présidente, Monsieur le
18 Commissaire, on a préparé une copie du curriculum
19 vitae de monsieur Victor à l'onglet 1 du document
20 que vous avez et dont monsieur Victor a une copie.
21 Pour le moment, je vais le produire sous la pièce
22 397 et il est beaucoup plus complet que ce qu'on
23 demande uniquement à monsieur Victor aussi à ce
24 moment-ci.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Je m'excuse, ce sera 34NP...

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 34...

5 LA GREFFIÈRE :

6 ... 397.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Exact.

9

10 34NP-397 : Curriculum Vitae de M. Jacques Victor

11

12 Q. **[212]** Dans ce recueil-là, il y a d'autres pièces et
13 on va peut-être les produire immédiatement parce
14 qu'on y fera référence par la suite. Monsieur
15 Victor, je comprends que pour les... vous avez reçu
16 un mandat de la part de la Sûreté du Québec, madame
17 Isabelle Toupin, pour préparer une expertise sur le
18 processus d'appel d'offres dans le cas du dossier
19 de Faubourg Contrecoeur.

20 R. Oui.

21 Q. **[213]** O.K. Et vous avez effectivement préparé un
22 document écrit, un rapport que vous avez remis à
23 madame Toupin.

24 R. Oui, tout à fait.

25 Q. **[214]** O.K. Est-ce que vous pouvez regarder à

1 l'onglet 2 du volume et nous dire si vous
2 reconnaissez ce rapport-là?

3 R. Oui, tout à fait. C'est le rapport que j'ai produit
4 à la demande de madame Toupin.

5 Q. **[215]** O.K. Alors, pour le moment, on va le produire
6 sous l'onglet 2 à la pièce 398.

7

8 34NP-398 : Rapport d'analyse dossier Faubourg
9 Contrecoeur processus de qualification
10 et de soumission daté du 18 avril 2011

11

12 Aux fins de préparation de ce rapport-là, pouvez-
13 vous nous dire quelles sont les pièces que vous
14 aviez en votre possession?

15 R. En fait, madame Toupin m'a remis une série de
16 documents assez volumineux et...

17 Q. **[216]** Alors, je vais aller droit au but. Est-ce que
18 vous avez... est-ce que vous aviez en main l'appel
19 de qualification QUA-01-2006?

20 R. Oui, c'est le premier document que j'avais, oui.

21 Q. **[217]** O.K. Alors, à l'onglet numéro 3, la pièce
22 399.

23

24 34NP-399 : Appel de qualification QUA-01-2006

25

1 On y reviendra tout à l'heure. Aviez-vous aussi
2 avec ça les... avez-vous reçu les différentes...
3 les différentes propositions des cinq
4 soumissionnaires qu'il y a eu sur cet appel
5 d'offres?

6 R. En fait, il y en avait quatre pour lesquels j'ai
7 reçu...

8 Q. **[218]** Vous n'en avez eu que quatre.

9 R. Oui, je n'avais pas de document pour le cinquième.

10 Q. **[219]** O.K.

11 R. Et les documents que j'ai reçus, oui, c'étaient les
12 appels de qualification, en quelque sorte.

13 Q. **[220]** De qualification.

14 R. Oui, les offres de qualification.

15 Q. **[221]** Alors, le document... la proposition de
16 qualification de Constructions F. Catania...

17 R. Oui.

18 Q. **[222]** ... à l'onglet numéro 4, vous le
19 reconnaissez?

20 R. Tout à fait, oui.

21 Q. **[223]** Alors, sous la pièce 400.

22

23 34NP-400 : Proposition F. Catania 2006-10-25

24

25 Celle l'entreprise Marton, à l'onglet numéro 5,

1 est-ce que vous la reconnaissez?

2 R. C'est la... c'est la pièce que j'ai eue, oui.

3 Q. **[224]** Alors, sous 401.

4

5 34NP-401 : Proposition Marton 2006-10-25

6

7 Aecon, une entreprise de construction?

8 R. Oui, j'ai reçu ça aussi, oui.

9 Q. **[225]** Sous 402.

10

11 39NP-402 : Proposition Aecon 2006-10-25

12

13 La proposition de Socam...

14 R. Oui.

15 Q. **[226]** ... à l'onglet numéro 7. Alors, sous 403.

16

17 34NP-403 : Proposition Socam 2006-10-23

18

19 Est-ce que vous avez eu aussi ce qu'on a appelé la

20 grille de qualification de ces différents

21 soumissionnaires-là?

22 R. Oui. J'ai eu une copie de la grille qui avait été

23 élaborée par le comité de sélection.

24 Q. **[227]** Alors, un document de deux pages à l'onglet

25 numéro 8, sous 404.

1 34NP-404 : Grille de qualification des demandes
2 de qualification numéro QUA-01-2006
3

4 Suite à cet appel de qualification-là, est-ce qu'il
5 y a eu un appel d'offres dont vous avez reçu copie?

6 R. Bien, en fait, il y a eu un appel de, une demande
7 de prix.

8 Q. **[228]** O.K.?

9 R. O.K., donc une demande de soumission, et j'avais
10 aussi ce document-là.

11 Q. **[229]** O.K. Est-ce que c'est celui qui apparaît à
12 l'onglet numéro 9?

13 R. Exactement, oui.

14 Q. **[230]** Alors ça sera la pièce 405. Alors, ça c'est
15 le document d'appel d'offres de la Société
16 d'habitation et de développement.

17

18 34NP-405 : Appel d'offres no 01-2006 du 13
19 novembre 2006
20

21 Est-ce que vous avez reçu aussi deux soumissions
22 qui ont été faites en fonction de cet appel
23 d'offres-là?

24 R. Oui. Bien, à la fin du premier processus, deux
25 firmes ont été qualifiées.

1 Q. **[231]** Oui?

2 R. Et on a les soumissions des deux firmes qualifiées.

3 Q. **[232]** À l'onglet 10, celle de?

4 R. De F. Catania.

5 Q. **[233]** O.K., sous la pièce 406.

6

7 34NP-406 : Soumission F. Catania 2006-11-28

8

9 Et l'autre?

10 R. Construction Marton.

11 Q. **[234]** À 407.

12

13 34NP-407 : Soumission Marton 2006-12-06

14

15 Maintenant, spécifiquement dans le cadre de votre
16 mandat avec madame Toupin de la Sûreté du Québec,
17 est-ce qu'on vous a soumis une série de questions
18 qui constituaient votre mandat?

19 R. Effectivement. Madame Toupin m'a remis une série de
20 questions avec la pile de documents, me disant,
21 « Bon bien regarde ça puis réponds aux questions
22 que je pose là pour voir qu'est-ce qu'on peut tirer
23 de ces documents-là. »

24 Q. **[235]** Alors, pièce 408, j'ai intitulé ça les vingt-
25 cinq (25) questions, monsieur Victor?

1 R. Oui.

2 Q. **[236]** O.K.

3 R. Oui, on peut les appeler les vingt-cinq (25)
4 questions, oui.

5

6 34NP-408 : Les 25 questions de la SQ à Jacques
7 Victor

8

9 Q. **[237]** Et il est exact qu'à la toute fin il y a une
10 désigna... Il y a une partie qui est ajoutée,
11 identifiant les quatre membres du comité de
12 sélection?

13 R. Et un peu qui ils étaient. Parce qu'il faut dire
14 que moi je n'avais, à ce moment-là, aucune
15 connaissance de ces entreprises-là, je n'avais
16 aucune connaissance du Faubourg Contrecoeur. Je vis
17 habituellement à Québec. À Québec, il n'y avait pas
18 rien dans les journaux ou dans les médias qui
19 parlait de quoi que ce soit de Faubourg
20 Contrecoeur, donc je n'avais que des documents, je
21 n'avais aucune idée qui étaient ces gens-là et tout
22 ça.

23 Q. **[238]** Votre esprit était pur.

24 R. Bien, je ne sais pas s'il était pur, mais en tout
25 cas il était neutre par rapport à tous ces

1 documents-là. Et madame Toupin a jugé bon de
2 m'informer un peu de qui étaient ces gens-là pour
3 que, pour voir si ça pouvait m'aider dans mon
4 analyse.

5 Q. **[239]** O.K. Juste pour terminer, on saute un instant
6 l'onglet 13, on va à l'onglet 14, un document
7 intitulé « Mémo fax », et je vous parle
8 spécifiquement d'une télécopie adressée à Paolo
9 Catania datée du cinq (5) juillet deux mille six
10 (2006). Aviez-vous ce document en main lorsque vous
11 avez fait votre étude?

12 R. Oui, tout à fait. Ça faisait partie des documents
13 qui m'avaient été remis. Ce n'était pas directement
14 dans les appels de soumission, mais ça faisait
15 partie de la pile, tout simplement.

16 Q. **[240]** O.K.

17 R. Donc je l'ai lu, bien sûr. Comme j'ai lu tout ce
18 qu'on m'a donné.

19 Q. **[241]** Pour les fins de la discussion, cette pièce,
20 dont monsieur Victor ignore la provenance, provient
21 d'une des saisies de la Sûreté du Québec faite chez
22 Construction F. Catania le dix (10) mars deux mille
23 dix (2010). On va la co...

24 MADAME LA GREFFIÈRE :

25 Est-ce que vous la déposez?

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Pardon?

3 MADAME LA GREFFIÈRE :

4 Je vous demandais si vous la déposiez.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Oui. Sous la pièce 409.

7

8 34NP-409 : Télécopie à Paolo Catania datée du 5
9 juillet 2006

10

11 Q. **[242]** Et il restera, à l'onglet 13, un document qui
12 s'appelle « Le guide du secrétaire de comité ».

13 Pour le moment on va le produire sous 410.

14

15 34NP-410 : Guide du Secrétaire de Comité de
16 sélection sur le processus de
17 sélection des fournisseurs pour les
18 organismes municipaux

19

20 Vous connaissez ce document, monsieur Victor?

21 R. Oui. En fait, je l'ai écrit à l'époque où j'étais,
22 justement, conseiller en formation.

23 Q. **[243]** O.K.

24 R. À l'intention des secrétaires de comité dans le
25 monde municipal.

1 Q. **[244]** O.K.

2 R. Mais...

3 Q. **[245]** On y reviendra un petit peu plus loin. Alors
4 Monsieur Victor, on commence immédiatement. Alors,
5 peut-être juste nous dire à quel moment madame
6 Toupin vous a confié ce mandat-là.

7 R. Bien, en fait, madame Toupin m'a appelé à un moment
8 donné, en s'identifiant tel quel : « Je suis agent
9 de la Sûreté du Québec et je voudrais vous parler
10 d'un dossier en particulier. » C'était un peu à
11 l'automne, avant la production du rapport. Donc,
12 évidemment, j'ai dit, « O.K., je vais vous
13 rencontrer », et elle m'a parlé de processus
14 d'appel d'offres et tout ça, et finalement elle m'a
15 dit que c'est un acheteur de la Ville de Montréal
16 qui avait référé mon nom. Parce qu'elle cherchait
17 quelqu'un qui connaissait le processus d'appel
18 d'offres, et qui était capable d'analyser ce genre
19 de document-là.

20 Q. **[246]** O.K.

21 R. Donc, après cette conversation-là elle m'a envoyé
22 la série de documents en disant, « Bon bien fais
23 une analyse de tout ça, puis dis-moi qu'est-ce que
24 tu en penses. »

25 Q. **[247]** Alors, juste pour terminer ce cercle-là, elle

1 cherchait quelqu'un pour en faire l'analyse. Aviez-
2 vous, ou sentiez-vous que vous aviez la compétence,
3 ou aviez-vous les outils nécessaires pour faire une
4 analyse du processus d'appel d'offres dans Faubourg
5 Contrecoeur?

6 R. Écoutez, j'ai fait pendant une trentaine d'années
7 des appels d'offres de toutes natures, des gros et
8 des petits, des publics et de toutes sortes. Donc,
9 j'ai beaucoup d'entraînement à lire des documents
10 d'appel d'offres, à lire et à faire parler...
11 Évidemment, là il ne s'agit pas de faire parler des
12 gens, il s'agit de faire parler des documents.

13 Q. **[248]** O.K.

14 R. Donc, faire parler des documents, ça a été un peu
15 ma spécialité pendant trente (30) ans, donc oui, je
16 me sentais, en tout cas, capable de lire ça et de
17 voir qu'est-ce qu'on pouvait en tirer.

18 Q. **[249]** Et, juste pour faire la dernière distinction,
19 vous avez surtout fait votre carrière au
20 gouvernement du Québec, est-ce que le processus
21 est...

22 R. Uniquement au...

23 Q. **[250]** ... est le même pour les contrats
24 gouvernementaux que ceux de la municipalité, ou
25 Ville de Montréal?

1 R. Oui. Bien, c'est une des difficultés importantes
2 qu'il y a dans le monde des contrats, des marchés
3 publics. Il y a plusieurs régimes qui s'appliquent.
4 Mais, essentiellement, ça finit toujours par se
5 ressembler. Il y a des différences un peu, entre
6 autres sur le système de notation dans le monde
7 municipal, qui est différent de celui du
8 gouvernement. Mais, pour l'essentiel, les principes
9 sont les mêmes, les obligations de publication, de
10 conservation, d'équité, c'est toujours la même
11 chose. C'est formulé plus ou moins différemment
12 mais ça revient toujours à la même chose. Et pour
13 les fournisseurs, c'est toujours les mêmes, les
14 entrepreneurs qui soumissionnent, ils
15 soumissionnent que ce soit pour une ville ou que ce
16 soit pour un ministère ou pour un organisme public,
17 c'est quand même le même fournisseur qui
18 soumissionne. Donc ça finit par se ressembler
19 beaucoup et, en particulier, dans le monde
20 municipal, j'ai aidé le ministère des Affaires
21 municipales en deux mille deux (2002) à peu près
22 pour l'élaboration d'un programme, ils en
23 produisaient, eux-autres, à ce moment-là, des
24 comités de sélection et le système de notation,
25 donc la valorisation de la qualité et ils m'ont

1 demandé de les aider pour donner cette partie-là.

2 Il y avait un avocat qui, lui, a expliqué les
3 changements légaux et moi j'ai expliqué les
4 changements fonctionnels, qu'est-ce que ça
5 impliquait de la part des individus qui auraient à
6 gérer des comités de sélection.

7 Q. **[251]** Entre autres, je pense au Guide du Secrétaire
8 qui est à l'onglet 13, un document d'une trentaine
9 de pages.

10 R. Oui.

11 Q. **[252]** Vous dites que vous avez participé à la
12 rédaction, vous l'avez...

13 R. Bien, je l'ai, oui, évidemment au Conseil du Trésor
14 on travaille en équipe donc je ne peux pas en être
15 le seul auteur mais disons que j'y ai contribué
16 grandement.

17 Q. **[253]** O.K. Et on dit bien que c'est le Guide du
18 Secrétaire de Comité de sélection sur le processus
19 de sélection des fournisseurs pour les organismes
20 municipaux.

21 R. Tout à fait, oui, oui.

22 Q. **[254]** Alors ça s'adressait vraiment aux comités de
23 sélection qui relèvent des organismes municipaux.

24 R. Des organismes municipaux, tout à fait, oui.

25 Q. **[255]** Savez-vous s'il c'est fait de la formation

1 suite à la publication de ce document-là?

2 R. Il y a eu de la formation, j'en ai fait moi-même de
3 la formation, on a fait une tournée provinciale où
4 on a rencontré la plupart des villes et des
5 municipalités pour leur expliquer ces choses-là. À
6 la suite de ça, il y a eu des formations
7 particulières entre autres à la Ville de Montréal
8 qui avait demandé est-ce qu'on pourrait retourner
9 pour leur expliquer à nouveau étant donné que tout
10 le monde n'avait pas été impliqué lors de la
11 tournée de formation générale. Donc de rencontrer
12 tous les acheteurs de la ville pour leur expliquer
13 un peu comment fonctionne ces choses-là.

14 Q. **[256]** Avez-vous une idée à quelle période ça s'est
15 fait cette formation-là?

16 R. Deux mille quatre (2004) peut-être ou dans ce coin-
17 là. Deux mille trois (2003), deux mille quatre
18 (2004).

19 Q. **[257]** O.K. Monsieur Victor on va revenir
20 maintenant, au début. On a vu l'ampleur du mandat
21 qu'on vous a donné, la série de questions et je
22 comprends que vous avez répondu à ces différentes
23 questions-là à l'intérieur de votre rapport.

24 R. Tout à fait, oui.

25 Q. **[258]** O.K. On commence, on va aborder d'abord

1 l'appel d'offres de Faubourg Contrecoeur. Êtes-vous
2 capable de le qualifier ou de le quantifier, est-ce
3 que c'est un gros appel d'offres?

4 R. Bien oui, d'une certaine manière. En fait oui,
5 c'est un gros appel d'offres. Non seulement il est
6 gros, mais il est complexe parce qu'il fait
7 intervenir beaucoup de spécialités, il fait
8 intervenir beaucoup... on parle d'un développement,
9 on parle d'infrastructures, on parle de
10 décontamination de sol, on prépare, on veut
11 protéger l'environnement avec des talus et toutes
12 sortes de choses donc, juste ça, c'est complexe. La
13 valeur monétaire est très, très importante. Les
14 engagements financiers que s'apprête à prendre la
15 SH, la Société d'habitation sont importants, c'est
16 au-delà des cent millions de dollars (100 M\$) dont
17 on parle comme engagement financier. Donc, oui,
18 c'est un gros contrat et c'est un contrat qui est
19 complexe aussi donc c'est un contrat important. À
20 Infrastructure Québec on calcule qu'un contrat qui
21 vaut plus que quarante millions (40 M\$) c'est un
22 gros contrat donc ça fait partie des gros contrats.
23 Celui-là dépasse largement le quarante millions
24 (40 M\$) donc, oui, c'est un gros contrat.

25 Q. [259] Avez-vous été en mesure de déterminer, juste

1 à la lecture des documents dont vous aviez
2 possession pendant à peu près combien de temps la
3 SHDM et les différents groupes qui y ont travaillé,
4 ont pu travailler pendant combien de temps avant
5 d'arriver à lancer l'appel d'offres?

6 R. Bien d'après les études qui font partie, le plan
7 d'affaire qui a été fait, c'est au moins deux ans
8 pendant lesquels les gens ont travaillé pour
9 élaborer le projet, trouver divers scénarios de
10 réalisation qui permettaient d'atteindre les
11 objectifs de la SHDM et donc c'était, oui, assez
12 long, au moins deux ans. De ce que j'ai vu, ça a
13 peut-être été avant même mais...

14 Q. **[260]** Et vous-même, si on vous avait laisser le
15 choix de gérer ce processus d'appel d'offres-là,
16 l'auriez-vous lancé comme ça, tout d'un bloc, un
17 seul appel d'offres pour l'ensemble des activités
18 que vous avez décrites : décontamination,
19 infrastructures, construction des rues, éclairage,
20 construction résidentielle. Est-ce que c'est
21 souhaitable?

22 R. Bien souhaitable, plus ou moins. Ça dépend de la
23 capacité du donneur d'ouvrage. En l'occurrence
24 c'est la Ville de Montréal. La Ville de Montréal
25 est tout à fait capable de faire ça.

1 Q. **[261]** Oui.

2 R. Elle a beaucoup de personnel et beaucoup de
3 personnel compétent. D'ailleurs on a juste à voir
4 les appels d'offres que lance la Ville et on voit
5 qu'il y a beaucoup d'appels d'offres, t'sais
6 globaux, pour des parties de contrats, etc. Donc on
7 voit que la fonction approvisionnement de la Ville
8 de Montréal comme telle est tout à fait capable de
9 gérer des contrats et pas nécessairement dans un
10 seul bloc comme ça avec un seul entrepreneur ou un
11 seul promoteur. Elle peut très bien le gérer en
12 faisant plusieurs parcelles, etc.

13 Q. **[262]** Elle a cette capacité-là et cette expertise-
14 là?

15 R. Elle a, bien oui, je pense qu'elle a cette
16 expertise-là. Elle l'a démontrée longuement et dans
17 beaucoup d'appels d'offres.

18 Q. **[263]** O.K. Dans un deuxième temps, on revient
19 maintenant, et je vais demander à madame Blanchette
20 de nous mettre la pièce numéro 3, l'appel de
21 qualification. Alors, on l'intitule document de
22 qualification. Êtes-vous capable de donner, de nous
23 dire quel est ce processus-là qu'on a utilisé? Est-
24 ce qu'il s'agit vraiment d'un processus de
25 qualification?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Crépeau, je voudrais juste vous dire,
3 maintenant qu'elles sont cotées...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... pour le bénéfice des transcriptions plus tard.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Donner les numéros de pièces.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, s'il vous plaît.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[264]** Alors, il s'agit de la pièce, vous allez
14 m'excuser, je vais prendre des habitudes, alors,
15 c'est la pièce 399. Alors, on est à la pièce 399,
16 pouvez-vous nous dire s'il s'agit d'un appel de
17 qualification au sens où on l'entend dans le monde
18 des acheteurs?

19 R. Un appel de qualification, dans le monde des
20 acheteurs comme vous dites, se fait lorsqu'on veut
21 réduire la charge ou le coût d'une préparation
22 d'une soumission finale. Donc, on va, on va dans un
23 premier temps qualifier un certain nombre
24 d'entreprises pour, qui est beaucoup plus simple,
25 comme démonstration à faire. Et une fois qu'on a

1 retenu des firmes qualifiées, seulement à celle-là
2 on va demander de préparer un prix. On fait ça bien
3 sûr quand ça coûte cher d'élaborer des demandes de
4 prix. On ne souhaite pas recevoir des soumissions
5 formelles de dix, douze, quinze entrepreneurs ou
6 soumissionnaires. Ce n'est pas nécessaire, il n'y a
7 qu'un contrat à donner à la fin, donc...

8 Alors, en ayant un processus en deux
9 étapes, ça permet de faire ça. On peut le faire
10 lorsqu'il y a un seul contrat à donner, mais il
11 faut encore, là, que les conditions le justifient.
12 Qu'on ait quelque chose de très complexe et de très
13 onéreux à préparer. Donc, on ne veut pas que tout
14 le monde travaille pour rien en ayant très peu de
15 chances, finalement, de recevoir le contrat, s'ils
16 sont dix soumissionnaires, en admettant que tout le
17 monde avait une chance égale.

18 Si on regarde dans ce cas en particulier...

19 Q. **[265]** Oui?

20 R. ... la Ville a fait beaucoup de travail
21 préliminaire. Donc, beaucoup de choses qui sont
22 normalement de l'incertitude...

23 Q. **[266]** Pour l'entrepreneur?

24 R. ... pour lesquels, de l'entrepreneur, pour lesquels
25 il faut se protéger en préparant une soumission.

1 C'est quand même engageant une soumission, et ont
2 été réglés par la Ville, en tout cas, par les
3 documents qui ont été remis.

4 Q. **[267]** Vous pensez à quoi?

5 R. Bien, entre autres, le plan, le plan d'urbanisme,
6 toutes les études qui ont été faites, les scénarios
7 qui ont été montés, les plans d'architecture qui
8 ont été faits, la détermination des coûts de toute
9 nature. Donc, finalement ce n'est plus tellement
10 compliqué comme soumission à déposer lorsqu'on a
11 tout ça et qu'on peut se fier à ces chiffres-là,
12 bien ça devient assez simple finalement de dire
13 bien, et d'ailleurs les gens qui ont soumissionné
14 ont effectivement soumissionné de façon assez
15 simple.

16 Q. **[268]** Alors, en fait presque tout était mâché
17 d'avance, ils n'avaient qu'à fixer leurs prix?

18 R. Il restait essentiellement à fixer le prix, oui.

19 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

20 Q. **[269]** Excusez-moi, quand vous dites soumissionner,
21 là, il y a deux étapes, il y a la qualification, on
22 soumissionne pour la qualification...

23 R. Oui.

24 Q. **[270]** ... et on soumissionne pour le prix.

25 R. Oui.

1 Q. [271] Je peux comprendre que la soumission pour le
2 prix pouvait être assez simple au niveau de la
3 documentation, est-ce que vous avez remarqué que la
4 soumission pour la qualification parce que dans les
5 faits c'est autre chose, la qualification versus le
6 prix. Est-ce que la soumission elle des
7 qualifications c'était des documents relativement
8 complexes pour prouver qu'on était qualifié pour le
9 faire?

10 R. Dans le cas présent, ce n'était pas très complexe
11 et en général ça ne l'est pas non plus. Parce que
12 dans le fond dans une qualification ce qu'on veut
13 savoir c'est normalement ce qui est important pour
14 notre projet. Donc, est-ce qu'il a les ressources
15 nécessaires pour faire le projet s'il était retenu?
16 Est-ce qu'il a l'expertise qu'il faut? Donc, ce
17 sont des démonstrations d'affaires normales pour
18 une entreprise qui est structurée, qui est
19 organisée. Normalement ce n'est pas si compliqué
20 que ça de faire une démonstration qu'ils sont
21 compétents ou non pour faire un travail. Donc,
22 aptes à se qualifier.

23 Q. [272] Donc, dans l'appel de qualification, les
24 critères exigés pour se qualifier vous ne les jugez
25 pas très complexes, au sens qu'ils n'étaient pas

1 très nombreux et puis pas à ce point difficile de
2 démontrer qu'on était qualifié?

3 R. En fait, même si vous me le permettez, ils sont
4 même un peu bizarres. Ils ne sont non seulement pas
5 compliqués, mais certains critères n'ont comme pas
6 de relations avec l'objet du contrat. Ce qu'on ne
7 fait pas normalement, en tout cas, ce n'est pas ce
8 qu'on a enseigné pendant des années.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[273]** O.K. On va les repasser tout à l'heure,
11 Monsieur le commissaire, les différents critères.
12 Alors, je comprends, on peut résumer cette partie-
13 là au niveau du processus de qualification ce que
14 l'on demandait aux différents soumissionnaires, à
15 ce moment-là, n'était pas en soi complexe...

16 R. Non.

17 Q. **[274]** ... et ne nécessitait pas en soi de passer
18 par le processus de qualification?

19 R. En soi, je ne vois pas là-dedans pourquoi on aurait
20 procédé par un processus de qualification.

21 Évidemment, il faut comprendre puis là il faut le
22 lire aussi, il faut comprendre que dans les villes
23 lorsqu'on demande une soumission on obtient un prix
24 et c'est le plus bas prix conforme qui obtient
25 nécessairement le contrat.

1 Donc, c'est sûr que faire un processus
2 préalable qui permet de ne retenir qu'un nombre
3 limité de firmes évite d'avoir quelqu'un qui est
4 plus bas soumissionnaire que les autres qui
5 remporte le contrat. C'est une manière de limiter
6 le nombre de soumissions reçues si c'est ce qu'on
7 essaie de faire.

8 Q. **[275]** Si c'est ce qu'on tente de faire. Quand on
9 fait un processus de qualification, qu'est-ce qu'on
10 va rechercher normalement ou qu'est-ce qu'on va
11 mettre comme conclusion au niveau du nombre de
12 soumissionnaires à retenir ou qui seront retenus?

13 R. Dans un processus de qualification, on va retenir
14 en général les trois meilleurs. Habituellement,
15 trois étant un chiffre suffisant pour assurer une
16 compétition normale au niveau du prix, étant donné
17 qu'ils sont tous qualifiés, on se comprend, et donc
18 on va vouloir retenir les trois meilleurs ou les
19 trois qui ont les meilleures candidatures déposées.

20 Q. **[276]** O.K.

21 R. Et à ces trois-là on va demander, ici, on a demandé
22 une note de passage.

23 Q. **[277]** Oui.

24 R. Et cette note de passage-là on l'a mise assez
25 élevée. On a mis ça à quatre-vingts pour cent

1 (80 %).

2 Q. **[278]** Est-ce que c'est une pratique courante ça
3 dans les années deux mille six (2006) de mettre une
4 note de passage?

5 R. D'abord, ce n'est pas très courant et surtout à ce
6 niveau-là. Quatre-vingts pour cent (80 %) c'est
7 quand même très, très important et le danger, et
8 puis on le voit dans ce cas-ci, le danger c'est
9 qu'il n'y en ait pas assez qui obtiennent quatre-
10 vingts pour cent (80 %).

11 Q. **[279]** O.K.

12 R. Dans ce cas ici il y en a eu deux qui ont obtenu
13 quatre-vingts pour cent (80 %).

14 Q. **[280]** O.K. Alors on y reviendra tout à l'heure à la
15 note de passage. Mais en soi, ce n'est pas un
16 processus usuel?

17 R. Ce n'est pas un processus usuel et ce n'est pas
18 nécessaire non plus puisqu'on doit faire affaire
19 avec l'un ou l'autre des gens qui ont déposé une
20 candidature. Donc on va retenir les trois meilleurs
21 de ceux-là qui se sont montrés intéressés à faire
22 le projet et la note de passage est tout simplement
23 un peu arbitraire pour rien là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[281]** Est-ce que je me trompe ou si quand on donne

1 une note aussi élevée de passage ça donne une
2 indication qu'on a ciblé quelqu'un qui va remplir
3 la note de passage?

4 R. En soi, en soi, non. C'est juste que si on regarde
5 oui une note de passage élevée avec un certain
6 nombre de critères qui sont très précis, qui visent
7 finalement certaines entreprises, dans un délai qui
8 est relativement court, en fait même extrêmement
9 court, dans lequel on limite la période de
10 questions possible, oui, ça finit que ça commence à
11 être aride pour quelqu'un qui n'est pas très, très
12 proche du dossier pour avoir le temps de se
13 préparer et de soumissionner quelque chose.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[282]** Ce n'est pas en soi la note de passage
16 uniquement mais dans un ensemble de facteurs qui
17 peut vous indiquer qu'un appel de qualification est
18 « pipé » selon l'expression populaire.

19 R. Oui. Moi je n'aime pas cette expression-là mais je
20 sais qu'elle est utilisée fréquemment.

21 Q. **[283]** O.K.

22 R. Oui, effectivement. Quand on regarde l'accumulation
23 des choses à un moment donné on finit par dire
24 « Écoutez... ».

25 Q. **[284]** O.K.

1 R. En tout cas, si moi j'avais été l'acheteur là-
2 dessus, ça n'aurait pas sorti comme ça, c'est sûr.

3 Q. **[285]** O.K. On va...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[286]** Mais probablement que la note de passage
6 devait être dans les documents d'appel d'offres,
7 d'appel de qualification. Il était là.

8 R. Tout à fait, oui. C'était clairement indiqué. Oui.

9 Q. **[287]** C'est ça.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[288]** Alors, qu'est-ce qu'on cherchait dans l'appel
12 d'offres dans Faubourg, dans l'appel de
13 qualification, excusez-moi, quelle était la note de
14 passage annoncée?

15 R. La note de passage annoncée était quatre-vingts
16 (80 %), quatre-vingts pour cent (80 %).

17 Q. **[289]** O.K. Alors on va y revenir tout à l'heure. Je
18 voudrais juste, avant d'aborder ce processus-là,
19 d'une façon, avez-vous été en mesure de déterminer,
20 à partir de la documentation qui était en votre
21 possession, si l'une ou l'autre des parties qui a
22 participé au processus de qualification avait reçu
23 au préalable, c'est-à-dire avant le début du
24 processus de qualification, de l'information
25 privilégiée, c'est-à-dire de l'information que

1 d'autres n'avaient pas reçue?

2 R. Bien c'est assez clair dans mon idée, les documents
3 qu'on a, le document 14 là, donc le courriel qui
4 est adressé à monsieur Catania.

5 Q. **[290]** Alors pour les fins des notes c'est la pièce
6 409.

7 R. Donc ce document-là est daté du cinq (5) juillet
8 deux mille six (2006) donc avant l'appel d'offres.

9 Q. **[291]** Oui.

10 R. Il est adressé à monsieur Catania de la part des
11 ingénieurs qui travaillent à l'élaboration de
12 divers scénarios et des coûts afférents à ces
13 scénarios-là.

14 Q. **[292]** Alors l'expéditeur dans ce cas-ci c'est
15 madame Isabelle Thibault.

16 R. Isabelle Thibault, qui est l'expéditeur et on voit
17 les copies conformes Michel Lalonde, René Séguin et
18 puis Daniel Gauthier. Daniel Gauthier étant la
19 personne qui travaille depuis déjà presque deux ans
20 sur ce dossier-là et qui éventuellement sera le
21 secrétaire du comité de sélection.

22 Q. **[293]** O.K.

23 R. Donc il n'y a pas vraiment beaucoup d'étanchéité
24 dans ce processus-là.

25 Q. **[294]** O.K.

1 R. On sent là que...

2 Q. **[295]** Et on voit là, il y a un fax qui est envoyé
3 personnellement à monsieur Paolo Catania.

4 R. Tout à fait, oui.

5 Q. **[296]** Qu'est-ce qu'il contient ce fax? Peut-être
6 juste résumer, on ne passera pas ça coup par coup,
7 mais qu'est-ce qu'on donne par information dans
8 ce...

9 R. Bien en fait on dit clairement « On a révisé le
10 résumé. ».

11 Q. **[297]** O.K.

12 R. Donc ça veut dire qu'il y a eu d'autres estimés
13 avant. O.K. Et ça veut dire aussi que monsieur
14 Catania a déjà eu des estimés de qu'est-ce que
15 pouvait coûter ceci ou cela.

16 Q. **[298]** En fait, dans la phrase avant le cercle que
17 vous avez fait, on voit « Suite à notre rencontre
18 du quatre (4) juillet dernier... » qui est la
19 veille, alors on tire cette conclusion-là que ces
20 gens-là sont déjà en discussion à ce sujet-là.

21 R. Ça m'a l'air assez évident, oui.

22 Q. **[299]** O.K. Et évidemment on parle toujours dans ce
23 fax du site Contrecoeur, le client c'est bien la
24 SDHM, la SHDM, excusez-moi.

25 R. SHDM.

1 Q. **[300]** Et les différents prix qui sont mentionnés,
2 infrastructures municipales et coûts associés à
3 l'état du site là, est-ce que vous avez retrouvé
4 ces différents documents-là plus tard dans l'appel
5 d'offres?

6 R. C'est dans le plan d'affaire en fait qui a été
7 soumis en soumission, qui a été envoyé
8 officiellement, finalement, comme document d'appel
9 d'offres.

10 Q. **[301]** O.K. Et cet appel d'offres-là, juste pour se
11 replacer, a été émis publiquement en, si on s'en va
12 à l'appel d'offres qui est la pièce 405.

13 R. En octobre deux mille six (2006).

14 Q. **[302]** O.K.

15 R. Il doit y avoir une date plus...

16 Q. **[303]** O.K. On ira...

17 R. De toute façon, c'est en octobre.

18 Q. **[304]** On va la revoir. O.K. Alors on est à deux...

19 R. Le onze (11), le onze (11) octobre.

20 Q. **[305]** Bon. O.K. On s'en vient maintenant dans ce
21 processus-là de qualification. On va prendre,
22 d'abord, l'appel de qualification, qui est l'onglet
23 3, la pièce 399, et juste en tournant peut-être à
24 la page numéro 3, on y voit tout de suite, après la
25 table des matières, Madame Blanchette... O.K., en

1 bas, juste en bas de ces mentions-là, on voit,
2 Les demandes ne seront pas ouvertes
3 publiquement. Les demandes de
4 qualification ne seront pas ouvertes
5 publiquement.

6 Est-ce que... Qu'est-ce que ça vous dit, ça, vous,
7 Monsieur Victor?

8 R. Bien, c'est une des... C'est une des choses qui
9 fait que je ne l'aurais pas laissé partir parce que
10 la loi nous oblige à ouvrir publiquement un appel
11 d'offres, surtout de cette ampleur-là. Donc, ça
12 n'aurait pas sorti, là, si un acheteur, je dirais
13 normal, avait lancé cet appel d'offres-là.
14 Normalement on doit ouvrir publiquement, et c'est
15 nécessaire, je crois, pour le bien-être du
16 processus, qu'on fasse une ouverture publique pour
17 savoir qui a été intéressé à soumissionner.

18 Q. **[306]** O.K.

19 R. Et pour ne pas qu'on s'imagine que d'autres
20 auraient pu intervenir dans le processus.

21 Q. **[307]** Et pour être certain que les gens le sachent
22 bien, je reviens, je m'en vais à la page 10 de ce
23 document-là, c'est l'item 3.6.1, où on y mentionne
24 à nouveau,

25 L'ouverture des demandes de

1 Q. **[311]** O.K. Mais est-ce qu'il est interdit
2 actuellement, au Québec, de faire un appel d'offres
3 public réservé, le réserver uniquement aux
4 résidants du Qué... aux entreprises résidentes du
5 Québec?

6 R. En fait, non. Il n'y a pas de... À moins d'une
7 exception prévue aux accords, là, mais...

8 Q. **[312]** O.K.

9 R. Si ce n'est pas une exception prévue, non. On ne
10 peut pas faire un appel d'offres comme ça. C'est,
11 il y a des engagements qu'on a pris.

12 Q. **[313]** O.K. Alors on continue, on regarde cet appel
13 d'offres-là. Quant au délai pour y répondre,
14 qu'est-ce qu'on a donné comme délai aux parties?

15 R. On a donné deux semaines. Deux semaines, dans un
16 cas comme ça, c'est vraiment court. On demande
17 quand même de présenter des équipes, on demande de
18 présenter un certain nombre d'expertises, on
19 demande de présenter un certain nombre de choses.
20 Ça prend du temps. Les gens ne sont pas si libres
21 que ça, là. Ils n'attendent pas, tout simplement,
22 un appel d'offres. À moins que... À moins
23 qu'effectivement les gens l'attendaient. Mais
24 normalement, il faut donner un temps adéquat pour
25 que les gens aient le temps de se virer de bord.

1 C'est quand même important. On parle de plusieurs
2 dizaines de millions, et... au-delà d'une centaine,
3 en fait, de millions de dollars. Donc, c'est
4 important de s'assurer que les conseils
5 d'administration, que les... Tu sais, toute la
6 gérance des entreprises ait le temps de voir ça et
7 de dire, oui, on va se lancer là-dedans. Et deux
8 semaines est extrêmement court, là. Je comprends
9 que c'est légal. C'est...

10 Q. **[314]** C'est légal.

11 R. C'est ce que la loi dit. Deux semaines, minimum.

12 Q. **[315]** Minimum.

13 R. Voilà. Donc, on interprète minimum comme étant
14 l'obligation, et on s'en tient à ça. D'ailleurs,
15 personnellement, je me suis même demandé pourquoi
16 qu'on s'intéressait à cet aspect-là de la légalité,
17 dans le fond, alors que beaucoup d'autres, on ne
18 s'en est pas trop occupé.

19 Q. **[316]** D'autres aspects de l'appel d'offres.

20 R. D'autres aspects de l'appel d'offres, on ne s'est
21 pas tellement occupé, finalement, entre autres,
22 ouverture publique. C'est aussi dans la même loi,
23 c'est dans le même cadre, mais ça n'a pas semblé
24 gêner personne de l'enlever, cette obligation-là.
25 Alors que le quatorze (14) jours, ça, ça avait

1 l'air très important.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [317] Diriez-vous qu'un appel d'offres, un délai de
4 deux semaines est quelque chose qui est fréquent?

5 R. Bien, en fait, dans beaucoup de cas, oui, on
6 utilise deux semaines. Et dans beaucoup de cas,
7 lorsqu'il s'agit simplement de donner un prix, ce
8 n'est pas si compliqué que ça. Lorsqu'il s'agit de
9 dégager des ressources, de s'assurer qu'elles sont
10 disponibles, qu'elles sont intéressées, bien, c'est
11 une autre chose, là. Les gens ont des agendas de
12 toutes sortes, ils travaillent, ils ne sont pas...
13 ils ne sont pas oisifs sur une chaise en attendant
14 un contrat du gouvernement. Donc, il faut négocier
15 avec eux, il faut se donner le temps pour ça.

16 Donc, deux semaines, on le voit souvent,
17 mais on a aussi beaucoup d'appels d'offres où on
18 donne largement le temps aux entreprises de
19 préparer quelque chose d'intéressant.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. [318] Monsieur Victor, un exemple, une municipalité
22 veut acheter un camion d'un quart de tonne pour des
23 besoins de voirie. Est-ce que ça on va donner un
24 délai beaucoup plus long que deux semaines pour ça?

25 R. Normalement, non, à moins que le camion, parce

1 qu'encore chaque chose à ses pièges, un camion de
2 voirie peut avoir des particularités qu'il faut,
3 qu'il faut fabriquer justement, qu'il faut adapter
4 et qui peut...

5 Q. **[319]** Mais si je prends un camion, un camion que je
6 veux acheter?

7 R. Si on parle juste un camion standard, un pick-up.

8 Q. **[320]** Oui?

9 R. Pour dire...

10 Q. **[321]** Oui?

11 R. ... les mots comme ils sont, bien oui, là, non,
12 deux semaines c'est un minimum.

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. **[322]** Vous savez au ministère des Transports du
15 Québec on a des appels de qualification?

16 R. Oui.

17 Q. **[323]** Est-ce que vous savez le délai qu'on donne au
18 Transport?

19 R. Non, je n'ai pas regardé.

20 Q. **[324]** Est-ce que ça ne serait pas un comparable un
21 peu, parce que, dans le fond, on veut qualifier des
22 firmes de génie civil, est-ce qu'il ne pourrait y
23 avoir un peu de comparable un peu avec ça?

24 R. On pourrait, on pourrait regarder effectivement le
25 délai qu'ils utilisent habituellement, oui.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[325]** Sur cette question du délai, quelles étaient
3 les choses qu'on demandait, entre autres, aux
4 soumissionnaires qui pouvaient présenter des
5 difficultés à remplir en dedans de deux semaines?

6 R. Bien, effectivement, normalement on a un
7 responsable identifié pour l'appel d'offres, dans
8 ce cas ici c'est monsieur Gauthier. Donc,
9 l'urbaniste qui travaille là-dedans depuis
10 longtemps. Ce qui n'est pas, ce qui est recommandé
11 au Conseil du Trésor en passant. Le Conseil du
12 trésor on recommande que l'interlocuteur soit
13 neutre, soit indépendant du processus et même
14 littéralement le moins de connaissances possibles
15 du processus enclenché, de sorte qu'il est plus en
16 mesure d'apprécier les questions des gens. Les
17 questions sont sur des documents écrits et non pas
18 sur ce qu'on peut croire qu'on voulait dire.

19 Q. **[326]** O.K.

20 R. Dans ce cas ici, donc, on a monsieur Gauthier qui
21 est là pour répondre aux questions, mais on a pris
22 soin de limiter les questions à soixante-douze (72)
23 heures avant la date de fermeture. Donc,
24 finalement, non seulement on donne un délai très
25 court, mais ensuite on ne donne pas non plus

1 beaucoup de temps à quelqu'un.

2 En fait, dans les faits, il y a à peu près
3 la première semaine pendant lequel il peut appeler
4 monsieur Gauthier pour avoir des précisions,
5 essayer de faire reporter une date d'ouverture...

6 Q. **[327]** Hum, hum?

7 R. ... et après ça il est trop tard.

8 Q. **[328]** O.K. Toute la question du financement,
9 qu'est-ce que... dans cet appel de qualification,
10 est-ce qu'il y avait...

11 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

12 Q. **[329]** Excusez-moi, à quel endroit vous avez le
13 délai de soixante-douze (72) heures, il est écrit à
14 quelque part dans le document?

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[330]** Je vais vous donner, à 3.2.11...

17 R. Oui, à 3.2.11, à la page 8 du document.

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[331]** Pour que je comprenne bien, donc en laissant,
20 en disant on ne prendra plus de questions soixante-
21 douze (72) heures avant la date limite, ça veut
22 donc dire que, ce que vous dites vous, c'est que si
23 on avait eu une question majeure vingt-quatre (24)
24 heures, par exemple, de la date limite on aurait pu
25 penser qu'il fallait reporter un peu cette date.

1 Mais vous en mettant soixante-douze (72) heures, on
2 n'en prend plus, donc, on vient de limiter la
3 flexibi...

4 R. Donc, effectivement, un chargé de projet d'une
5 entreprise importante, parce que quand on parle
6 d'un contrat important, donc, une entreprise
7 importante bien, là, il a deux, trois jours
8 réellement pour appeler monsieur Gauthier pour lui
9 demander, est-ce qu'on peut reporter la date, on
10 n'a pas le temps, après il est trop tard, si on le
11 dit là, on ne peut plus vous appeler.

12 Encore, c'est une pratique qui n'est pas du
13 tout recommandée par le Conseil du Trésor. En fait,
14 au Conseil du Trésor on suggère qu'il n'y ait pas
15 de limite. On pense que les gens ont le droit de
16 poser des questions jusqu'à la dernière minute et
17 c'est correct qu'on le fasse.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[332]** Vous retrouvez cette limitation-là aussi à
20 3.2.6 aussi où on le mentionne. Alors, il y a cette
21 limitation-là sur la période de questions.

22 R. Période de questions.

23 Q. **[333]** Je voudrais que vous nous parliez de toute la
24 question du financement. On demande des garanties
25 relativement au financement dans ce... et on

1 demande des garanties à quelle hauteur?

2 R. Bien, je vais fouiller un peu.

3 Q. **[334]** Ça sera peut-être plus dans l'appel, dans
4 l'appel d'offres.

5 R. C'est ça, c'est dans l'appel de soumissions.

6 Q. **[335]** Oui.

7 R. Dans ce cas ici, on parle juste de finalement d'un
8 certain nombre de critères d'entreprise comme tel.

9 Q. **[336]** O.K. On le verra tout à l'heure.

10 R. On le verra tout à l'heure au niveau de la
11 soumission.

12 Q. **[337]** Bien, tiens, on va en traiter tout de suite,
13 on en parle du financement parce qu'on va avoir
14 tout à l'heure l'appel d'offres qui va suivre. Quel
15 va être le délai pour produire, pour produire une
16 soumission sur l'appel d'offres?

17 R. Deux semaines.

18 Q. **[338]** Le même quatorze jours?

19 R. Le même quatorze jours.

20 Q. **[339]** Et dans l'appel d'offres il va y avoir des
21 demandes de financement. À quelle hauteur à ce
22 moment-là?

23 R. Bien là, on demande des garanties à hauteur de
24 cinquante millions (50 M\$).

25 Q. **[340]** Cinquante millions (50 M\$)!

1 R. Oui.

2 Q. **[341]** D'après votre expérience, est-ce qu'on
3 obtient ça en vingt-quatre (24) heures auprès d'une
4 institution, d'une banque ou d'une société
5 d'assurance, un financement de cinquante millions
6 (50 M\$)?

7 R. Bien, en fait, ce qu'on demande ici, c'est une...
8 enfin, je ne sais pas trop finalement ce qu'on
9 demande. Ce que normalement un acheteur demande,
10 c'est une garantie de soumission et une garantie
11 d'exécution qui sont données par des compagnies qui
12 sont organisées pour faire ces choses-là. Et ce
13 sont ces formes de garantie-là qu'on reçoit. Donc,
14 il y a même des formules qui sont préparées pour
15 s'assurer qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la
16 garantie réelle qu'on a obtenue. Dans ce cas-ci, on
17 n'est pas trop clair finalement sur ce qu'on
18 demande et ce qu'on a reçu n'est pas non plus très
19 clair finalement. Quand je lis ça, je ne sais pas
20 trop si quelqu'un est engagé vraiment.

21 Q. **[342]** O.K.

22 R. Je ne sais pas si réellement il y a une banque qui
23 s'est réellement engagée ou si elle ne se réserve
24 pas plutôt le droit de s'engager éventuellement si
25 toutes les conditions qu'elle a mises dans son

1 esquisse, entre autres, sont remplies. Donc,
2 éventuellement elle va peut-être consentir à donner
3 le financement. Donc, ce n'est pas très clair toute
4 cette partie-là.

5 Q. **[343]** Ce n'est pas clair au niveau de ce qu'on a
6 demandé?

7 R. On ne demande rien de clair, puis on n'obtient non
8 plus pas une réponse très claire.

9 Q. **[344]** Mais, en temps normal, pour obtenir soit une
10 esquisse de financement ou une garantie de
11 financement, est-ce que c'est un processus qui
12 prend un certain temps?

13 R. Lorsque c'est dans les formes standards...

14 Q. **[345]** Oui.

15 R. ... lorsqu'on demande une garantie de prix, ce
16 n'est pas si long que ça, O.K., quand c'est dans
17 les formes standards puis quand c'est... parce que
18 c'est organisé comme ça, donc on peut... Ça prend
19 quand même quelques jours, ça ne se fait pas
20 habituellement du jour au lendemain.

21 Q. **[346]** O.K. On fait la différence entre une garantie
22 de financement de cinquante millions (50 M\$) et une
23 de deux cent mille dollars (200 000 \$).

24 R. Un peu, oui, parce qu'effectivement, un
25 entrepreneur a comme une espèce de marge de crédit,

1 si on peut appeler ça comme ça, donc de crédit
2 d'engagement ou de caution disponible. Et puis
3 quand il s'engage proche de cette limite-là,
4 évidemment que les financiers sont un peu plus
5 prudents que... donc ils vont vouloir plus de
6 garantie, ce qui est normal.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[347]** Je vois que la conformité de la demande de
9 qualification, on mentionne un montant minimum de
10 quarante millions (40 M\$). Puisque vous parlez de
11 cinquante millions (50 M\$), le dix millions (10 M\$)
12 additionnel se retrouve où?

13 R. Je me suis peut-être trompé, c'était peut-être
14 quarante millions (40 M\$) que je voulais dire.

15 Q. **[348]** Parce qu'à trois point six point deux
16 (3.6.2), c'est écrit quarante millions (40 M\$).

17 R. Je me suis trompé.

18 Q. **[349]** Ça va.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[350]** Oui, c'est exact, à la page 11 du document.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[351]** Donc, pour la qualification, on demandait des
23 exigences quant à la capacité de financement là,
24 donc ce n'est pas au niveau de l'appel d'offres,
25 c'est au niveau de l'appel de qualification.

1 R. On demandait les deux, on a demandé les deux.

2 Q. **[352]** Aux deux places.

3 R. Oui.

4 Q. **[353]** J'étais surpris qu'on ne demande rien au
5 niveau de la qualification, ça fait qu'on l'a
6 demandé aussi.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[354]** On avait une lettre de référence bancaire...

9 R. Oui.

10 Q. **[355]** ... c'est ce qu'on a demandé ici, démontrant
11 des disponibilités de crédit à la hauteur d'un
12 montant minimum de quarante millions (40 M\$). Est-
13 ce que, tant qu'à être dans ce paragraphe-là, le
14 paragraphe suivant là, l'attestation, la dernière
15 phrase :

16 Cette exigence exclut toute
17 possibilité de consortium

18 Est-ce qu'on parle des consortiums dans cet appel
19 de qualification-là?

20 R. Bien, effectivement, on l'interdit, donc on demande
21 qu'il n'y ait pas de consortium. On veut qu'il y
22 ait un seul entrepreneur qui soit responsable de
23 l'ensemble de la réalisation.

24 Q. **[356]** Et quand on lit trois point trois point
25 quatre (3.3.4), la dernière phrase, l'autorisation

1 de signer.

2 R. C'est ça :

3 [...] ou par chacune des entités
4 formant le consortium

5 Donc, à trois point trois point quatre (3.3.4), on
6 semble indiquer qu'il peut y avoir des consortiums.

7 Q. [357] Et on l'exclut la page suivante.

8 R. On l'exclut à la page suivante dans un paragraphe
9 secondaire, mais on l'exclut quand même.

10 Q. [358] O.K.

11 R. Donc, c'est quelque chose qui aurait pu être
12 questionné ça justement, si on avait eu le temps de
13 faire des questions. Donc, un entrepreneur qui veut
14 soumissionner aurait pu demander finalement « est-
15 ce qu'on peut faire un consortium ou non ».

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [359] Je comprends qu'il fallait... il fallait
18 faire vite si on voulait déposer notre candidature,
19 mais peut-être que ce document-là a été fait vite
20 aussi là parce que ce n'est pas... c'est une
21 coquille essentiellement. À une place, on dit « ça
22 va me prendre la signature » et à l'autre page, on
23 dit qu'on n'en veut pas. Écoutez, l'intervenant
24 dans ça, c'est monsieur Daniel Gauthier. À ma
25 connaissance, on a dit ici que cet homme était un

1 architecte possiblement, en tout cas, du moins pas
2 un avocat, pas un juriste. Est-ce que dans le
3 dossier vous avez vu à quelque part des notes où un
4 juriste qui aurait conseillé la SHDM dans ce
5 processus-là?

6 R. Non...

7 Q. **[360]** Parce que normalement, un document de cette
8 importance, on implique un juriste pour s'assurer
9 que toute la documentation qu'il lance ceci
10 respecte les règles de l'art. Vous, vous n'avez vu
11 aucune note par rapport à ça?

12 R. Je n'ai rien vu qui me permet de croire que des
13 juristes ont travaillé là-dessus. Puis on le
14 reconnaît, qu'habituellement, quand des juristes
15 ont travaillé, on reconnaît un peu le travail qui
16 se fait. Il est fréquent, pour les acheteurs, de
17 travailler avec des juristes, justement pour
18 s'assurer que tout est aussi clair que l'on croit,
19 et qu'on obtient bien ce qu'on veut obtenir. Je ne
20 le vois pas là-dedans, là, mais effectivement.

21 Q. **[361]** Puis quand vous avez rencontré l'enquêteur
22 Toupin, est-ce que l'enquêteur Toupin vous a dit
23 qu'elle avait posé la question si des juristes
24 avaient accompagné la SHDM à préparer un document
25 de ce genre?

1 R. Non. Madame Toupin ne m'a pas... ne m'a pas parlé
2 autrement que de me demander « Regarde ça puis dis-
3 moi qu'est-ce que c'est que tu en penses. » Puis
4 elle ne m'a pas...

5 Q. **[362]** Elle n'a pas...

6 R. Elle ne m'a pas donné d'autres... Elle m'a laissé
7 aller, tout simplement comme ça.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[363]** Allez voir à l'onglet 12, qui est la pièce
10 408. Les quatre personnes qu'on vous a indiquées
11 comme étant les membres de ce comité, on va les
12 identifier pour le moment. Juste donner leurs noms.

13 R. Alors il y a monsieur Gauthier, Daniel Gauthier.

14 Q. **[364]** Oui?

15 R. Il y a Jean-François Bertrand.

16 Q. **[365]** O.K. Monsieur Bertrand, qu'est-ce qu'on vous
17 indique comme...

18 R. On me dit ici qu'il est le directeur général
19 adjoint de la Société.

20 Q. **[366]** O.K. Le troisième?

21 R. Il relève de monsieur Fillion. Le troisième, c'est
22 monsieur Deschamps.

23 Q. **[367]** Qui...

24 R. Qui travaille, c'est un comptable agréé de chez
25 Raymond Chabot Grant Thornton.

1 Q. **[368]** O.K. Et le quatrième?

2 R. Et puis le quatrième, c'est monsieur Paul-Hus.

3 Q. **[369]** Est-ce qu'on vous dit qu'est-ce que fait
4 monsieur Hus dans la vie?

5 R. On dit qu'il est avocat chez Fasken Martineau,
6 spécialisé dans le secteur immobilier.

7 Q. **[370]** O.K. Alors...

8 R. Là il faut comprendre que c'est un membre du comité
9 de sélection.

10 Q. **[371]** Oui. De sélection. O.K.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Crépeau, est-ce que je pourrais revenir
13 juste à votre autre document?

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Le document numéro 3.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[372]** À l'alinéa 3.6.4, je me demande ce que veut
22 dire :

23 Malgré le fait que la Société procède
24 à un appel de candidats dans le but de
25 les qualifier, la Société se réserve

1 le droit de ne pas procéder à quelque
2 appel d'offres où seuls les candidats
3 qualifiés seraient autorisés à
4 soumissionner.

5 Ça veut dire que même si quelqu'un soumissionne
6 mais il n'est pas qualifié, on peut le prendre?

7 R. Ce que ça veut dire, c'est... Mon impression, O.K.,
8 c'est que si les bons ne sont pas... Si ce n'est
9 pas les bons qui sont qualifiés, on n'en donnera
10 pas d'appel d'offres.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[373]** Ce qui va permettre de recommencer un
13 autre...

14 R. Et on recommencera.

15 Q. **[374]** ... un autre processus. O.K.

16 R. Si, par hasard, il arrivait que ça ne soit pas les
17 bons, bien...

18 Q. **[375]** O.K. Je vais vous demander maintenant, on
19 sait que dans l'appel d'offres on a prévu que le
20 soumissionnaire gagnant allait acheter le terrain
21 de Faubourg Contrecoeur. Est-ce qu'on en parle, ça,
22 dans le document de qualification?

23 R. Dans le document de qualification, on n'en parle
24 pas vraiment. On explique ce qu'on veut faire, on
25 demande... On dit on a un certain nombre

1 d'intentions, et puis ça s'en tient à ça. On ne
2 peut pas en déduire, de ce qui est écrit, que
3 l'achat du terrain est inclus là-dedans.

4 Q. **[376]** O.K.

5 R. Puis c'est pourtant important. Parce qu'on parle
6 d'un terrain quand même très vaste, dans un endroit
7 stratégique, hein? Et puis qui a un fort potentiel
8 de développement.

9 Q. **[377]** Oui.

10 R. Mais on ne dit pas, là, dans le... À la
11 qualification, on ne parle pas de ça, là. On dit
12 simplement qu'on veut construire un certain nombre
13 de choses, décontaminer les lieux, et caetera.

14 Q. **[378]** O.K. Et, évidemment, ce terrain-là, qu'on
15 finira par acheter lors de l'appel d'offres, quand
16 vous dites à fort potentiel de développement, est-
17 ce qu'il y a, est-ce qu'on le développe uniquement
18 au bénéfice de la Société de développement,
19 d'habitation et de développement, ou si
20 l'entrepreneur privé peut y trouver un profit là
21 aussi?

22 R. Bien, effectivement, il peut y trouver un profit.
23 En fait, il y a... Tout le monde y trouve un
24 profit, là. Si c'est bien fait, c'est bon pour tout
25 le monde. La Société d'hypothèque va avoir ses

1 logements à loyer modique de différents types, elle
2 les a bien définis. La Ville va hériter d'un
3 terrain dans lequel il y a des infrastructures, des
4 aqueducs, une collecte. On va protéger les
5 habitants de ce quartier-là des nuisances de la
6 carrière qui est aux alentours. On va installer un
7 parc, on va connecter tout ça sur le réseau
8 d'Hydro-Québec et tout. Donc, tu sais, pour la
9 Ville c'est bon.

10 Q. **[379]** O.K.?

11 R. Parce qu'on a développé un bon quartier. Pour la
12 Société, elle obtient, elle, ses logements, et,
13 évidemment, il reste un certain nombre de
14 logements, d'édifices à construire et à vendre.

15 Q. **[380]** O.K.

16 R. Et là, évidemment, c'est le promoteur qui va
17 pouvoir...

18 Q. **[381]** Ce qui est intéressant pour le promoteur.

19 R. Bien, qui va pouvoir faire ça.

20 Q. **[382]** Alors, selon votre opinion, est-ce qu'il est
21 important de mentionner, dans l'appel de
22 qualification, que le terrain serait acheté puis à
23 développer en partenariat avec la SHDM?

24 R. Si on veut intéresser un promoteur immobilier c'est
25 intéressant de lui dire qu'on a un terrain à

1 vendre. Quand on ne le dit pas, évidemment ça
2 intéresse moins quelqu'un qui est dans ce domaine-
3 là.

4 Q. **[383]** O.K. Bon, on a vu tout à l'heure différentes
5 particularités de cet appel d'offres-là, la place
6 d'affaires, pas de consortium, on va maintenant...

7 R. Ou un consortium.

8 Q. **[384]** Ou un consortium.

9 R. Selon.

10 Q. **[385]** Je vais vous demander maintenant à partir de
11 l'appel, le dossier de qualification, je suis à la
12 page 12, toujours de l'onglet 3 qui est la pièce
13 399, quels sont les critères qu'on a demandé aux
14 personnes de satisfaire pour ce qualifier?

15 R. En fait, on a cinq critères.

16 Q. **[386]** Bon, on les a les critères et je vais vous
17 demander, je comprends que vous en avez fait une
18 analyse exhaustive des différentes... en faisant la
19 comparaison des différentes propositions qui ont
20 été faites. Ça se trouve dans votre rapport?

21 R. Oui, tout à fait.

22 Q. **[387]** On va aller immédiatement dans votre
23 rapport. Alors c'est la pièce 398 et on est à la
24 page, si je ne me trompe pas, 16 et suivantes.
25 Alors je vais vous demander de mettre ça en

1 parallèle, nous dire quel est ce critère-là, ces
2 critères-là qui ont été exigés et faites-nous en un
3 résumé de ce qui était les propositions...

4 R. Quel onglet?

5 Q. **[388]** Alors votre rapport est à l'onglet numéro 2
6 et c'est à la page 17. Je comprends que vous, vous
7 avez fait un tableau comparatif des différentes
8 propositions.

9 R. Oui. Bien oui parce que c'est un peu le travail
10 qu'il faut faire normalement.

11 Q. **[389]** O.K.

12 R. On reçoit de l'information puis on la résume, on la
13 synthétise pour que ce soit clair, pour que ce soit
14 compréhensible pour tout le monde.

15 Q. **[390]** Et je comprends que vous avez toujours étudié
16 quatre propositions, celle d'Aecon, Catania, Marton
17 et Socam. Le cinquième proposant, vous savez qu'il
18 y a eu un cinquième proposant? Avez-vous reçu de la
19 documentation?

20 R. Non, il n'y a aucune documentation qui a été
21 donnée, moi je n'en ai pas reçu.

22 Q. **[391]** Vous n'en avez pas reçu?

23 R. Non.

24 Q. **[392]** O.K.

25 R. D'ailleurs, je ne sais même pas comment ces

1 documents-là ont été, tout ce que j'ai vu, c'est
2 qu'il y a des numéros d'agents de la Sûreté donc
3 j'imagine qu'il y a eu des perquisitions mais
4 madame Toupin ne m'a pas trop informé là-dessus non
5 plus.

6 Q. **[393]** O.K. C'est correct. Savez-vous si le
7 secrétaire de comité a conservé toute la
8 documentation relative à cet appel d'offres-là?

9 R. J'ai demandé à madame Toupin parce qu'évidemment
10 comme formateur de secrétaire de comité j'ai
11 insisté auprès de centaines et de centaines de
12 personnes « Vous devez garder ces informations-
13 là. » donc c'est la première question que je lui ai
14 posée. « Il doit y avoir un rapport de secrétaire
15 certain donc je voudrais en avoir une copie. » elle
16 m'a dit qu'il n'y en avait pas, que ça avait été
17 détruit.

18 Q. **[394]** O.K. Alors on va prendre ce que vous avez, ce
19 qu'on vous a tout de même fourni, et pour les fins
20 de la Commission je vous indique que ce sont des
21 documents qui ont été récupérés, des copies chez
22 les différents soumissionnaires. On en a quatre sur
23 cinq. Alors votre tableau comparatif sur ces quatre
24 proposants, critère par critère.

25 R. Alors le premier critère on nous parle de faire une

1 présentation générale donc d'identifier le profil
2 de l'entreprise, ses secteurs d'activité,
3 d'identifier où est son siège social et ses bureaux
4 régionaux. On demande d'identifier les dirigeants,
5 leurs titres et leurs fonctions dans l'entreprise.
6 En soi, un critère comme ça, pour moi, n'est pas un
7 critère. O.K. On s'entend qu'un critère c'est
8 quelque chose qui permet de porter un jugement, de
9 comparer une offre avec une autre, une soumission
10 avec une autre et de déterminer finalement quel est
11 le meilleur.

12 Ici, quand on me dit de faire une
13 présentation générale de l'entreprise, je ne sais
14 pas moi quelle est la meilleure, qu'est-ce qu'on
15 attend, donc quelqu'un qui m'explique quelle est
16 son entreprise et qui me montre qu'il oeuvre dans
17 le secteur immobilier, je vais être assez mal pris
18 de dire qu'il n'est pas dans le secteur qu'il faut,
19 qu'il a mal répondu à ma question.

20 Quand on dit « Où est son siège social et
21 ses bureaux régionaux? » bien il a juste à me
22 donner une liste d'adresse puis il a répondu à ma
23 question.

24 Q. **[395]** Il répond à la question.

25 R. Il répond à ma question donc je serais embêté de

1 lui donner autre chose qu'un cinq sur cinq là.

2 Q. **[396]** O.K. Parce que je comprends qu'à un critère
3 il y a un système de pointage qui est rattaché à
4 ça.

5 R. Un système de pointage évidemment qui permet, en
6 comparaison, de dire « Bon bien, par rapport à ce
7 que moi j'attends...

8 Q. **[397]** Oui.

9 R. ... ce que je veux, lui se situe à tel ou tel
10 niveau. ».

11 Q. **[398]** Combien donnait-on de pourcentage, en fait
12 c'est la pondération.

13 R. C'est la pondération.

14 Q. **[399]** Quelle était la pondération qu'on accordait à
15 ce critère de présentation générale, profil de
16 l'entreprise?

17 R. Alors la pondération du critère comme tel.

18 Q. **[400]** Onglet 3, à la page 12.

19 R. Donc, on donne un critère je crois, on donne une
20 pondération quand même assez importante. C'est ça,
21 donc, on dit c'est vingt pour cent (20 %). Donc,
22 vingt pour cent (20 %) du total est consacré à ça,
23 à déterminer quel est le...

24 Q. **[401]** O.K.

25 R. ... quel est finalement cette organisation qui nous

1 a soumis, mais en termes de nous faire une
2 présentation. Donc, si je reçois une présentation à
3 strictement parler, je suis mal avenu de juger que
4 la présentation ne correspond pas à mes besoins, je
5 n'ai pas exprimé de besoins comme tel.

6 Q. **[402]** O.K.

7 R. Donc, c'est un peu embêtant.

8 Q. **[403]** Madame Blanchette, je vous demanderais à
9 partir de maintenant de nous laisser le tableau de
10 la page 17 dans l'onglet 2 à l'écran, c'est avec
11 celui-ci qu'on va travailler.

12 Alors, on a maintenant, on a eu cette
13 question-là, faites-nous une présentation générale
14 et quelle est la nature, on ne les repassera pas
15 toutes, on est capable de les lire, mais quelle est
16 la nature des réponses qu'on a eues. On voit une
17 description des gens?

18 R. Bien effectivement les gens ont répondu à la
19 question qui est posée, dans le fond. Puis je me
20 mettais dans la peau de celui qui ou de celle qui
21 rédigeait, la personne qui rédigeait la réponse à
22 ça, j'ai l'impression qu'elle devait être mal
23 prise.

24 Q. **[404]** O.K.

25 R. Parce que c'est un peu embêtant répondre à une

1 question comme ça. On arrête où, puis on va
2 jusqu'où, là. Donc, le premier bien lui il nous
3 dit, bon on existe depuis un siècle, là,
4 finalement, on est structuré formellement sous
5 cette forme-là depuis cinquante-huit (58), on a
6 beaucoup d'expérience de grands et de très grands
7 projets. Il nous en fait toutes sortes de listes.
8 Ils ont des bureaux à Québec, à Boucherville, à
9 Montréal. Bon, bien c'est bien.

10 Q. **[405]** Et je comprends que pour les...

11 R. Et on a un organigramme. C'est bon, bien voici qui
12 sont nos dirigeants, bon, o.k., alors...

13 Q. **[406]** Et pour les quatre entreprises, on a une
14 description...

15 R. C'est tout à fait similaire.

16 Q. **[407]** ... des gens, des bureaux. O.K.

17 R. Tout à fait similaire.

18 Q. **[408]** Est-ce qu'on a accordé des points?

19 R. Bien oui, effectivement, on a accordé des points,
20 puis là c'est un peu, c'est un peu intéressant
21 parce que quand on regarde le premier, Aecon, il a
22 trois point cinq sur cinq (3,5/5). Comme on se
23 rappelle que la qualification est à hauteur de
24 quatre-vingt pour cent (80 %). Donc, il faut qu'on
25 ait un global de quatre sur cinq (4/5). Donc, si on

1 n'a pas quatre sur cinq (4/5) sur un critère, il
2 faut que le critère suivant soit très fortement
3 coté si on veut passer au suivant.

4 Q. **[409]** On est en mode rattrapage?

5 R. On est en mode rattrapage. Donc, dès le premier,
6 Aecon est à trois point cinq sur cinq (3,5/5).
7 Pourquoi? Je n'en ai aucune idée.

8 Q. **[410]** O.K.

9 R. Mais sur les documents que j'ai lus, à moins que, à
10 moins que les membres de comité de sélection aient
11 trouvé que c'est des fieffés menteurs, que ce
12 qu'ils ont écrit là-dedans c'est des mensonges, ce
13 n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai que cette
14 entreprise-là existe, puis ils le savent, puis ils
15 sont capables de le démontrer éventuellement devant
16 un tribunal s'il fallait que ça se rende jusque là.
17 Bien là oui, ils seraient capables de le dire,
18 c'est une fausseté, puis on, mais je ne sais pas,
19 je n'ai pas de rapport de comité.

20 Q. **[411]** Normalement...

21 R. Puis moi de ce que j'ai lu, de ce que j'ai lu, je
22 ne vois pas là que.., tu sais je ne croirais pas
23 que cette entreprise-là soit si menteuse que ça.

24 Q. **[412]** Alors, s'il y avait quelque chose on le
25 trouverait dans le rapport de comité qui...

1 R. Normalement.

2 Q. **[413]** ... devrait supporter ces notes-là?

3 R. Qui viendrait supporter le fait qu'on a déclassé,
4 dans le fond, Aecon.

5 Q. **[414]** O.K. On n'a pas de rapport, vous n'en avez
6 jamais vu?

7 R. Je ne l'ai jamais vu.

8 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

9 Q. **[415]** Ce que je comprends, il n'y a pas cinq, cinq
10 entreprises qui avaient déposé des demandes de
11 qualification...

12 R. Oui, la dernière soumission a été, en tout cas, on
13 n'a pas...

14 Q. **[416]** Elle a été perdue?

15 R. ... moi je ne l'ai pas eue.

16 Q. **[417]** Vous n'avez pas eu le document?

17 R. On ne l'a pas retrouvée, donc...

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[418]** On a tout simplement ces quatre-là qui ont
20 été récupérées par mandat de perquisition.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce qu'on sait qui était la cinquième?

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Oui, Construction St-Luc.

25 R. Oui, c'est ça.

1 Q. **[419]** Construction St-Luc?

2 R. Construction St-Luc, oui.

3 Q. **[420]** Je ne sais pas si c'est Construction, mais
4 c'est St-Luc. Alors, à la première, Aecon, on donne
5 trois point cinq (3,5). Chez Catania, on donne?

6 R. On donne une meilleure note, quatre, cinq, quatre
7 sur cinq (4/5). Donc, on donne quatre-vingt pour
8 cent (80 %).

9 Q. **[421]** O.K.

10 R. Bon, est-ce que c'est semblable, est-ce que c'est
11 mieux? En tout cas, en note c'est mieux, mais en
12 lecture, moi je ne vois pas pourquoi qu'il y a, tu
13 sais, que lui par hasard à la note de passage,
14 alors que les autres ne l'ont pas.

15 Q. **[422]** O.K. Les deux autres, Marton et Socam, voyez-
16 vous des distinctions, particulièrement tiens celle
17 de Socam qui a eu la note la plus basse à trois sur
18 cinq (3/5)?

19 R. Oui, lui c'est la note la plus basse puis vraiment
20 je ne sais pas pourquoi qu'est-ce qu'il a, c'est
21 peut-être parce qu'il a un bureau à Laval
22 seulement, je ne sais pas trop. Mais, tu sais, il a
23 répondu comme les autres et puis il est, et d'après
24 le magazine Constructo, ça fait partie des dix plus
25 importantes firmes de construction au Québec. Donc,

1 ce n'est pas rien du tout. Et pourtant...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[423]** Normalement, le fait d'avoir un bureau à
4 Laval puisqu'on disait qu'il suffisait d'avoir un
5 bureau au Québec...

6 R. Une place d'affaire au Québec. Bien oui, c'est...

7 Q. **[424]** ... on n'aurait pas dû être?

8 R. ... normalement Laval, oui, ça fait partie du
9 Québec. Donc, normalement il n'aurait pas dû être
10 pénalisé pour ça.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[425]** Alors, selon votre expérience, trouvez-vous
13 pour ce premier critère-là tel qu'on le voit, avec
14 les réponses qu'on a obtenues pour les quatre
15 soumissionnaires, des distinctions qui permettent
16 de comprendre les différences de notes, et je
17 prends de la moins, de la plus basse à la plus
18 haute, entre Socam et Construction F. Catania?

19 R. Non. Moi je ne vois pas, là... Comme je vous dis, à
20 moins qu'on soit en mesure de démontrer que ce que
21 Socam a dit est de la fausseté, tu sais, des
22 mensonges, c'est éhonté, ce n'est pas vrai, ce
23 n'est pas soutenu, puis on est capable de le
24 prouver, là. Parce qu'on a des preuves que ce sont
25 des mensonges. Sinon, tu sais, le principe d'un

1 marché public, c'est que je décris ce que je veux,
2 je reçois une réponse, mais une réponse puis une
3 déclaration sur l'honneur, hein? Quelqu'un a signé
4 ça, là, en toute connaissance de cause. Donc, je ne
5 peux pas le... Je ne peux pas l'accuser d'être
6 menteur, à moins d'être capable de prouver qu'il
7 est menteur.

8 Q. **[426]** Le supporter?

9 R. Donc, s'il n'est pas... Bien, le supporter. Donc,
10 s'il n'est pas menteur, bien, je ne vois pas
11 pourquoi qu'il n'a pas la même note que les autres,
12 là.

13 Q. **[427]** Le supporter, puis être prêt à aller à la
14 Cour?

15 R. Bien, il faut... Oui, éventuellement. Ça arrive, à
16 l'occasion, qu'on se rende devant un tribunal parce
17 que quelqu'un conteste, justement.

18 Q. **[428]** O.K.

19 R. Et là on doit... On doit prouver...

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[429]** Là vous avez... Vous me donnez les notes, là,
22 une note, une seule note. Mais dans les faits il y
23 a plusieurs membres, dans le comité de sélection.

24 R. Oui.

25 Q. **[430]** Est-ce que vous avez obtenu les notes que

1 chacun des membres du comité de sélection a données
2 à ça?

3 R. Non. Cette information-là n'existe pas. Elle a été
4 détruite, probablement, comme le reste. Donc, je ne
5 sais pas, au départ, si chacun des membres avait la
6 même perception de chacune... Ce qui peut arriver,
7 hein, effectivement, étant donné la variation
8 d'expertise des individus. Donc, on peut avoir une
9 impression différente, qui, éventuellement, se
10 ramène à un consensus. Mais moi, tout ce que j'ai,
11 c'est le consensus, là, donc...

12 Q. **[431]** O.K. Mais, est-ce qu'on vous a dit que, dans
13 le fond, les notes de chacun des membres du comité
14 de sélection ont été détruites ou...

15 R. Et... Et...

16 Q. **[432]** On vous a confirmé ça?

17 R. On nous a expliqué, là, que les rapports de comités
18 de sélection avaient été tous détruits.

19 Q. **[433]** Le rapport du comité de sélection.

20 R. Tout...

21 Q. **[434]** Mais les notes également, données par chacun.

22 R. C'est ça.

23 Q. **[435]** Est-ce que vous savez si chaque membre
24 donnait, ont vraiment, ont donné des notes? Vous ne
25 savez pas?

1 R. Je ne sais pas.

2 Q. **[436]** O.K.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 L'explication viendra autrement.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Plus tard?

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[437]** Puis, pour...

9 R. Moi... Moi je ne peux pas le voir avec les fiches
10 que j'ai, là. Tu sais, j'ai des fiches, elles sont
11 signées par les quatre personnes, donc... Moi je ne
12 peux pas... Je ne peux pas aller plus loin que ça,
13 je ne le sais pas.

14 Q. **[438]** Mais pour peut-être suivre en parallèle, on
15 peut aller à l'onglet 8, qui est la pièce 404, où
16 on aura, à la toute fin, l'ensemble de ces notes-
17 là. Alors, on vient de passer le premier critère,
18 c'est la ligne 1, présentation générale, et on voit
19 les différentes notes qui sont attribuées aux
20 différents soumissionnaires, là, de Aecon, Catania,
21 Marton, Socam, et St-Luc Habitation qui était le
22 cinquième nom. On a ici le nom du cinquième
23 soumissionnaire.

24 R. Oui.

25 Q. **[439]** Et c'est la seule grille qu'on a. On voit

1 aussi, tiens, on va regarder...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ces documents-là ont été trouvés où?

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Celui-là, je ne suis pas en mesure de vous le dire
6 pour le moment. C'est une saisie.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Je vais vous revenir avec ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K. Mais c'est une saisie.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Oui.

15 Q. **[440]** O.K. On voit sur ce document-là, qui est à
16 l'écran pour le moment, on voit des signatures en
17 bas. On voit Mario Paul-Hus...

18 R. Hus, oui.

19 Q. **[441]** ... et différents noms. Est-ce que ça vous
20 semble être les noms des membres du comité?

21 R. Pour autant que je puisse voir, c'est...

22 Q. **[442]** O.K.

23 R. Ce sont ces gens-là, oui.

24 Q. **[443]** On va revenir maintenant à la grille. On a un
25 deuxième critère, la description et expérience des

1 ressources humaines. On a fait une fois l'exercice,
2 alors on va passer rapidement et je vais vous
3 demander d'attirer notre attention sur, en fait, la
4 qualité que vous attribuez à ce critère-là. On voit
5 qu'il y a une pondération de vingt-cinq pour cent
6 (25 %) pour ce critère-là.

7 R. Pondération quand même importante, hein? C'est une
8 des plus fortes, là, donc...

9 Q. **[444]** Oui?

10 R. C'est important. Et ce qu'on demande, dans le fond,
11 c'est de décrire. Encore une fois, hein, décrire
12 c'est décrire. Donc, si je reçois une description,
13 bien, c'est embêtant de porter un jugement sur la
14 valeur de la description. J'ai reçu une
15 description, j'ai demandé une description, donc je
16 dois donner cinq sur cinq, là. Bon. Pas aussi
17 simple que ça, on se comprend, mais l'idée, là,
18 c'est que si je veux que quelqu'un m'explique
19 quelque chose, je lui demande de me l'expliquer,
20 puis il va me l'expliquer. Là je lui ai demandé de
21 me décrire quelle est l'expérience, bon bien...

22 Alors ici j'en ai, j'en ai un certain
23 nombre, donc j'ai des directeurs de projet, des
24 chargés de projet, des surintendants, et on demande
25 de décrire l'expérience dans leur domaine et dans

1 des projets d'habitation. Alors, à partir du moment
2 où ils travaillent là-dedans puis ils font ça,
3 bien... Tu sais, je n'ai pas demandé un nombre, je
4 n'ai pas demandé une valeur, je n'ai pas demandé
5 une complexité, je n'ai pas demandé rien de
6 particulier. J'ai simplement demandé qu'on me
7 décrive quel est...

8 J'imagine que celui qui a écrit ça, il
9 présumait que, tu sais, il entendait quelque chose,
10 lui, quand il a écrit ça. Mais ce qu'il a écrit est
11 assez facile à répondre, dans le fond.

12 Q. **[445]** Ce qu'il demande, c'est une description...

13 R. C'est une description.

14 Q. **[446]** ... quantitative.

15 R. Littéralement, même pas quantitative, hein, une
16 description...

17 Q. **[447]** O.K.

18 R. ... sans même, sans même associer ça à un quantum,
19 à une quantité quelconque, là.

20 Q. **[448]** Alors, le jury, le comité de sélection a
21 accordé des points.

22 R. Oui.

23 Q. **[449]** Première proposition d'Aecon...

24 R. Oui.

25 Q. **[450]** ... on lui donne trois sur cinq (3/5)?

1 R. Oui, on lui donne trois sur cinq (3/5), pourtant
2 son chef de projet il est quand même quelqu'un qui
3 a vingt et un (21) ans d'expérience, ce n'est quand
4 même pas n'importe qui. Et puis les autres c'est
5 quatre-vingt-dix (90) ans d'expérience, puis donc
6 des projets d'habitation, ils nous en donnent, ils
7 nous disent dans les C.V., on voit qu'ils ont fait
8 ces choses-là.

9 Q. **[451]** Regardez...

10 R. Pourtant sa note n'est pas très forte.

11 Q. **[452]** Pas très forte?

12 R. Trois sur cinq (3/5).

13 Q. **[453]** Allez la suivante, celle de Catania?

14 R. Catania, ça c'est très fort, quatre et demi sur
15 cinq (4,5/5). Donc, là, on est dans quelqu'un de
16 très, très fort, c'est presque parfait comme note.

17 Q. **[454]** C'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

18 R. On est quatre-vingt-dix pour cent (90 %), c'est
19 fort.

20 Q. **[455]** Avec une pondération du quart des points.

21 R. Du quart, donc, c'est fort, pourtant...

22 Q. **[456]** Qu'est-ce que... oui?

23 R. Bien pourtant, cette entreprise-là en particulier
24 je ne vois pas moi qui est le chef de projet, je ne
25 le vois pas dans les documents, je n'arrive pas.

1 J'en déduis finalement que c'est monsieur Catania
2 lui-même qui sera, qui finalement a agi comme
3 chargé de projet.

4 Ce qui m'inquiéterait moi comme acheteur
5 beaucoup, parce qu'évidemment je me dirais avec
6 toutes les responsabilités qu'un PDG a, je ne pense
7 pas qu'il soit vraiment un chargé de projet. Donc,
8 il y a quelqu'un qui va être délégué et ce
9 quelqu'un là je ne sais pas c'est qui parce qu'on
10 ne me l'a pas dit. Pourtant ça n'empêche pas
11 d'avoir un quatre et demi sur cinq (4,5/5).

12 Q. **[457]** O.K. Marton, la suivante?

13 R. Marton, ici aussi, là, par exemple, je vois une
14 note quatre-vingt-dix (90), donc, importante, puis
15 je vois qu'effectivement là, celui-là il a l'air,
16 dans le contexte où le critère est décrit de la
17 manière qu'il est fait. Bien celui-là, je vois
18 qu'il y a des chefs de projet qui ont beaucoup
19 d'expérience, etc. Donc, il y a une équipe qui a
20 l'air d'être assez solide.

21 Q. **[458]** Pas de problème, là. La dernière, Socam?

22 R. Socam, bien lui encore, il est assez solide, chef
23 de projet, les membres de l'équipe, etc., plusieurs
24 projets, etc. Lui, je ne sais pas pourquoi qu'il a
25 eu deux sur cinq (2/5) là. Vraiment, moi si j'étais

1 à leur place, là...

2 Q. **[459]** O.K.

3 R. ... j'aurais chicané pas mal fort.

4 Q. **[460]** On ne trouve rien?

5 R. Je ne vois pas pourquoi, qu'est-ce que c'est qu'il
6 a fait de mal monsieur Chevrier dans ses vingt-
7 trois (23) ans d'expérience pour ne pas entraîner
8 une note plus forte que deux sur cinq (2/5). Deux
9 sur cinq (2/5) ce n'est pas beaucoup.

10 Q. **[461]** Puis encore une fois, vous dites que vous
11 avez vérifié sur Constructo, la qualité ou la force
12 de cette entreprise-là et c'est une entreprise
13 connue, une des grosses du Québec?

14 R. Bien oui, une des dix plus grosses selon
15 Constructo, dans cette période-là, deux mille cinq
16 (2005). Donc...

17 Q. **[462]** On s'en va à la troisième. Troisième critère,
18 l'expérience, réalisation du mandat.

19 R. Bon, ici on a un peu mieux, on a un peu mieux
20 formulé le critère, parce que là on demande de
21 démontrer l'expertise du candidat dans des projets.
22 Donc, là, on va un peu plus loin qu'une
23 description, on veut qu'il nous dise ce qu'il a
24 fait est relatif finalement au contrat qu'on a
25 comme projet éventuel.

1 Q. **[463]** Madame Blanchette, pouvez-vous peut-être nous
2 ramener à la page 21 de l'onglet 2 pour nous
3 laisser les différentes. Alors, ce que vous avez
4 retrouvé chez chacun des proposants...

5 R. Donc, finalement chacun nous fait la démonstration
6 qui est cherchée, d'une manière, tu sais, dans le
7 contexte où les critères sont plus ou moins bien
8 faciles à répondre à cause de leur formulation
9 même. Donc, Aecon, bien il explique correctement
10 ses expériences et etc. Bon, il y a une petite
11 faiblesse dans la mise en marché, mais il dit j'ai
12 un sous-traitant qui est très spécialisé. Puis
13 c'est vrai on le voit dans les documents, qu'il va
14 s'associer à nous autres, donc, on va être correct
15 là-dessus. Lui il mérite trois sur cinq (3/5),
16 donc, en bas de la note de passage.

17 Catania, lui, il n'explique pas vraiment
18 son expérience ni expertise dans la forme demandée.
19 Il montre une série de dossiers, dans le fond. Au
20 lieu de répondre lui à la démonstration, il
21 démontre en déposant, dans le fond, une série de
22 dossiers importants, puis au jury de déterminer si
23 finalement ça représente une expertise. Alors, le
24 jury a été impressionné, il a donné quatre point
25 cinq (4,5).

1 Q. **[464]** Chez Marton?

2 R. Marton, lui il explique son expérience et il
3 explique les infrastructures urbaines, etc. Donc,
4 il répond assez bien finalement à la demande. Il
5 obtient également quatre sur cinq (4/5). Et puis
6 Socam, bien lui encore il a beau expliquer son
7 expérience dans les projets, les infrastructures et
8 tout ça, il y a même des projets récents d'une
9 ampleur considérable, et caetera, ça ne vaut pas...
10 ça ne vaut pas beaucoup pour le comité, ça ne vaut
11 que trois.

12 Q. **[465]** O.K. Alors, on n'aime pas la proposition de
13 Socam. On s'en va...

14 R. En tout cas, je ne sais pas si on ne l'aime pas,
15 mais elle n'impressionne pas le jury là, on peut
16 dire ça là.

17 Q. **[466]** O.K. On s'en va à la quatrième... le
18 quatrième critère qui s'appelle l'organisation du
19 bureau du candidat auquel on donne une pondération
20 de vingt pour cent (20 %).

21 R. Oui. Ça, évidemment l'organisation du bureau du
22 candidat, ça, c'est un critère qui est vraiment...
23 qui est vraiment bizarre. Et là encore, la personne
24 qui répond à l'appel d'offres doit être bien mal
25 prise pour répondre à ça là. Parce qu'on nous dit :

1 Décrire les qualifications des
2 ressources permanentes, techniques et
3 administratives disponibles

4 « Décrire ».

5 Q. [467] Décrire quoi?

6 R. « Décrire ». O.K. « Moi, j'ai vingt-deux (22)
7 secrétaires spécialisés, pas des secrétaires, mais
8 des techniciens là spécialisés ». L'autre « bien
9 moi, j'en ai... j'en ai quarante-deux (42) » là,
10 est-ce que c'est mieux? « Moi, j'en ai cent (100),
11 mais il y en a vingt-cinq (25) qui sont permanents
12 et soixante-quinze (75) occasionnels, ça dépend ».
13 T'sais, je fais quoi, moi, comme secrétaire ou
14 comme analyste d'un jury avec une réponse comme ça?
15 Il n'y a aucun moyen de dire finalement quel est ce
16 qui est mieux. Le support technique disponible, on
17 nous demande de décrire le support technique
18 disponible. On demande « est-ce que vous avez des
19 autoCAD », j'espère. T'sais, on est dans le domaine
20 des infrastructures, de la construction, j'espère
21 que ces gens-là ont des autoCAD là. D'ailleurs, ils
22 en ont tous là. Bon.

23 Donc, t'sais, on est dans un domaine qui
24 est très spécialisé et on demande de nous dire
25 « bien, avez-vous tout ça là ». Quelqu'un me répond

1 qu'il l'a, qu'est-ce que vous voulez que je vous
2 dise, moi? « Non, ton autoCAD n'est pas bon, toi,
3 ce n'est pas la bonne version ».

4 Q. **[468]** O.K.

5 R. On ne peut pas... T'sais, c'est vraiment mal fait.
6 Mais, bon, une fois que c'est fait, il fait vivre
7 avec. C'est écrit et on doit porter des jugements,
8 donc on y va avec Aecon qui dit : « Moi, j'ai cent
9 cinquante (150) personnes au Québec là », il y a
10 son organigramme qui montre ça. Puis, ils ont tous
11 les outils habituels de gestion. Ils ont la suite
12 Office, hein. Tant mieux, ils ont ça.

13 Q. **[469]** Oui.

14 R. Ils ont autoCAD et puis ils ont MS Project.

15 Q. **[470]** Ça vaut quoi ça chez...

16 R. Ça vaut trois et demi (3 1/2) ça.

17 Q. **[471]** O.K. Et pas la note de passage.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[472]** Ce que vous nous lisez présentement, ce sont
20 des... dans le fond, ce sont vos écrits à vous
21 venant de l'analyse des soumissions.

22 R. Moi, ce que j'ai écrit, ce sont les résumés de ce
23 que je trouve dans les documents qui ont été
24 soumis.

25 Q. **[473]** C'est ça.

1 R. Ce n'est pas le document soumis. C'est mon résumé à
2 moi.

3 Q. **[474]** C'est votre résumé à vous, c'est bien plus...

4 R. Oui, oui, tout à fait.

5 Q. **[475]** C'est ça, oui.

6 R. C'est dans mon rapport, c'est mon résumé.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[476]** Alors, vous avez résumé, c'est ça, l'appel de
9 qualification de chacune des parties. Aecon a
10 répondu ça et a eu trois et demi (3 1/2). Chez
11 Catania qu'est-ce qu'on donne pour avoir quatre sur
12 cinq (4/5)?

13 R. Bien, juste en passant, pour compléter ma
14 réponse...

15 Q. **[477]** Oui.

16 R. ... Monsieur le Commissaire. C'est ce que j'aurais
17 fait si j'avais été le secrétaire de ce comité-là,
18 c'est comme ça qu'on travaille. On prend un critère
19 et on résume les arguments que chacun nous a donnés
20 pour que ce soit clair, pour qu'on comprenne sur
21 quoi on s'est basé. Donc, ce travail-là pour moi,
22 c'est la manière de travailler.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[478]** Pour les donneurs d'ouvrage public très
25 fréquent, on va choisir des membres de sélection

1 qui ont la compétence de pouvoir jouer ce rôle.

2 R. Oui.

3 Q. **[479]** Est-ce que vous avez fait un examen de la
4 compétence des gens qui faisaient partie de ce
5 comité de sélection?

6 R. Bien, en fait, ce qui m'inquiète plus là, ce sont
7 les liens qu'il y a entre les gens là. Quant à la
8 compétence, oui, ils peuvent avoir une compétence
9 comme telle, ça n'enlève pas là qu'ils ont la
10 compétence.

11 Q. **[480]** Mais, est-ce que vous avez fait cette
12 analyse-là membre par membre de la compétence?

13 R. J'ai regardé les liens. C'est ça. J'ai regardé les
14 liens avec les descriptions que madame Toupin
15 m'avait données. Et donc, je vois qu'il n'y a
16 finalement pas de distance beaucoup entre le comité
17 de sélection et le donneur d'ouvrage.
18 Effectivement, c'est la même personne, par
19 monsieur...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[481]** Gauthier.

22 R. ... monsieur Gauthier et le monsieur de la SHDM.

23 Q. **[482]** Monsieur Blanchette, le d.g.a.

24 R. Monsieur Blanchette, c'est le d.g.a. Donc, t'sais,
25 c'est lui-même dans le fond qui se met en jury pour

1 recevoir les soumissions et les analyser avec son
2 chargé de projet qui lui aussi se met en soumission
3 pour les analyser. Il n'y a pas vraiment de
4 distance là, puis ce n'est pas ça qui est recherché
5 dans un comité de sélection.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[483]** Mais, Monsieur Victor, la question du
8 Commissaire est si vous avez fait une étude sur la
9 compétence elle-même des gens qui étaient sur le
10 comité de sélection.

11 R. Non, je ne peux pas le faire parce que j'ai juste
12 des titres et des noms, donc je sais qu'un est
13 avocat, donc c'est sûr qu'il a des compétences
14 certaines. Un autre est un comptable, il a donc des
15 compétences. Est-ce qu'ils sont compétents
16 particulièrement pour des projets immobiliers? Je
17 ne le sais pas. Monsieur Gauthier est certainement
18 compétent, c'est un urbaniste ou un architecte,
19 donc il a sûrement des compétences là-dedans.
20 L'autre est un directeur général adjoint, donc...
21 Écoutez, ce sont des gens, mais je ne peux pas me
22 prononcer sur leur compétence. Ce qui est
23 inquiétant, puis c'est beaucoup plus les liens
24 qu'il y a entre ces gens-là.

25 Q. **[484]** Mais, je pense que c'est quand même important

1 de savoir, ce que vous venez de dire, qu'il y en a
2 un qui est un avocat, donc il n'a aucun... aucun
3 lien avec le domaine de la construction...

4 R. Bien cet avocat-là...

5 Q. **[485]** ... particulière?

6 R. ... est quand même, oui, cet avocat-là...

7 Q. **[486]** À moins qu'il soit spécialisé dans le domaine
8 de la construction?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 On va aller voir...

11 R. Oui, il a quand même un certain lien...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K.

14 R. ... ce n'est pas un avocat...

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Il y a des problèmes, on va y arriver tout à
17 l'heure avec le comité de sélection.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K.

20 R. Oui.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Il y a des problèmes chez les quatre personnes.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je m'excuse, on s'excuse.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[487]** On continue avec nos... rapidement, on a vu
3 les notes, trois et demi (3,5), quatre (4) chez
4 Catania?

5 R. Oui.

6 Q. **[488]** Êtes-vous capable, juste rapidement êtes-vous
7 capable de distinguer pourquoi on donne quatre (4)
8 chez Catania et trois et demi (3,5) ou encore trois
9 (3) chez Socam?

10 R. Non, c'est toujours le même problème, je ne sais
11 pas sur la base des documents qu'on a pourquoi
12 qu'il y a des variations comme ça. À mon sens, si
13 Catania mérite quatre (4), tout le monde méritait
14 quatre (4).

15 Q. **[489]** O.K.

16 R. C'est aussi simple que ça, là.

17 Q. **[490]** Il nous reste un dernier critère.

18 R. Oui.

19 Q. **[491]** Qui est celui de la conformité, qualité
20 générale de la demande de qualification, auquel la
21 pondération est à cinq pour cent (5 %).

22 R. Oui. Ce n'est pas majeur, mais mettons que, mettons
23 que quelqu'un est sur la ligne tout le temps, voilà
24 un critère qui finalement prend toute son
25 importance. Si c'est celui-là qui va faire que le

1 contrat est emporté finalement ou la qualification
2 est emportée par quelqu'un.

3 Q. **[492]** Alors, qu'est-ce qu'on demandait dans ce
4 critère-là d'évaluation, « prendre compte des
5 éléments suivants »?

6 R. Bon, d'abord moi je vous dirais qu'à mon sens à moi
7 ça c'est un critère gaspillé.

8 Q. **[493]** O.K.

9 R. Tu sais, on ne fait pas des critères pour faire des
10 critères. D'abord, ce n'est pas nécessaire, la Loi
11 des villes nous oblige à en avoir quatre, là, on
12 est rendu au cinquième. Donc, ce n'est pas
13 nécessaire d'en avoir un cinquième. Puis tant qu'à
14 en avoir un, ça serait intéressant d'avoir un
15 critère qui veut dire quelque chose.

16 Ici, on parle de la qualité générale de la
17 demande de qualification. Ça n'a rien à voir avec
18 le projet comme tel, ça n'a rien à voir avec les
19 compétences des gens en jeu, ça n'a rien à voir
20 avec la capacité de réaliser des choses. C'est du
21 travail clérical, c'est un travail... Alors, si
22 quelqu'un me donne un document en quatre couleurs
23 et puis, bon, o.k., parfait. Un autre me donne un
24 document, tu sais, qui est en noir et blanc, est-ce
25 que c'est mieux, est-ce que ce n'est pas mieux, je

1 ne le sais pas, bon.

2 Mais il faut vivre avec. On demande, dans
3 le fond, que l'information soit complète. On
4 demande que la forme demandée soit respectée et
5 puis que l'organisation puis la structure générale
6 des documents soient présentées d'une certaine
7 manière.

8 Q. **[494]** Alors, on voit les notes, chez Aecon, trois
9 (3), chez Catania, cinq (5).

10 R. Oui, lui il obtient une note parfaite, cinq (5).

11 Q. **[495]** Une note parfaite et vos commentaires, votre
12 résumé, pourquoi qu'on a donné cinq (5) à Catania à
13 ce moment-là?

14 R. Bien, là, encore, je suis perplexe. Je ne sais pas
15 pourquoi qu'on a donné cinq (5) à Catania sur ce
16 critère-là en particulier. Je ne vois rien dans le
17 document. Même s'il y a quelque chose, c'est un peu
18 compliqué de trouver certaines informations. On le
19 dit le chargé de projet, on ne sait pas vraiment
20 c'est qui. On en déduit que ça doit être lui, là,
21 monsieur Catania en personne.

22 Donc, ce n'est pas un critère, c'est pas
23 une soumission qui, tu sais, qui est limpide, là,
24 dans sa présentation, dans sa forme. Pourtant lui,
25 il a la note parfaite. Alors, que les autres

1 obtiennent des notes qui ne sont pas adéquates, qui
2 ne sont pas de niveau de qualification.

3 Q. **[496]** On va aller maintenant à l'onglet 8 de la
4 pièce 404. Et ça c'est la grille qu'on a vue tout à
5 l'heure. Et tout à l'heure on a vu la première page
6 qui était en fait les pointages accordés sur les
7 deux premières questions.

8 R. Oui.

9 Q. **[497]** Allez maintenant à la deuxième page du
10 document, les critères 3, 4 et 5 et on va comparer,
11 tiens, sur la première ligne, le critère 3, on a vu
12 et on regarde les notes, alors chez Aecon, trois
13 sur cinq (3/5), dix-huit sur trente (18/30).
14 Catania, quatre et demi (4,5), qui donne vingt-sept
15 sur trente (27/30).

16 R. Oui.

17 Q. **[498]** Marton, qu'est-ce qui se passe chez Marton?
18 Dites-nous donc qu'est-ce qui se passe, on voit des
19 chiffres.

20 R. Bien à sa lecture même, là, on voit qu'il y a des,
21 qu'il y a des chiffres qui ont changé, excusez les
22 barbeaux, je ne suis pas familier avec ça.

23 Q. **[499]** O.K.

24 R. Mais on voit qu'il y a des chiffres qui ont, qui
25 ont comme été changés. On avait trois (3),

1 finalement on a trois point cinq (3,5), ça donnait
2 quatorze (14) ou je ne sais plus.

3 Q. **[500]** Ah, là, vous êtes sur la ligne 4, prenez la
4 ligne 3.

5 R. O.K. Oui.

6 Q. **[501]** Alors, on voit que...

7 R. C'est ça, c'est quatre (4), c'est devenu quatre
8 point cinq (4,5).

9 Q. **[502]** Oui.

10 R. Puis ça a passé à vingt-sept (27)... à vingt-neuf
11 sur trente (29/30), finalement.

12 Q. **[503]** Ou vingt-sept (27), quatre point cinq (4,5).

13 R. Oui, c'est ça, à vingt-sept sur trente (27/30).

14 Q. **[504]** Oui?

15 R. Donc, finalement dans le total ça a fait que la
16 soumission de Marton a eu un total de quatre-vingt-
17 deux (82) sur cent.

18 Q. **[505]** Les notes qui sont retouchées, qu'on voit
19 retouchées...

20 R. Oui.

21 Q. **[506]** ... est-ce qu'on en voit ailleurs que chez
22 Marton?

23 R. Non, en fait, on voit juste celles-là qui sont
24 retouchées.

25 Q. **[507]** O.K. Alors chez Marton pour la question 3.

1 Question 4, on voit encore...

2 R. Même chose.

3 Q. **[508]** On voit trois point cinq (3,5) mais où le
4 cinq est très collé sur le...

5 R. Bien, c'est ça, sans être un graphiste, un
6 graphologue, on peut voir facilement que c'est le
7 trois point cinq (3,5) de la première colonne sur
8 Aecon puis le trois point cinq (3,5) de chez Marton
9 ce n'est pas tout à fait pareil, là.

10 Q. **[509]** O.K.

11 R. Donc, on voit, là, tu sais, qu'il y a un trois
12 point cinq (3,5), la multiplication aussi a été
13 modifiée et comme par hasard ça fait que le total
14 est à quatre-vingt-deux (82 %).

15 Q. **[510]** O.K.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[511]** (inaudible - micro fermé) de quatre-vingts
18 (80 %).

19 R. Et plus que quatre-vingts (80 %), voilà.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[512]** Alors avant corrections, après corrections,
22 avant corrections, il n'y a rien que Catania qui
23 passait le quatre-vingts pour cent (80 %) ?

24 R. Au début, oui, c'est ça. Finalement le comité a
25 peut-être exagéré un peu dans la distorsion des

1 chiffres, donc a donné trop de points à Catania et
2 pas assez à d'autres, finalement. Donc, à la fin,
3 on le voit, là, que c'est fait. À quel moment c'est
4 fait? Je ne le sais pas, on ne peut pas le savoir,
5 évidemment.

6 Q. **[513]** C'est tout ce que vous avez comme
7 documentation?

8 R. Moi, c'est ça que j'ai puis je n'ai pas de rapports
9 de comité non plus, donc je n'ai pas de secrétaire
10 qui a pris une note pour dire « On a fait ceci pour
11 telle raison ». Je ne le sais pas, là. Ce n'est pas
12 quelque chose que je peux savoir. Tout ce que je
13 sais c'est que ça adonne bien parce que,
14 normalement, quand on a un seul soumissionnaire, là
15 ça devient compliqué. Maintenant, dans le cadre
16 normatif ça prend une autorisation spécifique, dans
17 cette période-là ça ne prenait pas ça mais quand
18 même, tu sais, c'est un peu gênant de faire un
19 processus comme ça puis de qualifier une seule
20 entreprise finalement pour être pris à négocier le
21 prix avec.

22 Q. **[514]** O.K.

23 R. Donc, ça adonne bien, ça arrange tout le monde,
24 j'imagine.

25 Q. **[515]** Et on a maintenant une deuxième entreprise

1 qui est qualifiée.

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[516]** Ce qui met fin au processus de qualification.

4 R. Le processus de qualification est terminé là.

5 Q. **[517]** On a deux entreprises qualifiées. Alors on
6 continue à partir de ce moment-là uniquement avec
7 Catania et Marton.

8 R. Marton, tout à fait.

9 Q. **[518]** Qui sont invitées, sur invitation, à faire un
10 appel d'offres.

11 R. C'est ça, eux vont en appel de soumission, ils vont
12 déposer un prix à la demande qui leur est faite.

13 Q. **[519]** Bon, alors on a maintenant cet appel
14 d'offres-là qui est la pièce 405 à l'onglet 9,
15 c'est un document assez volumineux, vous l'avez
16 regardé à plusieurs reprises. Par rapport entre
17 autres à l'information qu'on a vue tout à l'heure,
18 qui apparaissait sur la télécopie envoyée à Paolo
19 Catania le cinq (5) juillet, est-ce qu'on retrouve
20 ces informations-là dans l'appel d'offres du mois
21 de... excusez-moi, du treize (13) novembre deux
22 mille six (2006)?

23 R. Oui, bien, c'est ça, c'est ce qu'on retrouve à
24 partir de la page 21, l'estimation des coûts, donc
25 c'est là-dedans qu'on va retrouver exactement cette

1 même information-là.

2 Q. **[520]** O.K.

3 R. Donc, qui nous permet de voir comment le donneur
4 d'ordres, comment le demandeur dans ce cas-ci a
5 évalué les différents coûts qui représentent ça.

6 Q. **[521]** Et là, juste avant de regarder un peu cet
7 appel d'offres-là, je vais vous demander de faire
8 juste un peu de théorie cinq minutes pour nous
9 expliquer normalement, dans un appel d'offres
10 ordinaire, qu'est-ce que le donneur d'ouvrage
11 cherche et quelles sont les réponses attendues
12 normalement d'un soumissionnaire?

13 R. Normalement, un donneur d'ordres dans un vrai
14 processus, dans le fond, il demande une réponse à
15 deux, trois questions, là. Hein, c'est quoi,
16 qu'est-ce que je veux? C'est quand? Parce que le
17 temps, le délai est très, très important, surtout
18 en construction. Les caractéristiques saisonnières
19 et comment ou combien.

20 Q. **[522]** O.K.

21 R. Lorsqu'on veut évaluer la qualité, on va rajouter
22 un certain nombre de choses, donc qui sont
23 finalement une adéquation entre le besoin. Un
24 critère pour évaluer ce besoin-là, qui doit être
25 relié au besoin et non pas, comme ici, à

1 l'organisation d'une soumission. Et comment on va
2 analyser, parce que dans le fond c'est ça, un
3 critère, une fois qu'on l'a, comment on va analyser
4 ça en comité de sélection à partir de documents
5 écrits, sans faire appel à une science particulière
6 ou une connaissance experte de quelqu'un. Donc,
7 qu'est-ce qui est écrit puis comment qu'on peut
8 juger? Donc, c'est ça, là. Et la réponse de ça,
9 normalement, c'est carrément une adhésion. Vous
10 êtes juriste tout le monde, donc vous connaissez ça
11 mieux que moi. Mais ça demeure une adhésion, donc
12 on me répond par un prix.

13 Q. **[523]** O.K.

14 R. Et un engagement. On ne me donne pas d'autre chose,
15 on ne me donne pas des conditions normalement.

16 Q. **[524]** C'est un contrat d'adhésion?

17 R. C'est un contrat d'adhésion, là, oui, pour prendre
18 les termes comme ils sont. Donc, voici ce que je
19 veux et dites-moi qui le fait.

20 Q. **[525]** Oui.

21 R. Et combien que ça me coûte. Ça doit être clair
22 comme ça. Un appel d'offres public c'est comme ça
23 qu'il doit être clair. Quand c'est un organisme
24 public qui le fait.

25 Q. **[526]** O.K.

1 R. On s'entend que dans le monde privé il y a d'autres
2 manières mais c'est dans le monde privé. Mais dans
3 les organismes publics, c'est comme ça qu'on doit
4 faire les choses.

5 Q. **[527]** O.K. Alors dans ce cas-ci, est-ce que les
6 besoins exprimés dans l'appel d'offres de la SHDM
7 sont bien exprimés, ce que vous avez appelé le qui,
8 le quand, le comment?

9 R. Oui. Oui. Bien, effectivement, quand on regarde le
10 contenu minimal de l'offre, bon, « minimal » porte
11 évidemment tout de suite un questionnement. Ça veut
12 dire quoi le « maximum »? Bon. Mais, au moins, on
13 doit répondre, on doit avoir une résolution de
14 l'entreprise qui s'engage à respecter, donc, ça,
15 c'est bien. Quel est le prix à verser pour l'achat
16 du terrain? C'est là qu'on voit que, tout d'un
17 coup, on achète un terrain.

18 Q. **[528]** O.K. Là ça apparaît, ça, c'est nouveau, ça.

19 R. Bien oui, c'est là, là.

20 Q. **[529]** O.K.

21 R. Le mode de paiement, donc on achète un terrain,
22 puis c'est moi comme soumissionnaire qui vais
23 déterminer comment ce paiement-là se fait.
24 Habituellement, si je vends quelque chose, je vais
25 dire comment, moi, je veux que... Bon.

1 Q. **[530]** Comment, moi, je veux être payé et non pas
2 comment vous allez me le payer.

3 R. C'est ça. Et comment vous allez me le payer. Parce
4 qu'évidemment il peut y avoir, tu sais, cinquante
5 (50) manières de le faire et là comment calculer la
6 meilleure, ça devient très, très, très complexe.

7 Q. **[531]** Madame Blanchette, en page 4, s'il vous
8 plaît, de ce document-là, les intentions de la
9 SHDM.

10 R. Bon. L'engagement spécifique, les conditions liées
11 à la décontamination, réalisation de l'ensemble des
12 travaux énumérés et ça doit comprendre un
13 échancier de réalisation des travaux. Donc, ça, ça
14 revient, c'est clair, là. C'est ce qu'on veut.

15 Q. **[532]** Et est-ce qu'on demande des engagements
16 spécifiques au soumissionnaire?

17 R. Oui, on lui demande un échancier de réalisation.
18 On lui demande les listes de garantie et le montant
19 des cautions. C'est là, là, qu'on est... qu'on
20 n'est pas très précis sur finalement qu'est-ce
21 qu'on entend par... par ces cautions-là.
22 Habituellement, on va avoir des formulaires, on va
23 avoir des formules, on va avoir...

24 Q. **[533]** Hum hum.

25 R. ... tu sais, quelque chose qui permet de savoir

1 quelle sorte de caution on veut avoir. Là c'est
2 comme si c'était entendu, on a l'air... Tu sais, on
3 est dans un monde, on se connaît, on sait de quoi
4 on parle tout le monde, donc il n'a pas besoin
5 d'être très spécifique, les gens vont savoir
6 qu'est-ce qu'on veut.

7 Q. **[534]** Regardez...

8 R. Et...

9 Q. **[535]** ... entre autres, dans les engagements qu'on
10 demande justement à la page 4 du document :

11 S'engager à réaliser la
12 décontamination; construire la
13 collectrice, l'ensemble de la bande
14 tampon

15 peut-être les deux dernières, là :

16 Prendre sous sa responsabilité, sans
17 condition, de régler l'empiétement et
18 prendre sous sa responsabilité, sans
19 condition, de se porter acquéreur de
20 deux lots.

21 On y reviendra tout à l'heure, on regardera la
22 réponse des soumissionnaires là-dessus.

23 R. Oui.

24 Q. **[536]** Mais, quant au reste de cet appel d'offres-
25 là, est-ce que l'ensemble des besoins du donneur

1 d'ouvrage sont bien exprimés, ce qui permettrait à
2 un soumissionnaire normalement d'y répondre
3 clairement?

4 R. Un peu oui puis non, là.

5 Q. **[537]** O.K.

6 R. Il y a effectivement un plan qui explique assez
7 bien les constructions qui doivent se faire, la
8 localisation du terrain, les infrastructures que
9 l'on entend développer, donc tout ça est assez
10 clairement indiqué. On ne peut pas reprocher... on
11 ne peut pas reprocher que le document soit mal
12 préparé à cet égard. Par contre, quand on regarde
13 justement les garanties qui viennent avec ça, là
14 c'est comme moins clair.

15 En plus, on ne sait pas trop quelle forme
16 ça doit prendre. Dans un marché public habituel,
17 quand on a comme ça de multiples coûts et de
18 multiples prix, ce qu'un acheteur va faire, c'est
19 insérer dans le document un bordereau de prix dans
20 lequel les gens vont pouvoir inscrire, en regard de
21 chacun de ces... de ces éléments-là, le prix qu'il
22 entend soumissionner pour ça. De sorte qu'au total,
23 on va arriver à un prix qui est... qui est
24 comparable d'une soumission à l'autre. Donc, le
25 total du bordereau va nous dire, donc ça coûte tant

1 pour faire la décontamination, ça coûte tant pour
2 faire le talus, ça coûte tant pour... et caetera.
3 Et à la fin, j'ai donc un total, moins la vente du
4 terrain ou l'achat du terrain, donc ça fait...
5 « voici le total que je vous soumissionne et c'est
6 l'engagement que je prends ».

7 Q. **[538]** Est-ce qu'il y avait un bordereau dans...

8 R. Il n'y a pas de bordereau de prix là-dedans, puis
9 si on demande une proposition de prix au pied carré
10 de plancher par catégorie d'habitation, puis ça
11 devra être formulé conformément aux méthodes de
12 calcul utilisées à la section, celle-là étant celle
13 de l'architecte, là, tu sais, qui fait un décompte
14 finalement de tout... de tout ce qui entre à
15 l'intérieur des éléments d'habitation. Ce n'est
16 pas... ce n'est pas facile de préparer une
17 soumission comme ça, là, tu sais, ce n'est pas...
18 Évidemment, je comprends que, tu sais, tout le
19 monde a des... ils ont des AUTOCAD, ils ont des
20 logiciels...

21 Q. **[539]** Oui.

22 R. ... et tout ça, donc ils sont capables de refaire
23 les mêmes... les mêmes calculs, mais ce n'est pas
24 quelque chose qui est facile et qui est clair. Et à
25 la fin...

1 Q. **[540]** O.K. On se rappelle qu'on a quatorze (14)
2 jours pour ça.

3 Q. **[541]** On a quatorze (14) jours pour le faire,
4 effectivement. Et donc à la fin, lorsque le jury,
5 lorsque le comité de sélection ou leur secrétaire
6 reçoit la soumission, lui, normalement, il
7 devrait... ça doit être clair. Il doit y avoir un
8 prix. Un prix. Pas... Évidemment, des choses à
9 valider, mais au total, on devrait avoir un
10 engagement sur un prix donné, qu'on compare d'une
11 soumission, et le plus bas l'emporte, là.

12 Q. **[542]** Maintenant, avez-vous fait un tableau
13 comparatif, dans le cadre de votre rapport, qui
14 examine, qui regarde d'une part les besoins
15 exprimés par le donneur d'ouvrage et, d'autre part,
16 les réponses qui ont été données par les deux
17 soumissionnaires? Je vous amène à la page 28 de
18 votre document, votre rapport, c'est l'onglet 2, la
19 pièce 398. Et, Madame Blanchette, vous pourrez nous
20 laisser cette page-là à l'écran pour...

21 R. Alors, oui, effectivement. Donc, ce tableau-là, je
22 l'ai fait, et comme je vous dis, c'est la manière
23 de travailler pour un secrétaire ou un acheteur
24 public, là, c'est comme ça qu'on prépare les
25 rapports pour que ce soit clair pour les autorités

1 lorsqu'elles ont à prendre une décision.

2 Donc, finalement, je regarde chacune des
3 demandes de la Ville, je la résume à côté, dire...
4 Bon. Donc, si on prend l'achat du terrain, la Ville
5 consent d'abord, s'engage à établir une réserve
6 pour éviter la spéculation, parce que s'il y a un
7 gros développement qui s'en vient, bon, on sait ce
8 que ça peut faire, puis elle va régler tous les
9 problèmes de permis, de zonage, tout ça. Donc, elle
10 s'engage à toute cette chose-là.

11 Et puis Catania, bien, lui il propose, pour
12 ça, dix-neuf millions (19 M), moins les coûts de
13 décontamination, le coût du talus acoustique et le
14 coût des travaux associés au contrôle vibratoire,
15 pour un total arrondi d'à peu près... bien, pas à
16 peu près, de quatorze millions six cent vingt-cinq
17 mille (14 625 000). Donc, une balance de prix de
18 vente de quatre millions (4 M).

19 Q. **[543]** O.K.

20 R. Et c'est exigible deux ans après la fin des
21 travaux, donc, et...

22 Q. **[544]** C'est la proposition que...

23 R. C'est la proposition. Mais comme je vous dis, on
24 n'est tellement pas clair sur ce qu'on demande
25 comme prix, bien, on reçoit ça comme engagement.

1 Donc, il faut vivre avec, maintenant on l'a.

2 Si on compare avec Marton, bien, lui, il
3 dit, un prix symbolique, c'est dix dollars (10 \$),
4 et puis, bon, il y a les certificats,
5 décontamination, il met quelques conditions.

6 D'ailleurs, les deux mettent beaucoup de conditions
7 à toutes sortes d'endroits. On n'est vraiment pas
8 dans un processus d'adhésion, là. On ne se sent pas
9 pris, là, par, tu sais, par une procédure qui fait
10 qu'on s'en va vers une adjudication claire et
11 nette, là.

12 Q. **[545]** O.K.

13 R. On s'en va vers une situation où on va discuter,
14 puis on va négocier, puis on va s'arranger, puis on
15 va... Tu sais, on le voit clairement partout, là,
16 il y a plein de toutes sortes de conditions.

17 Q. **[546]** Alors, sur l'achat du terrain, il y a des
18 prix qui sont indiqués, deux prix complètement
19 différents.

20 R. Oui, c'est ça, mais...

21 Q. **[547]** Mais avec des conditions.

22 R. Avec des conditions dans les deux cas, là.

23 Q. **[548]** O.K.

24 R. Bon. C'est à apprécier, là.

25 Q. **[549]** Si... Regardez, on regarde les autres

1 exigences du donneur d'ouvrage :

2 Prendre sous sa responsabilité, sans
3 conditions...

4 R. Mais ça c'est intéressant. Parce que, on dit,

5 Prendre sous sa responsabilité, sans
6 conditions, de régler l'empiètement.

7 Donc, sur une partie de terrain, il y a des voisins
8 indéliçats qui ont un peu empiété. Donc, on dit
9 vous réglerez ça dans notre histoire. Les deux
10 s'engagent à entreprendre la démarche. Ce n'est pas
11 ce qu'on demande. On demande, réglez ça, sans
12 conditions. La réponse, c'est, « Bien, on va
13 regarder ça, là. »

14 Q. [550] O.K. S'engagent à entreprendre des démarches.

15 R. Les deux. C'est à peu près, bien, la même chose.

16 Mais en fait, même Marton, lui, il n'en parle même
17 pas de celui-là.

18 Q. [551] O.K. En passant...

19 R. Il y a la même chose... Oui.

20 Q. [552] Oui. Je fais rien que noter sur votre
21 rapport, c'est parce qu'en haut il y a peut-être,
22 on a indiqué « Marcon », là, mais on parle...

23 R. Oui, c'est une erreur.

24 Q. [553] C'est Marton, hein?

25 R. C'est ma secrétaire, là, qui...

1 Q. **[554]** C'est correct.

2 R. ... qui s'est trompée.

3 Q. **[555]** On avait le troisième item,

4 Prendre sous sa responsabilité, sans
5 conditions, d'acheter les deux lots
6 adjacents.

7 R. Oui. Ça c'est intéressant, parce qu'évidemment, là
8 il y a deux lots qui sont la propriété de
9 quelqu'un.

10 Q. **[556]** Oui.

11 R. On ne sait pas c'est qui, mais qui sont justement
12 dans le territoire visé. Donc, ces deux-là sont en
13 bonne position de négociation, c'est sûr.

14 Q. **[557]** Oui.

15 R. Et la Ville veut régler ça, dit, « Vous les
16 achetez, puis vous réglez ça. Au besoin, on se
17 servira du pouvoir d'expropriation. » Donc, s'il y
18 a des problèmes, là, on expropriera.

19 Q. **[558]** Quelle est la réponse des soumissionnaires?

20 R. Bien, on va entreprendre les démarches.

21 Q. **[559]** O.K.

22 R. Puis le deuxième, bien, c'est la même chose, on va
23 faire une offre de prix. Donc, il y a une juste
24 valeur marchande, donc on va faire une offre de
25 prix.

1 Q. **[560]** On va sauter...

2 R. Donc ce n'est pas, tu sais, ce n'est pas... Ce
3 n'est pas vraiment un engagement, là, comme on
4 l'entend, là.

5 Q. **[561]** O.K. On va sauter par-dessus la question de
6 décontamination du sol. On va aller dans la
7 construction des infrastructures...

8 R. Oui.

9 Q. **[562]** Bougez pas. Excusez-moi. Dans... Je vais
10 aller dans les conditions de financement. Alors,
11 c'était au niveau de la livraison. Alors la
12 construction des unités d'habitation mises en
13 chantier par la Société d'habitation, quel était
14 l'engagement qu'on demandait des soumissionnaires?

15 R. Bon, la SHDM, elle, a un programme. Dans son
16 programme elle a un nombre maximum théorique de
17 mille cent trente-cinq (1 135) unités de logement
18 qu'elle veut faire mais elle ne s'engage pas à
19 cette hauteur-là. Mais elle s'engage, par contre, à
20 dire je fais un minimum de cent (100) unités
21 pendant huit ans, donc un minimum de huit cents
22 (800) unités. Ça c'est un engagement ferme.
23 Normalement on devrait pouvoir compter sur ça,
24 c'est un engagement. Même si elle ne le fait pas
25 construire, elle devra le payer pareil là. C'est un

1 engagement qu'elle prend et donc à partir du moment
2 où le sol est décontaminé, c'est intéressant de
3 dire que c'est à partir de ce moment-là.

4 Q. **[563]** O.K.

5 R. Et que la ville a un prix plafond puis elle
6 explique comment elle est arrivée à ce prix plafond
7 là. Donc elle a toutes les études qui ont été
8 justement prises par la firme d'urbanisme là.

9 Q. **[564]** Sur l'acquisition du terrain, tout à l'heure
10 on disait qu'on demandait aux parties de nous faire
11 une offre monétaire, est-ce que dans les réponses,
12 et je m'en vais spécifiquement chez Marton, est-ce
13 qu'on met des conditions, entres autres des
14 demandes de subvention?

15 R. Oui.

16 Q. **[565]** C'est à la deuxième page de votre document,
17 « réalisé dans le centre de la bande tampon ».

18 R. C'est ça, oui. C'est ça, c'est que Marton, lui, il
19 a regardé ça dans le fond puis la réponse qu'il
20 nous fait c'est que ce projet-là n'est pas rentable
21 donc pour qu'il soit rentable ça prend une
22 contribution monétaire de la ville qui va devoir,
23 dans ce cas-ci c'est dix-sept millions (17 M\$) pour
24 rentabiliser ou pour justifier, dans le fond, les
25 investissements qu'eux-autres devront être capables

1 de faire. Donc on retrouve ce même dix-sept
2 millions (17 M\$) répété à plusieurs fois dans leur
3 soumission.

4 Q. **[566]** O.K.

5 R. Et donc, entre autres, par rapport à la bande
6 tampon là.

7 Q. **[567]** O.K. Est-ce que, dans l'appel d'offres de la
8 SHDM il est inscrit dans ce document-là la
9 possibilité pour le donneur d'ouvrage de prévoir du
10 financement, des prêts d'argent, des demandes de
11 subventions.

12 R. En soi, non, sauf qu'on mentionne de toutes autres
13 conditions qui pourraient être requises donc toutes
14 autres conditions c'est assez large finalement.
15 Comment interpréter que ça permet de demander une
16 subvention de six-sept millions (17 M\$), je ne sais
17 pas moi, je ne pense pas que quelqu'un sort ça de
18 son chapeau un soir comme ça là. Donc il faut qu'il
19 parle à quelqu'un pour dire « Est-ce que ça serait
20 acceptable si je demande une soumission? », tu
21 sais, on ne peut pas arriver puis demander à un
22 organisme public « Je vais faire ton contrat, voici
23 ce que ça coûte mais il faut que tu me
24 subventionnes » sans avoir validé un peu si c'est
25 recevable. On risque d'avoir une non-

1 inadmissibilité directe.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[568]** Il y a un élément que j'aimerais que vous
4 puissiez m'expliquer. On voit à l'achat du terrain
5 que la soumission de Catania...

6 R. Oui.

7 Q. **[569]** ... s'engage à payer un dollar et cinquante-
8 deux (1,52 \$) le pied carré.

9 R. Oui.

10 Q. **[570]** Mais que dans la construction des unités
11 d'habitation il veut que « la SHDM doit racheter le
12 terrain au prix de dix-sept dollars (17 \$) le pied
13 carré portant indexation de sept pour cent (7 %)
14 l'an à partir du premier (1er) juillet deux mille
15 huit (2008) ».

16 R. Oui. C'est parce qu'il a fait des infrastructures
17 et la SHDM ne construit pas donc il dit à la SHDM
18 « Vous, je vais vous revendre ou vous allez me
19 racheter ce terrain-là à la valeur...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[571]** Avec sa plus-value.

22 R. ... avec sa plus-value ». J'imagine que c'est
23 quelque chose comme ça mais, comme je vous dis,
24 c'est complexe parce qu'on n'a pas demandé de
25 choses claires donc on a obtenu un document, on est

1 presque dans une transaction de privé à privé là.

2 O.K. Où moi j'ai un fonds de terrain, je suis une
3 entreprise privée, j'ai investi à quelque part puis
4 là, j'ai un promoteur puis, tu sais, on négocie
5 puis on discute puis là bien il y a plein de
6 petites affaires partout puis... On est presque
7 dans ce monde-là, c'est fou comme... excusez.

8 Q. **[572]** À la page 31 de votre document, toujours
9 votre rapport qui est la pièce 398, vous avez fait
10 un petit peu un résumé des demandes monétaires ou à
11 incidence monétaire qui ont été faites par les deux
12 parties.

13 R. Oui, c'est ça.

14 Q. **[573]** Alors vous avez parlé tout à l'heure de la
15 subvention de dix-sept millions (17 M\$), le coût
16 d'achat du terrain, qu'est-ce qui en est chez
17 Catania.

18 R. Même chose un peu là. Dans le fond, lui, c'était
19 une subvention d'un montant différent, quinze
20 millions (15 M\$). Il y a les terrains donc il y a
21 un coût initial de transaction de onze millions
22 (11 M\$) versus dix-sept millions (17 M\$) pour
23 Marton. Les deux s'engagent à construire les huit
24 cents (800) unités sur la période et puis il y a un
25 prix indexé pour la construction. Donc, quand on

1 fait les calculs, finalement ça arrive à cent
2 cinquante-huit millions (158 M\$) pour un et cent
3 soixante-seize (176 M\$) pour l'autre. Ce n'est pas
4 l'analyse qui a été faite ça par le jury ou par...
5 je ne sais pas si... qui a fait l'analyse là. Ça,
6 c'est ce que, moi, j'ai sorti à regarder ces
7 chiffres-là pendant...

8 Q. **[574]** Avec ces chiffres-là...

9 R. ... pendant des jours et des jours pour finalement
10 arriver à dire : bon, si je résume, finalement je
11 me ramasse avec une... d'un côté, je vais dépenser
12 à peu près cent soixante-neuf millions (169 M\$) et
13 de l'autre côté, à peu près cent quatre-vingt-
14 treize millions (193 M\$), donc...

15 Q. **[575]** À première vue...

16 R. À première vue, j'ai une bonne économie, trente
17 millions (30 M\$), c'est beaucoup.

18 Q. **[576]** O.K. Et par contre, est-ce qu'il y a quelque
19 chose de particulier du fait que étant donné qu'on
20 n'a pas jamais dans le document d'offre parlé de
21 conditions monétaires, de subventions ou de prêts,
22 et là les deux soumissionnaires nous arrivent avec
23 des demandes, si je ne me trompe pas, qui sont pas
24 mal semblables au niveau de subventions, de prêts,
25 de financements, de prix au pied carré.

1 R. Oui, tout à fait. C'est comme je vous disais, ça ne
2 peut pas sortir d'un chapeau comme ça là. T'sais,
3 le ministère du Transport lance un appel d'offres
4 pour faire une route, l'entrepreneur va lui dire
5 « il faut que tu me subventionnes pour... » t'sais,
6 ce n'est pas... ça ne sort pas d'un chapeau là. Si
7 ça arrive, c'est parce que ça a été discuté avec
8 quelqu'un, ça a été... T'sais, on ne peut pas...
9 surtout dans des contrats d'une ampleur pareille,
10 le risque d'avoir une soumission rejetée parce
11 qu'elle n'est pas sous la forme que l'on attend est
12 très grand. Donc, t'sais, prendre des risques et
13 lancer des chiffres comme ça, il faut que quelqu'un
14 à quelque part ait validé que c'était recevable et
15 puis on...

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [577] Mais, est-ce que le processus d'appel
18 d'offres disait qu'on pouvait parler à des gens?

19 R. Non. Non, non. La seule chose qu'on dit dans le
20 processus d'appel d'offres, c'est qu'on peut
21 rajouter toute autre condition qui est... qui est
22 requise, mais, t'sais, on est très vague là sur
23 qu'est-ce qu'on entend par ces conditions-là là. En
24 fait, oui, on est très vague.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[578]** Et toute autre condition, dans ce cas-ci,
3 est-ce qu'il est exact de dire qu'elles se
4 ressemblent beaucoup dans les...

5 R. Elles se ressemblent dans la forme, oui.
6 Finalement, ça se ressemble assez... assez bien.

7 Q. **[579]** C'est juste le chiffre au bout qui change,
8 hein!

9 R. Le chiffre change, mais, oui, puis il change
10 toujours... Marton est toujours assez... il est
11 assez... beaucoup plus finalement que l'autre là,
12 tout le temps. Donc, t'sais, à regarder ces
13 chiffres-là, on voit que Catania, bien, c'est une
14 bonne soumission.

15 Q. **[580]** O.K. On laisse pour le moment les offres qui
16 ont été faites, on va regarder le comité de
17 sélection un petit peu.

18 R. Oui.

19 Q. **[581]** Et dans ce cas-ci, au départ, on apprend que
20 l'appel d'offres a été préparé par GGBB.

21 R. Oui, tout à fait. Oui.

22 Q. **[582]** O.K. Est-ce que c'est normal de confier, dans
23 le cadre d'une paramunicipale ou même d'une
24 municipalité, de confier à un tiers, un sous-
25 contractant, la préparation de l'appel d'offres?

1 R. Ce n'est pas anormal, mais ce n'est pas non plus
2 quelque chose qui est... qui est recommandé ou qui
3 est recommandable et surtout pas dans le cas de la
4 Ville de Montréal. La Ville de Montréal dispose
5 d'un service qui était très efficace là, puis...
6 bon, il y a toutes sortes de critique, mais dans
7 les faits, les fonctionnaires qui sont là sont...
8 sont des gens qui travaillent et qui travaillent
9 assez bien. Donc, la Ville délègue à la SH...
10 t'sais, donne dans le fond à la Société
11 d'Habitation un terrain. Elle se revire de bord,
12 puis au lieu de demander à son service d'achat,
13 dans le fond, de faire les acquisitions, elle se
14 tourne vers une entreprise privée pour qu'elle
15 prépare ça. Le résultat là, on le voit là, t'sais.
16 Quand vous posiez la question « est-ce que les
17 juristes se sont intéressés à ça ». À la Ville de
18 Montréal, au service d'approvisionnements, oui, les
19 juristes sont toujours avec eux. Mais, dans une
20 entreprise privée, je ne sais pas, moi, s'il y en a
21 des juristes qui travaillent avec eux et s'ils
22 peuvent le faire facilement. Je n'ai aucune idée
23 là, mais visiblement il n'y a pas de juriste qui a
24 travaillé beaucoup là-dedans là.

25 Q. **[583]** Il y a beaucoup de problèmes avec cet appel

1 d'offres-là.

2 R. Bien, il y en a énormément. Et écoutez, moi, je ne
3 suis pas juriste du tout là puis c'est assez clair
4 là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Maître Crépeau...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il est quatre heures moins dix (16 h 50), on va
11 juste prendre un petit dix (10) minutes...

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... de pause santé, si vous permettez.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Oui, ça va.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE (15:48:42)

19

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 MADAME LA GREFFIÈRE :

22 Monsieur Victor, vous êtes toujours sous le même
23 serment.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Alors Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire...

2 Q. **[584]** Monsieur Victor, je vais vous poser tout de
3 suite des questions, après discussion avec
4 certains, avec des collègues des parties ici, peut-
5 être régler ça tout de suite. Est-ce que... Avez-
6 vous, dans le cadre de votre expertise que vous
7 avez préparée pour madame Toupin, avez-vous demandé
8 si la SHDM avait des critères ou s'il y en avait
9 des critères qui étaient mis par écrit, afin de
10 pouvoir les avoir pour faire votre expertise? Outre
11 ce qu'on vous a remis dans l'appel d'offres.

12 R. Je n'ai eu que ce qu'il y avait dans l'appel
13 d'offres. Je n'ai pas eu aucune autre information
14 que celle-là. Comme je vous dis, madame Toupin a
15 été très discrète.

16 Q. **[585]** O.K.

17 R. Puis dans le fond, elle m'a demandé de regarder des
18 documents puis de me prononcer sur les documents.
19 Donc, je n'ai pas eu d'autres, connaissance de
20 d'autres critères ou de quoi que ce soit.

21 Q. **[586]** Et peut-être une autre question : Êtes-vous
22 en mesure de déterminer, d'après ce que vous
23 connaissez du processus et de la Loi des cités et
24 villes et du processus d'appel d'offres en général,
25 si, en vertu de la Loi sur les cités et villes, si

1 dans ce cas-ci, si la SHDM était liée par les
2 dispositions de la Loi sur les cités et villes au
3 niveau de sa procédure d'appel d'offres?

4 R. À ma connaissance il n'y a rien qui dispensait la
5 Société de l'application de la loi. Elle est
6 mandatée par la Ville, tout simplement, donc elle a
7 les mêmes obligations que la Ville, il n'y a pas
8 de...

9 Q. **[587]** O.K.

10 R. À mon idée à moi, là. Je ne suis pas juriste, là,
11 mais...

12 Q. **[588]** O.K. On revient, on se laissait au moment où
13 on commençait à parler du comité de sélection. On a
14 vu tout à l'heure, à l'onglet 8, qui était la
15 grille de sélection, on a vu une seule grille de
16 sélection. Normalement, dans un processus d'appel
17 normal, combien y a-t-il de grilles de sélection?

18 R. En fait, chaque... Un secrétaire va préparer des
19 grilles pour chacun des individus qui a à
20 intervenir comme membre de comité, pour que chacun
21 prépare sa propre analyse, individuellement, hein,
22 pour que ce soit équitable. Et, à partir de
23 l'analyse, il va consigner ça sur, justement, des
24 grilles préparatoires, des notes personnelles, qui
25 vont lui permettre de défendre sa vision de la

1 soumission ou de la candidature lorsqu'il va être
2 en comité de sélection.

3 Q. **[589]** O.K. En comité de sélection, on revient au
4 rôle du secrétaire.

5 R. Oui.

6 Q. **[590]** Vous nous avez dit un peu plus tôt que le
7 secrétaire doit être un peu éloigné, un peu distant
8 du, en fait, du donneur d'ouvrage?

9 R. Oui.

10 Q. **[591]** Et de l'ouvrage même, là. Si je comprends
11 bien.

12 R. Oui, tout à fait. Dans le fond, le secrétaire, il
13 représente le dirigeant de l'organisme. Et il
14 s'assure que les membres d'un comité agissent dans
15 les paramètres d'un comité de sélection. Donc, une
16 équité, et en s'en tenant aux informations qui sont
17 devant eux. Donc, lui il va diriger les débats,
18 s'assurer que les gens participent, parlent, qu'ils
19 aient l'occasion de donner leur point de vue. Il va
20 s'assurer qu'il y a un consensus qui se dégage, il
21 va faire les efforts qu'il faut pour que ça arrive
22 à un consensus. Et c'est comme ça qu'il travaille.
23 Mais lui-même ne se prononce pas ou il ne devrait
24 jamais se prononcer sur la valeur d'un élément ou
25 d'un autre.

1 Ce qu'il peut faire initialement, c'est
2 d'écarter les choses qui sont non conformes et,
3 avant de rejeter la soumission, vérifier avec les
4 affaires juridiques de son organisme pour voir si
5 effectivement il y a matière à rejet, et seulement
6 les offres qui sont conformes seront finalement
7 remises aux membres d'un comité pour éviter que ces
8 gens-là voient des choses qu'ils n'ont pas
9 d'affaire à voir, ou soit travaillent sur des
10 choses pour lesquelles ils n'ont pas d'affaire à
11 travailler, dans le fond.

12 Q. **[592]** Est-ce que ça serait une bonne description du
13 secrétaire de comité de dire qu'il est comme le
14 permanent du comité?

15 R. Évidemment, dans un organisme public, la seule
16 personne qui est toujours sur des comités de
17 sélection, c'est le secrétaire de comité. Les
18 membres de... sont rappelés à l'occasion, selon les
19 mandats, selon les projets, et selon les
20 situations. Donc, un membre peut siéger une fois
21 par deux, trois ans, là. Ce n'est pas... Alors que
22 le secrétaire, lui, est là effectivement. Donc, le
23 secrétaire, par la force des choses, développe une
24 habitude de fonctionnement, puis, qui permet de
25 gérer correctement un comité.

1 Q. **[593]** Et vous nous avez dit tout à l'heure que le
2 secrétaire, normalement, n'est pas un votant.

3 R. Non non. En fait, non non. Le secrétaire est neutre
4 dans le processus. Encore une fois, il faut
5 comprendre qu'un comité de sélection, normalement,
6 ce n'est pas ce qu'on voit ici mais normalement, un
7 comité de sélection recommande l'adjudication d'un
8 contrat. Ce n'est pas lui qui adjuge. Il recommande
9 à un gestionnaire, à un dirigeant de l'organisme.

10 Q. **[594]** O.K.

11 R. Et, pour que le dirigeant de l'organisme puisse
12 prendre une décision sereine, il est représenté,
13 dans le fond, par un secrétaire qui est neutre. Qui
14 s'assure que les gens ont travaillé en équité, et à
15 partir des seules, des informations qu'ils avaient.

16 Q. **[595]** Et y a-t-il des obligations de conservation
17 de toute la documentation du processus?

18 R. Oui, bien... Oui. Le processus est un... C'est
19 attaché au domaine financier, hein? Ordinairement,
20 ça aboutit sur un contrat. Donc, ces documents-là
21 ont la même valeur de conservation que tout ce qui
22 est financier, donc au moins cinq ans. Et en plus,
23 bien, il y a chacun... Chaque organisme a ses
24 politiques de conservation de documents. Donc, ce
25 sont des documents publics. Ce n'est pas, ça

1 n'appartient pas aux individus qui ont travaillé
2 là-dedans. Ce sont des documents publics. Donc, ils
3 doivent être conservés, oui, effectivement.

4 Q. **[596]** O.K. Les membres du... On vous a indiqué qui
5 étaient les membres du comité de sélection?

6 R. Oui. On m'avait donné... On m'avait donné une brève
7 description de...

8 Q. **[597]** Alors on s'en va à l'annexe, excusez-moi,
9 les... C'est l'onglet 12, c'est la pièce 408, les
10 vingt-cinq (25) questions. Et à la toute fin on
11 vous donne quelques renseignements. Les quatre
12 membres du comité sont.

13 R. Bon.

14 Q. **[598]** Vous nous avez déjà parlé de monsieur
15 Gauthier...

16 R. Oui.

17 Q. **[599]** ... président de GGBB.

18 R. Oui.

19 Q. **[600]** Voyez-vous un problème avec le fait que
20 monsieur Gauthier soit un membre de ce comité-là?

21 R. Bien, en quelque sorte monsieur Gauthier est comme
22 le chargé de projet qui a élaboré tout le projet,
23 c'est lui qui a, en tout cas son entreprise, qui a
24 fait tous les scénarios possibles, qui, finalement,
25 a recommandé de choisir un de ces scénarios-là. Il

1 est très intéressé dans le projet, c'est son
2 projet. C'est son projet depuis plusieurs années.
3 Qu'il soit membre de comité, ça ne lui donne pas
4 grand distance dans le fond. Il est dans son
5 domaine, il a rencontré beaucoup de gens, on sait
6 qu'il a rencontré entre autres monsieur Catania et
7 donc, tu sais, il est vraiment très, très
8 intimement lié à tout ce projet-là et c'est lui qui
9 est membre de comités de sélection donc ça ne fait
10 pas une grande distance.

11 Q. **[601]** O.K. On vous donne le nom de Jean-François...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[602]** Le simple fait d'être chargé de projet, est-
14 ce qu'en soi c'est un élément qui devrait être
15 automatiquement éliminé ou qui fait que cette
16 personne-là est en conflit d'intérêts?

17 R. Sans aller jusqu'à un conflit d'intérêts.

18 Q. **[603]** Non. Oui.

19 R. Mais mon opinion personnelle est celle qui a été
20 défendue par beaucoup de gens, je ne suis pas tout
21 seul là-dedans, c'est que le chargé de projet est
22 justement trop impliqué dans son projet pour avoir
23 une vision détachée des soumissions qui sont
24 présentées. Il va chercher plus à conforter ce
25 qu'il pense qu'il devrait recevoir plutôt

1 qu'analyser ce qu'il reçoit effectivement. Donc,
2 c'est mieux que le chargé de projet ne soit pas
3 trop lié à ces choses-là. On recommande qu'il ne
4 soit pas membre des comités de sélection dans les
5 organismes publics. Évidemment, il y a beaucoup de
6 gens qui défendent le contraire mais au marché
7 public on a tendance à dire qu'il ne devrait pas
8 siéger directement, il devrait plutôt expliquer au
9 secrétaire ce qu'il cherche pour que le comité soit
10 plus neutre et qu'il y ait, en tout cas, une
11 apparence de plus grande neutralité. Dans les
12 faits, il le serait aussi.

13 Q. **[604]** O.K.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[605]** Merci. Le deuxième membre du comité, Jean-
16 François Bertrand, DGA de la SHDM, on nous indique
17 qu'il est l'adjoint du directeur général, de
18 monsieur Martial Fillion, et que c'est monsieur
19 Fillion qui a décidé qui seraient les quatre
20 membres du comité de sélection. Monsieur Bertrand
21 est cadre, il demeure... relève directement de
22 Martial Fillion. Voyez-vous un problème avec ça?

23 R. Là encore, il n'y a pas beaucoup de distance. On a
24 un dirigeant d'organisme puis son adjoint qui,
25 finalement, va le représenter sur le comité, donc

1 ce n'est pas une très grande distance. Ce n'est pas
2 ce qu'on cherche dans un comité de sélection.
3 Habituellement on cherche à avoir une apparence de
4 neutralité puis une apparence de détachement par
5 rapport à ce qui se fait pour qu'on analyse
6 vraiment les documents présentés. C'est difficile
7 de faire abstraction de ce qu'on sait lorsqu'on lit
8 des documents.

9 Q. **[606]** O.K. Alors on en a un qui est rattaché au
10 donneur d'ouvrage, l'autre qui est rattaché au
11 chargé de projet.

12 R. Il y en a un c'est le donneur d'ouvrage.

13 Q. **[607]** O.K.

14 R. Martial, c'est le président puis lui, c'est son...
15 c'est le directeur général, l'autre c'est son
16 adjoint, donc c'est le donneur d'ouvrage lui-même
17 puis l'autre c'est son chargé de projet qui élabore
18 ça depuis deux ans, trois ans. Donc...

19 Q. **[608]** On vous donne comme information que monsieur
20 Marc Deschamps, qui est un comptable agréé, chez
21 Raymond Chabot Grant Thornton, et que cette firme a
22 eu un mandat dans le cadre du projet Faubourg
23 Contrecoeur avant et au moment de l'appel d'offres.
24 Monsieur Deschamps est aussi le représentant
25 officiel du parti du maire Tremblay à titre de

1 trésorier. Voyez-vous des problèmes avec cette
2 personne-là à titre de membre du comité de
3 sélection?

4 R. Évidemment que, tu sais, on peut faire en apparence
5 assez facilement des liens entre les contrats et
6 puis les activités politiques, donc, est-ce que
7 c'est vraiment comme ça ou non, je ne le sais pas.
8 Mais, tu sais, former un comité comme celui-là est
9 à tout le moins risqué, donc si on se faisait
10 attaquer en justice par le processus, pour le
11 processus, on aurait peut-être de la difficulté
12 avec des membres comme ça.

13 Q. **[609]** Et plus spécifiquement, le fait que monsieur
14 Deschamps a eu, et a encore, au moment de
15 l'exécution de son mandat, des mandats de Faubourg
16 Contrecoeur?

17 R. Encore là, on est avec quelqu'un qui, comme
18 monsieur Gauthier, est intimement lié au projet.
19 Donc, ce n'est pas quelqu'un, alors... Est-ce que
20 ça lui donne suffisamment de distance? Je ne le
21 sais pas, je n'ai pas assez d'information, tu sais,
22 c'est juste deux lignes qu'on me donne puis on me
23 dit « Il y a eu ça... » mais c'est sûr qu'il y a un
24 risque.

25 Q. **[610]** Et quant au dernier, Mario Paul-Hus qui est

1 avocat chez Fasken, dans le secteur immobilier de
2 la firme, et on dit que la firme aurait eu des
3 mandats avec Paolo Catania, président de
4 Construction F. Catania, dans la même période.
5 Domaine d'expertise en droit immobilier et le droit
6 municipal.

7 R. Bon. Évidemment, les choses sont supposées être
8 étanches et supposées avoir, tu sais, une partition
9 mais, en apparence en tout cas, il n'y a pas
10 beaucoup de distance, là.

11 Q. **[611]** O.K.

12 R. Est-ce que...

13 Q. **[612]** Et en apparence?

14 R. Bien, en apparence... est-ce qu'il est en conflit
15 d'intérêts ou non, je ne le sais pas, là, mais ça
16 peut donner une apparence de ça.

17 Q. **[613]** O.K. Et les apparences?

18 R. Bon, en comité de sélection les apparences sont
19 pratiquement plus importantes que la réalité. On
20 est dans un processus formel où on essaie de porter
21 des jugements. On n'est pas au plus bas prix, là.

22 Q. **[614]** Hum hum.

23 R. Le plus bas prix c'est le plus bas prix. Mais dans
24 un processus où on analyse des choses et on porte
25 des jugements, O.K., et à cause de ces jugements-là

1 on fait que quelqu'un va être retenu et quelqu'un
2 d'autre ne sera pas retenu, il est important de
3 s'assurer que ces jugements-là sont portés d'une
4 manière qui ne prête pas facilement à critique.
5 Sinon, c'est tout le système qui s'effondre, il n'y
6 a plus de raison de faire des comités de sélection
7 si à chaque fois on est capable de démontrer que
8 finalement les jugements sont mal fondés, mal
9 justifiés, mal soutenus. Donc, on n'a plus de
10 raison de faire ça, on va continuer au plus bas
11 prix conforme, point, et puis on va enlever tout
12 ça.

13 Q. **[615]** Monsieur Victor, on conclut. Que pensez-vous
14 de ce processus d'appel d'offres tel que vous
15 l'avez vu avec la documentation qu'on vous a
16 fournie? Êtes-vous capable de tirer des
17 conclusions?

18 R. Bien, des conclusions, non, mais des observations,
19 oui. J'en ai, en tout cas, je suis dans un
20 processus qui est complexe, un gros processus, il y
21 a beaucoup d'argent impliqué, il y a des intérêts
22 financiers très, très importants puis je le vois
23 puis c'est facile de comprendre. On a un parc
24 immobilier important qui est en développement, je
25 vois qu'il y a toutes sortes d'intérêts là-dedans.

1 Ce que je vois aussi c'est que la Ville cherche à
2 développer ce coin-là parce que ça doit être un
3 problème sur le plan d'urbanisme, donc elle met des
4 efforts là-dessus, elle travaille pendant plusieurs
5 années pour développer quelque chose mais elle ne
6 le fait pas de façon « Ville », de la Ville. Elle
7 le fait avec des gens du privé, probablement
8 Catania, j'ai l'impression qu'il est fortement
9 impliqué là-dedans puisque j'ai vu des courriels,
10 tu sais, qui montrent que c'est la suite de quelque
11 chose. Je vois que c'est à peu près le seul qui a
12 été capable de répondre dans le temps.

13 Je vois que l'autre, Marton, qui est là,
14 dans le fond, pour cautionner, hein, en quelque
15 sorte, a répondu lui aussi en un temps record, mais
16 mettant beaucoup de précautions. Ça fait que si par
17 hasard il était obligé d'avoir le contrat, il
18 serait correct, ça marcherait très bien pareil. Là
19 il n'y aurait pas de problème à le faire si, malgré
20 tout, il devait le faire.

21 Donc, je vois un processus qui est loin de
22 ce qu'on attend d'un processus public, là. On n'est
23 pas... on n'est pas dans un appel d'offres public.
24 On est presque dans une transaction entre privés,
25 entre une entreprise privée, un promoteur

1 quelconque. Puis dans ce monde-là, c'est correct,
2 ça ne serait pas un problème, là. On n'est pas...

3 Moi, je ne me vois pas avec ces documents-
4 là dans un monde d'un donneur d'ordre public qui a
5 des actifs et des valeurs et des développements à
6 faire, qui veut savoir combien ça lui coûte et puis
7 qu'il confie ce contrat-là à quelque'un. Ce n'est
8 pas cet ordre-là.

9 Q. **[616]** Est-ce que tout le processus était
10 attaquable, autant le processus que le résultat du
11 choix de Catania à titre de promoteur?

12 R. Sans... sans être juriste, tu sais, pour avoir
13 passé trente (30) ans dans les marchés publics, je
14 vois à peu près une tonne d'endroits où ça aurait
15 pu être attaqué et facilement. Tu sais, il y a
16 tellement d'éléments là-dedans qui sont tellement
17 mal faits ou... n'importe qui aurait pu attaquer
18 ça.

19 Q. **[617]** O.K.

20 R. C'est surprenant qu'il n'y en ait pas eu, mais ça
21 aurait pu.

22 Q. **[618]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions pour le
23 témoin.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Est-ce que les parties sont prêtes à

1 procéder au contre-interrogatoire?

2 Me NADIA THIBAUT :

3 Moi, je ne suis pas prête.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je sais qu'il y a eu un problème, m'a-t-on mise au
6 courant, relativement aux documents qui ont été
7 déposés en preuve. Alors, est-ce que des gens vont
8 être... vont vouloir contre-interroger?

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Pour ma part, oui, mais je devrais parler avec mon
11 client avant.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Qui d'autre?

14 Me ?????? :

15 Pour ma part aussi probablement.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[619]** Est-ce que ça vous cause un problème,
18 Monsieur Paul-Hus, de revenir lundi? Je m'excuse.
19 Je m'excuse. Monsieur Victor. Désolée.

20 R. Bien, vous savez que...

21 Q. **[620]** Je le sais, mais...

22 R. Bien, je comprends aussi les intérêts de la
23 Commission.

24 Q. **[621]** Oui. O.K. Alors donc, comme il est quatre
25 heures et vingt-quatre (16 h 24), nous reprendrons

1 les audiences lundi. Est-ce que ça va?

2 Est-ce que d'autres personnes vont vouloir contre-
3 interroger? Juste pour qu'on puisse savoir comment
4 s'ajuster avec l'ordre de témoins.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Pour ma part, non.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me ?????? :

10 J'ai besoin de consulter.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître St-Jean?

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Non.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Madame la Présidente...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 ... je me permets tout simplement parce que, pour
23 avoir eu des discussions, je fais juste vous
24 souligner que monsieur Victor, qui est très poli,
25 nous dit gentiment...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je le sais.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Oui. Monsieur Victor, je vous l'indique pour les
5 fins du bénéfice, doit quitter le pays demain matin
6 pour un voyage planifié d'un mois. Ça, je le
7 mentionne, c'est pour ça qu'on tentait de le faire
8 témoigner aujourd'hui. Et il doit quitter, c'est
9 ça, avec sa conjointe. Je l'indique pour les fins
10 des travaux de la Commission.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que vous avez une heure précise? Demain
13 matin, vous devez quitter?

14 M. JACQUES VICTOR :

15 Non, non, on part en véhicule, donc je n'ai pas
16 d'heure... on n'a pas d'heure précise, ce n'est pas
17 un avion.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, écoutez, dans les circonstances, est-ce que
20 les parties sont prêtes à revenir demain matin?

21 Me MICHEL DORVAL :

22 Pour ma part, Madame la Présidente, comme vous le
23 savez, on a juste une journée par semaine, et ma
24 journée de demain, les rendez-vous commencent à
25 sept heures (7 h 00). Il y a beaucoup de choses que

1 je ne peux pas reporter. Je me verrais très
2 difficilement être capable de déplacer tout ça. Je
3 suis soulagé maintenant de savoir que ce n'est pas
4 un billet d'avion qui se perd, mais simplement un
5 départ en auto. Ça me rend moins mal à l'aise,
6 mais...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Combien de temps pensez-vous en avoir?

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Écoutez, moi, j'ai juste des questions par rapport
11 à monsieur Deschamps, mais je dois faire des
12 vérifications avant de se poser ces questions-là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Regardez...

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Mais quand je vais l'interroger, je n'en aurai pas
17 pour longtemps.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Et vous, Maître?

20 Me NADIA THIBAUT :

21 Moi, ça risque d'être un petit peu plus long par
22 contre.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 « Un petit peu plus long » voulant dire quoi?

25

1 Me NADIA THIBAUT :

2 Peut-être une heure.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon. On peut commencer cependant plus tôt lundi. On
5 pourrait commencer à neuf heures (9 h 00), de telle
6 sorte que si les avocats disent vrai en ce qui
7 concerne la durée de leur contre-interrogatoire,
8 vous devriez certainement avoir quitté pour disons
9 onze heures (11 h 00). Est-ce que ça...

10 M. JACQUES VICTOR :

11 Bien, écoutez...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... c'est concevable?

14 M. JACQUES VICTOR :

15 Oui, oui. Écoutez, je n'ai pas... je n'ai pas
16 consulté qui je devais, mais comme... comme elle
17 n'est pas loin, en l'occurrence, je crois qu'elle
18 va comprendre.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Et comme elle entend... non, c'est vrai,
21 on est en non-publication.

22 M. JACQUES VICTOR :

23 Ah! Elle est dans la salle.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ah! Bon.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Mais, peut-être... peut-être, je ne sais pas, il
3 part pour combien de temps, mais si on...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Un mois.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Un mois.

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Ah! Oui, c'est vrai, il y a non-publication, je
10 comprends.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 C'est ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, c'est ça. Oui, c'est ça.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Sans ça, je vous aurais dit que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non, je le sais. Moi aussi j'y ai pensé, mais on
19 est en non-publication, alors c'est la difficulté.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Je viens de...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui. Bien, je pense qu'on n'a pas beaucoup le
24 choix. Je ne sais pas où elle est. Peut-être que
25 c'est la dame que je vois là, mais on n'a pas

1 vraiment le choix. Ça vous va, Madame? Merci
2 beaucoup.

3 Vous êtes sauvé.

4 M. JACQUES VICTOR :

5 Oui. Merci, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, on dit donc lundi neuf heures (9 h 00). Ça
8 vous va? Parfait.

9 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE (16:26:12)

10

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

CLAUDE MORIN

Sténographe officiel

DANIELLE BERGERON

Sténographe officielle